



UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
Département des Sciences Economiques

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion

Option : Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat

Thème

**Gouvernance et développement local :
cas de la daïra d'azeffoun**

Réalisé par :

M^{me}. IAMRACHE Ferroudja

Encadré par :

M^r H. KHERBACHI

Promotion 2013-2014

Remerciements

Je remercie dieu tout puissant qui m'a procuré courage et volonté pour mener à bien ce modeste travail.

Je suis infiniment redevable à mon encadreur le Professeur M^r. KHARBACHI sans qui ce travail n'aurait pas été accompli. Sa disponibilité, son écoute et ses conseils m'ont été d'une aide précieuse. Je le remercie d'avoir bien voulu m'encadrer et me guider tout au long de mon travail ainsi que pour la qualité de la formation dont j'ai pu bénéficier.

Je tiens à remercier le chef de daïra d'azeffoun M^r BOUHITE et M^r OUARDI de m'avoir chaleureusement accueilli et veillé au bon déroulement de mon enquête, ainsi pour leurs encouragements, collaborations et leurs compréhensions.

Enfin, je remercie toutes les personnes ayant contribué à l'aboutissement de ce travail, notamment celles ayant répondu à mon questionnaire et m'ont favorablement accueilli ainsi que toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Nulles paroles ne peuvent exprimer ma reconnaissance

A mes très chers *parents*.

Ma grand-mère.

Mes chères et adorables sœurs

Mes très chers frères

Mes neveux et mes nièces.

Mes copines de chambres.

Toutes mes amis.

Sommaire :

Introduction générale.....	1
Chapitre1 : Notions général de la gouvernance.....	4
Introduction	4
Section 1 : Définitions et notions de base:	5
Section 2 : Enjeux de la gouvernance des territoires.....	18
Conclusion :	22
Chapitre 2 : la Décentralisation Gouvernance des Territoires en Algérie.....	24
Introduction	24
Section 1: La décentralisation financière et ça politique en Algérie :.....	25
Section 2 : Stratégies de développement et Politiques d'aménagement du territoire :.....	49
Section 3 : Valorisation du territoire : projets prévus et réalisés :.....	54
Conclusion	59
Chapitre 3 : Illustration des résultats à partir de la Daïra d'Azeffoun :.....	60
Introduction :.....	60
Section 1 : Présentation de l'enquête de terrain et de l'échantillon :.....	61
Section2: Présentation de la daïra d'azeffoun :.....	69
Section 3 : Analyse des informations et résultats de l'enquête :.....	79
Conclusion :.....	108
Conclusion générale :.....	109
Bibliographie :.....	111
Table de matière :.....	116
Liste des tableaux :.....	120
Liste figurations :.....	122
Liste des abréviations :.....	123
Annexes.	

Introduction générale :

De nos jours, nous sommes confrontés, en raison de la mondialisation, à une interdépendance croissante entre tous les territoires, et cela dans tous les secteurs. Alors, la nature de la gouvernance des territoires renvoie à la dynamique propre du territoire, à son mode d'articulation avec des mécanismes globaux dont les acteurs jouent un rôle fondamental. La gouvernance des territoires se caractérise par le développement d'un territoire, mis en œuvre par des acteurs, structuré par une gouvernance à multi niveaux, en de multiples secteurs en même temps.

La gouvernance territoriale fait intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement. Elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs publics et les institutions associées à l'action collective.

La gouvernance est : « un processus de construction d'une comptabilité entre différentes proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux.....) »¹. Ce processus articule alors, d'une manière unique, les différents acteurs qui se concurrencent et coopèrent sur un territoire. Une fois combinées et articulées, ces logiques conduisent à la valorisation du territoire, à l'émergence des projets de développement local au profit de sa population, et cela passe inexorablement par l'implantation des infrastructures de base et de services. Mais aujourd'hui, avec la mondialisation, l'Etat a cédé ces tâches pour laisser le champ à d'autres acteurs économiques.

Par ailleurs, l'acteur le plus légitime pour évaluer les besoins d'un territoire, reste les collectivités locales qui ont la responsabilité de mettre en œuvre des stratégies de développement. Les collectivités locales et les administrations régionales sont des acteurs majeurs dans le processus de la gouvernance. Elles ont principalement le rôle de mettre en œuvre des politiques de coopération en matière de développement. Ces acteurs de la gouvernance disposent de la capacité nécessaire pour développer des stratégies à long terme et de mettre en place des outils spécifiques afin de planifier et d'évaluer les politiques et les projets en matière de développement.

En effet, les années 70 à 90 ont vu l'essor des techniques et des outils d'organisation de projet, d'estimation, de contenance et de planification et le développement croissant des

¹ GILLY J-P., PARRAT J. (2002), « développement local et coopération décentralisation : Entre gouvernance locale et régulation globale », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002, Tunisie, p. 6.

pratiques de gestion de projet dans des secteurs où elles étaient jusque-là inconnues. La gestion des projets est devenue ces dernières années une véritable « pratique managériale » et tient une place de plus en plus importante dans la vie des entreprises. Il n'est guère aujourd'hui de secteur industriel qui ne revendique de mettre en œuvre les principes et les méthodes **de gestion des projets et de management de projet.**

Le management public est avant tout une nouvelle discipline de la gestion des affaires publiques. Mais la logique du management public dépasse ce seul domaine. Elle est aussi concernée par la vie des associations et celles des entreprises qui travaillent étroitement avec le secteur public et de manière élargie par toutes les organisations qui se préoccupent de l'intérêt général. Cette nouvelle discipline se retrouve dans de nombreux secteurs de l'économie (collectivités locales, domaine social, santé, environnement humanitaire, cultures, tourisme, loisirs.....). Elle s'appuie sur trois champs disciplinaires (le droit, l'économie et la gestion) et intègre les langues vivantes, les technologies de l'information et de la communication, l'analyse des données, la communicationetc.

Notre problématique de recherche s'inscrit dans la thématique du mode de la gouvernance et le niveau de développement d'un territoire. En effet, cette dernière suscite un intérêt scientifique et pratique, car la question de la gouvernance vise pratiquement à instaurer une harmonie dans le travail entre les acteurs privés et les acteurs publics ainsi qu'entre la société civile et l'Etat.

Il serait enrichissant de connaître la situation actuelle de la **Daïra d'Azeffoun**, notamment après les efforts consentis par l'Etat Algérien depuis les années 1990 dans le but d'accorder plus de prérogatives aux acteurs locaux dans le développement des projets de leur territoire.

En effet, le concept de la gouvernance tel que nous la connaissons aujourd'hui est considéré comme un outil permettant de maintenir ou de rétablir une cohésion territoriale. Justement, les territoires sont confrontés à de grands défis de développement que nous ne pouvons surmonter qu'à travers la mise en place d'une bonne gouvernance.

Tout au long de ce travail, la problématique principale que nous traiterons est basée sur le concept de la gouvernance et le développement dans **la Daïra d'azeffoun**. Nous nous interrogeons sur la situation réelle des mécanismes de gouvernance pour **la Daïra** et **comment cette dernière intervient dans le développement des projets du territoire**. Autrement dit,

existe-t-il réellement une gouvernance dans la Daïra d'azeffoun, quel rôle jouent les acteurs dans le développement des projets et dans le processus de gouvernance en général ?

Cette problématique se traduira par les questions suivantes :

1- Existe-t-il une gouvernance dans la Daïra D'azeffoun, et à quel degré contribue-t-elle au développement des projets du territoire ?

2- Quels facteurs influencent les stratégies des acteurs et leurs relations ?

Afin d'esquisser quelques éléments de réponses, notre travail s'appuiera sur les hypothèses suivantes :

- 1-** La coopération entre les différents acteurs de la Daïra D'azeffoun est négligeable.
- 2-** L'existence de mécanisme d'interaction entre les acteurs favorisera la réussite des projets de développement.

La démarche méthodologique reposera, tout d'abord, sur une revue de la littérature sur la gouvernance, en général, des travaux sur le domaine fait en Algérie et la décentralisation. Elle sera suivie d'une enquête de terrain auprès des acteurs identifiés dans la gestion du développement local et des projets publics, et par une compilation de données au niveau de la région d'étude.

Afin de mener à bien notre recherche, nous avons structuré notre travail comme suite :

Le premier chapitre sera consacré au cadre théorique de la gouvernance et quelques définitions. Dans le deuxième chapitre nous tenterons de présenter la décentralisation et la gouvernance des territoires en Algérie. Enfin, le troisième et dernier chapitre, sera consacré à l'analyse et synthèse des résultats de notre enquête de terrain après le traitement des données.

Chapitre 1 :Notions Générales de la Gouvernance.

Introduction :

Depuis quelques années, la gouvernance ne cesse de faire l'objet d'étude de plusieurs travaux qui ne sont tout à fait homogènes. En effet, il existe une variété de disciplines traitant de ce sujet et relevant d'approches théoriques distinctes.

Cette notion de gouvernance s'appuie sur celles du développement économique, notamment par les grandes institutions internationales (FMI, Banque mondiale), des relations internationales, du domaine de l'entreprise et enfin de celui du management public autour de la question notamment du partenariat public /privé.

La question de la gouvernance territoriale pose plus spécifiquement le problème de l'action publique dans un contexte de recomposition des territoires et de décloisonnement géographique de l'autorité publique. La gouvernance prend acte de la perte relative de souveraineté des gouvernements nationaux et locaux qui ne peuvent plus prétendre réguler l'ensemble des relations économiques et sociales au sein de leur territoire, et ce en raison de l'émergence de nouveaux centres de décision.

En effet, la gouvernance invite à rendre compte du domaine d'action de l'Etat en englobant les évolutions actuelles. Elle conduit, en somme à caractériser les formes émergentes de l'action publique. Dans son visé, elle détermine l'orientation du changement nécessaire. Dans sa dimension, elle est appréhendée comme un dispositif que nous allons adopter au cours de cette étude sans exclure la dimension participative des acteurs. La gouvernance implique la négociation, l'interaction et la coordination.

Dans ce chapitre nous allons présenter deux sections. La première est relative à la notion et à quelques définitions de la gouvernance. Dans la seconde, nous parlerons des enjeux de la gouvernance.

SECTION 1 : Définitions et notions de base:

Nous essaierons, tout au long de cette section, de présenter la notion de gouvernance, ses origines et ses éléments de définition, en commençant par le cadre théorique lié aux caractéristiques, aux ambiguïtés et aux implications, en termes de gouvernance territoriale. Enfin, nous parlerons de la bonne gouvernance.

1-Notion de la gouvernance :

Selon Benko et Lipietz (1995), la gouvernance correspond à un mode de régulation qui ne repose pas exclusivement sur les mécanismes du marché, ni sur les interventions de l'état, mais qui s'appuie aussi sur la société civile. Elle renvoie à l'action de piloter un système, de coordonner une action collective (Paquet, 1999 :23-24) dans laquelle *« l'ordre organisationnel est davantage négocié entre les acteurs du système »* (Thuot, 1998). Ce terme connote des capacités exercées par les multiples acteurs et traduirait « la multiplicité des lieux des décisions » (Andrew, 2000 :76)¹.

Pour **jean-Pierre Gaudin (2002)** : « la gouvernance, ce serait tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières »².

Milani (1999), distingue deux conceptions de la gouvernance :

1-une conception libérale qui repose sur les échanges volontaires entre les acteurs. Ici l'action collective dépend directement de la volonté d'un groupe d'individus déterminés à promouvoir des changements.

2-une conception qui démarre de l'approche institutionnelle. Dans ce cas, les gouvernés ont une influence sur la sphère gouvernementale. Elle se situe au-delà des coalitions politiques et implique une influence des gouvernés sur la sphère gouvernementale. Cette approche se fonde sur le caractère ré-distributif de la gouvernance où les acteurs et les institutions obtiennent leur légitimité politique dans la mesure de leur contribution au développement humain et au bien être public.

La Banque Mondiale, pour sa part, présente la gouvernance comme : « la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement ». Elle considère que les conditions nécessaires à la bonne

¹WWW.a2//.qc/web/document/ayeua-gouvernance.PDF Gaudin

² Jean-Pierre Gaudin « pourquoi la gouvernance ? », Presses de la FNSP ?coll. la bibliothèque du citoyens. Paris,2002.P37.

gouvernance sont l'existence d'un Etat de droit et de la démocratie, l'exigence de la transparence et de la responsabilité dans les divers aspects de la vie publique et privée, la gestion participative et l'existence d'un système décentralisé de la prise de décision, la gestion efficace des ressources publiques, la disponibilité d'un cadre macroéconomique sain, un incitateur favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché et la lutte contre la corruption.

Cette définition est basée essentiellement sur le fonctionnement des pouvoirs publics, surtout la façon d'exercer le pouvoir qui doit se référer à certains principes tels que la démocratie, la transparence, et la participation des acteurs privés à la prise des décisions et à la gestion des ressources et au développement. Entre autres, la banque mondiale reprend certains aspects figurant auparavant dans le consensus de Washington qui consistent à la fondation d'un cadre macroéconomique sain, stimulateur et propice à la libre entreprise et à l'économie de marché.

Une autre définition proche de celle de la banque mondiale est celle proposée par le comité de développement de l'OCDE (Organisation pour la Coopération, et le Développement Economique) qui considère la gouvernance comme « *l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social* ». ³

La gouvernance est également défini comme « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble des institutions, des réseaux et des directives, des réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société, d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité » (**Le Gales, 2006⁴**).

Cette définition considère la gouvernance en premier lieu comme un processus de coordination des différents acteurs de la société, puis comme un ensemble d'institutions, de lois, de règles et d'acteurs capables de réussir ce processus de développement participatif. Certains chercheurs, opposants à la bonne gouvernance, considèrent la gouvernance comme une théorie de la décomposition de l'Etat.

Jean-Christophe Mathias, lançant l'argument que l'émergence de la gouvernance représente la rupture du pouvoir décisionnaire de l'Etat garant de la souveraineté populaire,

³ Beira-Cfp-org /PAGE-ARTICULATION. Gouv. RL.RTML.

⁴ WWW.Institutgouvernance.org/FR/...../fiche. Synthèse-15RTML.

remplacé par une démocratie participative qui n'a aucun attribut réellement politique, dénonce l'abandon du terme « gouvernement » au profit de celui de « gouvernance ». Pour ce Chercheur indépendant, « *le glissement du gouvernement à la gouvernance démontre que l'on est passé d'une civilisation de la souveraineté populaire incarnée dans la loi républicaine, garante de l'intérêt général, à une société pragmatiste, particulariste et utilitariste, garante d'intérêts économiques singuliers, dans laquelle la notion de bien commun n'a plus de place véritable* »⁵.

Généralement, la gouvernance touche les sociétés par actions (les actionnaires ne doivent pas être simplement des apporteurs de capital), les institutions publiques (l'Etat, les collectivités locales.....), les organismes sociaux et les associations.

2- Définition du concept de la gouvernance :

Le mot gouvernance est hérité de la racine grecque des mots « kyberman » et « kybernetes » qui signifient respectivement « naviguer » et « piloter », c'est-à-dire : tenir le gouvernail, piloter le navire en maîtrisant la trajectoire. De cette même racine procède d'ailleurs le terme « cybernétique » et son objet qui est la régulation des trajectoires. Cependant, la gouvernance n'est pas le « gouvernement » et, à dire vrai, le terme a du mal à émerger au-delà d'une utilisation médiévale d'un caractère institutionnel où il caractérise un mode de gestion municipal, une notion de subsidiarité féodale qui anticipe ce que deviendra, bien plus tard, le concept. En effet, ce n'est qu'au XX^{ème} siècle que le mot « gouvernance » est utilisé par Coase (1937) pour désigner un mode de fonctionnement des entreprises. Il s'agit, alors d'un concept économique qui propose de réduire le coût des transactions par un pilotage moins bureaucratique et mieux coordonné.

La revue des définitions de la notion de gouvernance (Rey-Valette *et al*, 2008) témoigne du caractère polysémique et flou de cette notion, le terme gouvernance revêt de multiples significations et de nombreux usages.

Les premières définitions mettent l'accent sur la nécessité de coopérer et de contractualiser et ensuite sur l'idée que la gouvernance doit mettre en synergie un ensemble complexe d'acteurs, de règles et de normes en vue de fournir des services et l'amélioration du bien-être.

Pour François-Xavier Merrien (1998), « *la gouvernance peut se définir comme un processus où les acteurs de toute nature et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leurs ressources, leurs expertises, leurs capacités et leurs projets et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités* ».

⁵WWW.droit-humain-France.org/download/file/fid/362.

Dans la même direction, selon le Gales (2006) : « *la gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts, discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'une politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité* ».

La gouvernance suppose alors un changement dans les pratiques managériales, privilégiant l'intervention d'une pluralité d'acteurs dans le processus d'action collective, favorisant les stratégies de participation, de concertation et de négociation entre ces différentes catégories d'intervenants lors de la prise de décision sur les choix possibles alors que de nombreux intérêts divergents entrent en jeu.

Ainsi, elle représente une dénonciation du modèle de politique traditionnel qui laisse aux autorités politiques la responsabilité de la gestion des affaires publiques, pour mettre l'accent sur la multiplicité des acteurs pouvant intervenir dans cette gestion moyennant l'institution de processus de négociation entre cette diversité d'intervenants.

Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a développé dès 1997, la notion de « gouvernance démocratique » c'est, une conception qui met l'accent sur le développement humain comme générateur de développement et de progrès, ce qui constitue une innovation pour le concept. Pour le PNUD (2004) « *la gouvernance locale comprend un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus par lesquels les citoyens et leurs groupes peuvent exprimer leurs intérêts et leurs besoins, négocier leurs différences et exercer leurs droits et leurs obligations au niveau local. Elle nécessite un partenariat entre les institutions gouvernementales locales, les organisations de la société civile et le secteur privé pour la prestation participative, transparente, responsable et équitable des services et de développement local. Elle nécessite le transfert aux collectivités locales de l'autorité et des ressources nécessaires et le renforcement de leur capacité à fonctionner comme des institutions participatives sensibles et responsables vis-à-vis des préoccupations et des besoins de tous les citoyens. En même temps, elle a le souci d'œuvrer au renforcement de la démocratie à la base et de donner aux citoyens, aux communautés et à leurs organisations, Telles que les organisations communautaires à la base les ONG, les moyens de participer en tant que partenaires égaux à la gouvernance locale et au processus de développement local* ».

Dans cette perspective, la gouvernance est désormais perçue comme un processus qui fait du dialogue et du partenariat, de la légitimité, du renforcement des capacités humaines et

institutionnelles, des axes clefs dans la définition du concept. La gouvernance démocratique s'articule autour de plusieurs principes. Dont l'objectif est de contribuer à un développement humain durable. Elle retient toutes les dimensions territoriales (du local au global), économique (public, privé ou mixte), sociétale (expression des besoins des usagers par leur participation), environnementale, politique et culturelle. La gouvernance s'appuie également sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que sur les interactions entre les divers champs (social, économique, politique, administratif...), les divers acteurs (Etat, population, secteur privé.....) et les divers niveaux(local, national, régional, mondial).

Toutes les définitions abordant le concept de gouvernance de plusieurs points de vue, assez proches, se complètent au final. Gilly-Wallet (2005), dans sa définition met l'accent sur la proximité et la réalisation de projet : « *La gouvernance territoriale, nous la définissons comme le processus d'articulation dynamique de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement* » (Gilly et Wallet).

La réalisation d'un projet de développement et la résolution d'un problème productif invitent à retenir le concept de proximité des acteurs, sachant cependant que la proximité est certes géographique mais aussi institutionnelle, culturelle, informationnelle... etc. Courlet (2001) ajoute : « *la proximité géographique est incapable d'expliquer par elle-même l'existence de systèmes économiques territoriaux, si elle n'est pas renvoyée à un système d'appartenance, à une histoire s'inscrivant dans les règles et les représentations collectives* ».

Toutes les définitions de la gouvernance en un point commun qu'est la manière dont le pouvoir est exercé et la manière dont les décisions importantes dans une société sont prises. Elle se réfère non seulement aux institutions, mais également au fonctionnement de ces institutions. Les différentes définitions soulignent également l'importance non seulement des acteurs de l'Etat, mais également des divers autres acteurs de la société civile dans la gouvernance au niveau local.

La notion de gouvernance, aujourd'hui largement répandue, domine le discours politique et économique et même sociétal. Le mot gouvernance renvoie à l'action de « naviguer », « piloter », « diriger » un pays, une organisation. Il faut rappeler, à cet effet, que la bonne gouvernance est un facteur incontournable du développement économique. A ses débuts, le concept était jugé trop idéologique, puisqu'il renvoyait à une conception minimaliste de l'Etat, mais l'évolution de la notion de gouvernance la rend indissociable de la gestion des affaires publiques. De ce fait, la bonne gouvernance, dans le domaine économique, signifie d'abord la nouvelle articulation entre l'Etat, la

société et le marché qui permettant la réalisation d'une efficacité des structures économiques, la satisfaction des besoins sociaux et la promotion du bien être des hommes»⁶.

C'est la banque mondiale qui en a fait la promotion au début des années 90, suite aux premières évaluations des programmes d'ajustement structurel. Le concept était destiné principalement aux pays en développement et aux pays en transition. Cette période coïncidait avec la domination du courant libéral qui donnait le primat au marché et louait ses vertus quant à sa capacité d'allouer efficacement les ressources face à l'Etat qui était jugé trop dépensier et inefficace dans la gestion. La gouvernance économique a pris une place importante du fait de la complexité de l'action avec la présence de plusieurs acteurs dont les intérêts ne convergent pas toujours. Ajoutez à cela, l'ouverture des marchés qui a mis en difficulté les Etats qui n'avaient pas l'habitude de gérer la complexité, les dysfonctionnements apparaissent. Alors, on parle de « mauvaise gouvernance ou non gouvernance. Absence de concertation et de participation, absence de synergies intersectorielles ou inter acteurs, faible transparence de la décision publique, faible implication de la société civile, absence de vision globale à long terme »⁷.

Ainsi, les éléments qui s'imposent quand on aborde la notion de la bonne gouvernance sont : transparence dans l'utilisation des deniers publics, responsabilisation et reddition des comptes, participation. Comme l'Etat, dans les pays en développement notamment, est en train de vivre de grandes réformes, c'est à juste titre que la bonne gouvernance est considérée comme la pierre angulaire de cette réforme. Le but est d'en faire un acteur plus performant et surtout efficace. De ce fait, des réformes organisationnelles consistant à la mise en place de nouvelles méthodes de gestion et l'adoption d'une gouvernance publique moderne pour dépasser les problèmes de gestion dominants des organismes publics s'imposaient." En ce qui concerne la réforme de la gouvernance publique, elle constitue un support pour l'établissement de bonnes relations managériales et partenariales »⁸.

2-1. caractéristiques de la gouvernance :

EME (2003)⁹ accorde plusieurs caractéristiques de la gouvernance. Dans une première approche, la gouvernance locale se replace dans le champ plus vaste du changement profond des modes d'action de la société sur elle-même, en particulier à travers la décentralisation qui transforme l'architecture politico-administrative de la société, mais aussi à travers des formes territoriales des politiques publiques.

⁶WWW.defi-univ.org/IMG/PDF/Eme.Pdf.

⁷ A.L NAIT CHABANE, « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaïa », Mémoire de magistère, université de Bejaia, 2010.

⁸ Ibid. Nait chabane, 2010.PP39-41.

⁹Georges CAVALIER, « Défis pour la gouvernance urbaine », OPCE, Luxembourg, pp.17-20.

Les référentiels d'action se territorialisent : régulations transversales, souples et réactives entre les divers domaines d'action, globalisation et stratégies politiques, coopération entre de multiples acteurs, activation d'une citoyenneté locale en sont les principales modalités (Ion, 1990 ; Jobert, 1995).

Il en découle de nouveaux rapports sociaux locaux. A la seule subordination des gouvernés sous les règles de la démocratie représentative s'ajoutent leur *implication* dans les argumentations et décision politiques ainsi que leur *participation* au champ politique local. C'est ainsi que les acteurs de la société civile, en particulier ceux qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire, sont conviés à faire œuvre de gouvernance.

Une des caractéristiques de la gouvernance est donc de faire appel à une pluralité d'acteurs (les parties prenantes), la plus large possible jusqu'aux citoyens de base. Les clivages entre acteurs privés et publics ainsi qu'entre société civile et Etat, les frontières entre les intérêts privés, particuliers ou visant un bien commun et les intérêts publics ou généraux sont brouillés. Ce changement d'importance suppose que tous les acteurs, porteurs de logiques spécifiques, délibèrent et décident ensemble des affaires de la cité locale. La logique de connexion entre acteurs est prépondérante, la figure d'un Etat social de régulation et de distribution s'estompe (pour une fonction d'arbitre) au profit d'instances « partenariales » regroupant une multiplicité d'acteurs (Storker, 1998).

Une autre caractéristique est celle *de la continuité de l'action*. La gouvernance n'est pas un processus temporaire dédié à tel ou tel problème en parallèle de l'exercice normal de gouvernements locaux, mais, en tension avec la démocratie représentative, il se déroule de manière pérenne. Il n'est pas une *logique de projets*, celle n'étant que l'une des principales technologies qui est mise en œuvre par les gouvernances locales ou par les gouvernements.

2-2.les ambiguïtés de la gouvernance¹⁰ :

Aujourd'hui, on assiste à un remplacement progressif du mot « gouvernement » par celui de la « gouvernance ». Ceci implique l'abandon de la conception hiérarchique et la réalisation de nouvelles procédures pour la décision collective. En effet, la démocratie participative qui réunit l'ensemble des acteurs du territoire s'énonce à travers le privilège des choix collectifs et la marginalisation de l'Etat dans la démarche régulatrice des territoires. La gouvernance des territoires passe par la cohésion des espaces et la maîtrise des réseaux. Dès lors, la construction des conditions de la compétitivité, de plus en plus, sur la scène locale rend le problème très complexe.

¹⁰ Jacques CAMMAILLE, Bruno Jobert, (ED.), « les métamorphose de la régulation politique », LGDS, Paris, 1988.

Selon **Orange** et **vertevelle** (2003), dans ces conditions, les techniques de gouvernance se transforment en politiques publiques définissant des normes et des règles d'application générale, auxquelles succèdent des pratiques procédurales particulières dans de nombreux domaines.

L'objectif et les modalités de l'action des négociations et de la délibération collective dans des structures provisoires et loin de tout contrôle démocratique et financier. Cette variété de pratiques, donne lieu à des enquêtes publiques, des groupes de discussion, des panels et jurys des citoyens, conférence de consensus, médiations.....etc. Elles révèlent une menace de détournement vers un système censitaire qui remplace la fortune par le capital culturel. Ceci transforme facilement les savoirs en autocratie.

2-3.les implications de la gouvernance :

Dans la plupart des textes, la gouvernance est associée à la fois à la démocratie électorale et participative, à l'administration, à la transparence, et à la participation. En vue de renforcer le capital social, la cohésion et la capacité de développement. Elle implique des efforts de négociation, de concertation, de mise en réseaux pour une échelle territoriale donnée (quartier, locale, microrégion, région). Plusieurs écrits renvoient également aux notions de multi acteurs (partenariats), de multi territoires (du local au global) et multi secteurs (du social à l'économique). La marge de gouvernance des communautés locales serait ainsi liée à leurs capacités à faire converger tous ces niveaux en fonction d'objectifs sociaux définis localement. Car, les capacités d'innovation, de création et de développement approprié se situent dans les chainages préservés et les liens instaurés : les contrats sociaux, les réseaux, la confiance inter- individus et intergroupes qui favorisent ensemble la capacité d'agir. Ce brassage d'acteurs, les uns ancrés dans la société civile et les autres dans les appareils de gestion publique, représente bien la gouvernance (Coté, 2000) qui est susceptible de favoriser un véritable développement approprié.

La gouvernance suppose les interactions synergiques entre les acteurs publics, privés, communautaires et les citoyens. Ce qui suppose au préalable une vraie décentralisation du pouvoir de l'Etat vers les collectivités locales et une déconcentration administrative et des services publics.

Quoi qu'il en soit, il ressort que les dimensions fondamentales de la gouvernance sont les suivantes :

- La capacité d'appréhender les problématiques et environnement du milieu de façon holiste et transversale ;

- La participation active des citoyens aux processus décisionnels et à l'administration de la vie du milieu, incluant les populations traditionnellement marginalisées ;
- Le développement de partenariats entre l'administration municipale et les acteurs des secteurs communautaires et privés, etc.

2-4. Gouvernance territoriale et collectivités territoriales :

La gouvernance est parcellisée, en de multiples structures, sous l'influence du système politique administratif qui demeure dominant. Même les acteurs de l'économie adoptent une divergence de point de vue et de stratégie. Nous apercevons que ces gouvernances parcellisées, affectées à des problèmes spécifiques, sont réduites à un nombre restreint d'acteurs, les nobles locaux, les organismes disposant d'une forte légitimité institutionnelle¹¹, qui tient à distance les acteurs de l'économie sociale et solidaire, le plus souvent les habitants.

L'exercice du pouvoir dans les collectivités territoriales se caractérise par une gouvernance institutionnelle, qui se nomme *la poly-gouvernance*. Cette dernière réunit les acteurs forts de la société locale qui, ensuite, marginalisent ceux qui portent de nouvelles demandes sociales pour le bien fait de la société. Ces demandes et ces orientations sont tombées à l'eau. Ce qui pousse les acteurs démunis de la société à renforcer le sentiment d'injustice sociale (**Renault, 2004**).

Les gouvernances instituées, quel que soit leur échelle nationale ou infranationale, auraient égaré leur capacité à gouverner les affaires publiques du fait des variations qui affectent la société en général et les attitudes des acteurs d'un territoire donné. En effet, lorsque les formes traditionnelles de l'action publique sont épuisées, l'Etat ne parviendrait plus, à l'intérieur d'un territoire, à garantir une répartition des richesses susceptible de réduire les inégalités et à d'assurer la cohésion sociale du territoire.

En effet, un processus d'éclatement touche les différents acteurs. Ceci apparaît très bien dans la multiplication des organisations, des institutions et des réseaux d'acteurs de plus en plus diffusés. En pratique, cela suscite des actions souvent contradictoires du fait des intérêts divergents décidés par des sous-systèmes. Cette situation traduit un émiettement du pouvoir public sur le plan horizontal qui devient d'avantage complexe et difficile à gérer.¹²

¹¹Jacques ION, le travail social à l'épreuve du territoire, Duriod, paris, 1992.

¹² Nous utilisons ce terme « le solde décisionnel » au niveau local bien sur, qualifie toute décision qui soit l'aboutissement de plusieurs acteurs locaux.

Par ailleurs, J.COMMAILLE¹³. Souligne que « *l'Etat a perdu de sa centralité, ce qui ouvre des possibilités de structurations horizontales, éventuellement verticales à des niveaux intermédiaires* ». En effet, si on remarque une certaine dispersion entre l'Etat et les partenaires, le territoire forme le vecteur qui accède alors à une certaine recomposition de la politique publique.

Tout d'abord, il faut distinguer entre les politiques publiques territorialisées et les politiques publiques territoriales : « on parlera de politiques territoriales pour désigner des politiques correspondant à une logique spécifique à un territoire et de politiques territorialisées pour parler de politique produites dans un territoire donné, mais dont la logique n'est pas spécifique à ce territoire »¹⁴

Ainsi, la notion de l'espace public est importante dans la compréhension de la gouvernance territoriale puisqu'elle permet d'éclairer les caractéristiques du lien socioéconomique, social ou autre, et de comprendre les mécanismes de régulation et l'influence entre les acteurs du territoire, les élus et les agents économiques publics ou privés. De ce fait, **Bernard Floris**, appuie l'importance de la communication d'entreprise dans l'espace public. L'espace public n'est pas un espace symbolique entre la société civile et l'Etat. Alors, la dimension économique de l'espace public ne se limite pas seulement à la relation Etat/société.

Selon **Habermas** (1997), « l'espace publique est un espace de médiation entre les trois sphères d'un monde commun : la société civile comme système social, le système économique, le système étatique ». Toutefois, cet espace de médiation autorise la rencontre tout en gardant une certaine distance.

On peut compléter, que l'espace public est considéré comme le lieu où les différents acteurs du territoire, institués ou individuels, peuvent avoir accès aux informations qui les captivent. C'est ainsi que l'espace public devient le lieu d'échanges d'informations par des débats légitimés par le choix décisionnel collectif. Le solde décisionnel émanant de l'espace public est légitime de fait puisque, les acteurs dont les citoyens sont en même temps auteurs et destinataires des différents engagements.

3-La bonne gouvernance :

Au milieu des années 90, la Banque Mondiale a introduit une approche normative intitulée « la bonne gouvernance ». C'est une idée optimum des aides internationales se sont avérées inefficaces du fait de lourdeurs bureaucratique et du poids clientélismes. C'est sur

¹³ Un management des administrations qui soit calqué sur celui des entreprises

¹⁴ Le consensus de Washington est considéré par ces appasant comme instrument de ces institutions.

cette base que la banque Mondial, insiste sur la manière dont les gouvernements puissent exercer leurs pouvoirs, gèrent leurs affaires et définissent le champ de leurs interventions.

Ainsi, la bonne gouvernance recouvre des recommandations en faveur du recul de l'interventionnisme de l'Etat, des privatisations, du décloisonnement entre le secteur public et privé, la limitation de la dette des dépenses publiques, l'introduction des principes du *new public management*¹⁵. Depuis, la notion s'est propagée en faveur de publications et de colloques (que la banque mondiale a beaucoup financés) tandis que d'autres organisations internationales faisaient leurs objectifs de la bonne gouvernance. Le Fond Monétaire Internationales (FMI) l'associe aux plans d'ajustement structurel conditionnant l'octroi de ses prêts. Pour ses opposants, la bonne gouvernance n'est qu'un prolongement des politiques ultralibérales et du consensus Washington¹⁶ établis-les années 90.¹⁷

Les théories institutionnelles¹⁸ en cette période, insistaient sur la nécessité d'établir un environnement institutionnel adapté à toute activité économique si on visait un développement durable. Ce courant dépensée a pu faire de la bonne gouvernance les thèmes accompagnant toutes les réformes que recommandaient les institutions internationales aux Etats des pays en voie de développement. C'est la conformité acquise de leurs démarches scientifique en introduisant les variables sociopolitiques.

En 1950, les œuvres de Veblen et Commons ont déterminé l'institution comme celle qui représente « ... l'action collective, facteur général et dominant de la vie sociale, qui conditionne le contrôle, la libération de l'expansion de l'action individuelle ». Ainsi, ces travaux ont eu un regain d'intérêt au cours des années 80 aussi bien chez les politologues (March et Olsen, 1984 ; Stone, 1995) que chez les économistes (Hodgson, 1988 ; Ostrom 1991).

L'homo economicus ne détermine plus seul le comportement économique. Le jeu des facteurs sociaux et culturels le détermine aussi bien. Cela vient du fait que l'organisation et les mécanismes de contrôle de l'économie sont plus importants que l'allocation des ressources. L'importance de l'institution dans l'économie amène **Samuels (1989)** à dire que le marché est institué. Généralement, les institutions sont composées par un ensemble de

¹⁵Un management des administrations qui soit calqué sur celui des entreprises.

¹⁶ Le consensus de Washington est considéré par ces opposants comme instrument de ces institutions.

¹⁷ NAIT CHABANE, « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaïa », université de Bejaia, 2010. PP39-41.

¹⁸ En économie, ce courant de pensée cherche à prendre en compte le rôle des institutions sociales dans l'organisation économique. Dans un sens large, par institution on entend la culture. Le type de comportement d'un groupe social dans un sens restreint. Elle désigne les institutions qui régule et encadre l'économie : l'Etat les administrations, les banques

droits, usages, règles, qui déterminent, par une contrainte formelle, par la pression sociale ou par l'adhésion à un système de valeur, le comportement des acteurs économiques. Mais, les conceptions des institutionnalistes divergent selon :

- **Les holistes** : les institutions désignent globalement des règles de comportement, des conduites homogènes ou des organismes publics reconnus par un groupe social.
- **Les adeptes de l'approche individualiste** : les institutions concernent un principe d'action collective du contrôle de l'action individuelle.
- **Les institutions méso économiques** : leurs conceptions sont en fonction des structures organisationnelles publiques ou privées (type réseaux), que des modes de comportement (règles, habitudes, etc.) (Bellet, Colletis et Lung, 1993).

En effet, toutes ces conceptions se perçoivent sur la nécessité de la mise en place d'arrangement institutionnels ou des structures de gouvernance pour gérer les conflits d'intérêt. Suite à la déstabilisation du marché, l'intervention de l'Etat est justifiée. **GerryStoker** exige la participation de tous les acteurs (individus, collectivités locales, Etats centraux) dans le choix et l'application des politiques économiques. Dans ce contexte, la gouvernance consiste donc à ne plus considérer la gestion et la régulation à un seul niveau mais les articuler entre les différents niveaux.

Gerry Stoker¹⁹ propose ainsi une théorie de la gouvernance fondée sur cinq propositions :

- 1_ La gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas à la sphère de la gouvernance ;*
- 2_ En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action social et économique ;*
- 3_ La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ;*
- 4_ La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonome ;*
- 5_ La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'Etat.*

¹⁹ Stoker G, « cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » une revue internationale des sciences sociales, n°155, UNESCO /ères, Paris, 1988.

En effet, la gouvernance apparaît comme un processus de conjonction de plusieurs niveaux de régulations. Sur le plan macroéconomique, la gouvernance considère que la nature d'un système économique et social est en liaison avec le système politique. Cette approche met l'accent sur le glissement de l'Etat hiérarchique et centralisateur vers la gouvernance en réseaux d'acteurs. L'objectif de cette démarche est de chercher des modes de coordination efficaces entre groupe et, précisément, les rapports de force en termes de prise de décision entre eux.

Enfin, nous pouvons dire que la Bonne gouvernance tente d'alléger les contraintes qui empêchent le bon fonctionnement du marché. C'est pourquoi les instituts internationaux interviennent en privatisant essentiellement les entreprises et les services publics.

Les principes de la bonne gouvernance :

Les cinq principes clés de la gouvernance sont :

1. **Redevabilité (accountability).** Elle correspond au contrôle du pouvoir qui s'exerce au sien de l'Etat et de la société, avec l'obligation pour le responsable d'expliquer ses décisions et le devoir pour les instances de contrôle d'honorer les bonnes prestations et de sanctionner les abus de pouvoir. La redevabilité nécessite une définition claire des fonctions, tâches et règles de fonctionnement des institutions publiques et privées. La décentralisation et la gouvernance impliquent un changement au niveau des relations de redevabilité puisque cette dernière a lieu désormais vers le haut, soit des autorités locales vers l'autorité nationale. Parallèlement, la redevabilité vers le bas, vers les citoyens locaux, est un aspect tout aussi crucial de la gouvernance et de la décentralisation.
2. **La transparence.** Elle implique que le public en général, ou du moins les milieux directement concernés, doivent disposer d'informations sur les bases des critères décisionnels de l'Etat, sur les motivations des décisions prises, sur les dispositions prévues pour leur mise œuvre et sur ce que l'on sait des effets qu'elles produisent. La transparence de l'allocation des ressources à l'échelon local peut être améliorée grâce à une planification et une préparation des budgets participatives. Pour ce qui est de la gestion des fonds publics (revenus et dépenses), une transparence accrue peut être garantie lorsque des citoyens siègent dans des comités d'utilisateurs (écoles, centres de consultation médicale, forages d'eau).
3. **La non-discrimination.** Signifie qu'aucun groupe ne devrait être exclu du pouvoir et des ressources. Cela suppose également que des politiques publiques actives en faveur de l'intégration des groupes exclus ou marginalisés devraient

être mises en place. Cette non-discrimination doit s'appliquer explicitement à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, entre la population urbaine et rurale ou encore entre les groupes ethniques. A l'échelon local, les organisations des sociétés civiles(OSC) et les organisations communautaires (OC) n'ont souvent pas les capacités et les ressources pour s'engager dans des processus de gouvernance locale de manière efficace.

4. **La participation.** Implique que tous les groupes de population doivent être associés aux processus politiques et sociaux qui les concernent. Cela signifie qu'il existe des espaces ouverts de confrontation d'opinions et d'intérêts pour différents groupes, et que ces points de vue sont pris au sérieux par les processus décisionnels. Les autorités locales utilisent, le plus souvent, la méthodologie qui consiste à planifier vers le haut. Cette dernière encourage, en effet, une plus large participation des communautés lors de la fixation des priorités concernant le développement local.
5. **L'efficacité.** Implique que les ressources financières et humaines doivent être utilisées de manière optimale (c'est-à-dire que le but est fixé en fonction des ressources ou que les ressources sont adaptées au but fixé), sans gaspillage, ni retard. Ce principe repose notamment sur l'hypothèse que la propension à payer des taxes est proportionnelle au degré de consultation des citoyens sur l'allocation des ressources et aux possibilités de maintenir les autorités locales redevables. Tout dépend toutefois de la confiance dont bénéficient les autorités locales.

Section 2 : Enjeux de la gouvernance des territoires

Nous essaierons, tout au long de cette section, de présenter les acteurs qui jouent un rôle important dans la gouvernance des territoires en commençant par le cadre théorique lié à la notion d'acteur, pour énumérer les acteurs de la gouvernance territoriale, et terminer par les enjeux de la gouvernance.

1. Les notions d'agent et d'acteur²⁰

Il nous est essentiel d'apporter quelques éléments sur la façon dont les sociologues utilisent les notions d'agent et d'acteur, et plus particulièrement sur la différence entre les deux. On se contentera de mentionner les différents courants théoriques qui sont comme suite ;

²⁰<http://socio-focales.ons-lyon.fr/IMG/pdf/notion-agent-acteur.pdf>.

D'abord, l'enjeu dans l'utilisation de terme *d'acteur* a largement écarté le terme *agent* qui a été utilisé jusqu'aux années 80. Aujourd'hui, on parle d'acteur avec assez peu d'aprioris théoriques alors que celui d'agent communique une perspective déterministe. On le retrouve notamment dans les travaux de Bourdieu²¹. Dans le prolongement de cette remarque, plutôt que la différence agent/acteur, la question est de savoir sur quoi on raisonne (individus, collectifs, etc. .).

En gros, une théorie se définit par l'articulation entre une théorie de l'acteur et une théorie du système : La théorie de l'acteur détermine les caractéristiques à retenir (positions, ressources, etc....). La théorie du système interroge les modes de coordination, à savoir les conditions de réalisation de l'accord, de l'action collective, le rôle des structures et des contextes, etc.

Les approches présentées ci-dessous sont à la fois des « traditions » regroupant des courants distincts et des « perspectives » jamais totalement coupées les unes des autres.

La première conception, trouve son origine chez Max Weber. Elle est la perspective compréhensive qui cherche à comprendre le sens que les individus donnent à leurs actions²². Logiquement, les méthodes concordantes avec la tradition compréhensive reposent assez souvent sur le raisonnement typologique, et peut atteindre des difficultés à établir des relations de causalité. Cette tradition, souvent mobilisée pour le travail de terrain dit « qualitatif » (par entretiens, observation), nécessitant une certaine reconnaissance avec les acteurs, de ses représentations et de ses comportements, est la plus forte.

La seconde tradition, est appelée objectiviste. Le père fondateur est **Durkheim**. Elle utilise couramment le terme agent, mais, elle ne s'intéresse pas aux individus en qui leurs comportements portent la trace des structures collectives. L'analyse se porte, d'un point de vue méthodologique, aux méthodes quantitatives et sur la façon de faire et de penser. C'est la problématique de l'incorporation, pour **Durkheim** et surtout pour **Bourdieu**. Il existe, toutefois, des versions radicales de cette perspective objectiviste dans lesquelles l'agent disparaît totalement, jusqu'à ne devenir qu'un signe passif à travers lequel on peut lire la logique du système global.

On distingue fréquemment deux types d'objectivisme : Le premier peut être dit « intégrationniste » et s'intéresse à ce qui fait la cohésion de l'ensemble, la stabilité d'un système dont les dysfonctionnements éventuels (délinquance, anomie durkheimienne, etc....) sont perçus comme des « ratées » plus ou moins inquiétants. Le second est plus critique et repose sur le dévoilement des « vrais » motifs d'action, au nom de la dénonciation d'un

²¹ BOURDIEU, le sens pratique, paris, éditions de minuit, 1980.

²² WEBER MAX , Economie et société, Paris, Pocket, 1995(1912).

système globalement inégalitaire dont le maintien suppose la production et la reproduction d'inégalités.

La tradition interactionniste renvoie, notamment pour l'Europe, à Simmel, et, pour les Etats-Unis, au courant de l'interactionnisme symbolique. Ici, l'unité de base n'est pas l'acteur mais la situation d'interaction (fréquemment le face-à-face) : l'acteur se construit progressivement dans l'interaction. Il peut avoir des stratégies ou une conduite active mais on les réfère à un contexte donné, pas à ses caractéristiques initiales. On est en revanche attentif à son évolution, au fil des interactions.

On doit à cette tradition les notions de carrière et de trajectoire qui se sont généralisées ensuite et que l'ensemble des courants mobilise. Cette approche rend difficile le raisonnement à un niveau global : les collectifs y sont perçus comme très mouvants, la réalité est faite de situations et de formes plus au moins stables. L'interactionnisme symbolique a ainsi contribué à défaire certaines des grandes catégorisations préexistantes, comme celle de « profession »(au sens anglo-saxon).

2. Les acteurs de la gouvernance :

Il s'agit de toutes les parties qui s'engagent dans un partenariat, fixant l'objectif de construire, d'administrer et d'améliorer les conditions de vie des populations et la réalisation d'un objectif commun. Ces acteurs peuvent se résumer en trois principales catégories, qui sont l'Etat et ses institutions, le secteur privé et enfin la société civile.

L'état intervient à travers ses différentes institutions et l'exercice de ses trois pouvoirs : législatif, judiciaire et exécutif. Le rôle de l'Etat se révèle d'une très grande importance pour la réussite de tout projet de développement. L'Etat est le seul acteur qui est capable et qui permet de créer un environnement politique légal ainsi qu'un climat favorable au développement humain, en préservant les intérêts pour le bien public.

Le secteur privé réunit toutes les entreprises, toutes tailles confondues, qui exercent des activités économiques et qui ne sont pas étatiques. Sa contribution au développement territoriale figure dans la production et la fourniture des biens et services, la création de l'emploi et la répartition des revenus aux citoyens. Malgré que son implantation dans une région donnée contribue plus à son développement, le secteur privé n'est pas propre à un territoire spécifique, vu la possibilité pour les grandes entreprises et les multinationales s'installer dans plusieurs régions par le moyen de leurs filiales.

La société civile est représentée par l'ensemble des individus occupant un espace territorial donné. Elle est constituée de personnes agissant individuellement ou en groupe structuré dans des organisations non gouvernementales (des organisations professionnelles, des associations religieuses féminines, culturelles, communautaire, etc....). Les citoyens

doivent être mobilisés pour participer aux différentes activités (économiques, sociales et politiques) et défendre les intérêts de leur territoire.

3. Les enjeux de la gouvernance des territoires :

Outre l'objectif explicite, clairement identifiable, des définitions de la gouvernance territoriale visant à la régulation de l'espace et ses acteurs en vue de l'émergence d'une solution à un problème productif inédit ou la réalisation d'un projet de développement local, la gouvernance territoriale concourt à la réalisation de cinq enjeux que nous résumons ci-dessous :

1. Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale. Cet enjeu vise à redonner à l'acteur et au territoire leur sens. En effet, la gouvernance territoriale entend privilégier la concertation entre acteurs à fin de réaliser des projets de développement et construire le territoire. Ceci suppose que l'acteur devient l'élément essentiel de cette gouvernance. Toutefois, le rôle du territoire n'est pas à négliger dans le processus de gouvernance. Le territoire ne réfère plus à un simple espace neutre. Il est désormais le lieu de mobilisation et de concentration des acteurs. C'est un espace qui se construit par les acteurs et qui acquiert une identité. De ce fait, le territoire est l'espace de la gouvernance territoriale. Cependant, se pose alors la question suivante : existe-t-il un territoire pertinent de gouvernance territoriale ? La réponse réside dans le fait qu'il n'existe pas de territoire pertinent où s'appliquerait la gouvernance territoriale. Tout territoire, quel que soit ses caractéristiques peut prétendre à une gouvernance territoriale car il n'existe pas d'échelle territoriale optimale ou (minimale) qui favorise la concentration entre acteurs, le développement et l'innovation territoriale. Les espaces de gouvernances sont hétérogènes et à géométrie variable. Par conséquent, ce sont les formes et méthodes de gouvernance qu'il faut adapter à chaque territoire. Ces modes de gouvernance doivent favoriser l'émergence de partenariats et de collaboration entre les acteurs à différents niveaux.

2. La participation comme condition pour mieux gouverner. Pour tout projet de développement, la participation de l'ensemble des acteurs apparaît comme une condition nécessaire à sa réussite, notamment la participation des citoyens bénéficiant des projets. Le quartier apparaît alors comme l'échelle pertinente de la participation et ce, du fait qu'il constitue l'unité de base qui bénéficie des projets de développement et à partir de laquelle émerge l'association d'individus qui transmet les besoins des populations aux niveaux hiérarchiques et aux autorités concernées. La participation de l'ensemble des acteurs et leur mobilisation devraient alors être au cœur de la démarche des collectivités locales. Ces dernières doivent favoriser les actions allant dans ce sens. Elles ne doivent plus se restreindre aux seules activités d'information et de conclusion, mais aller dans le sens d'une prise en

considération des préoccupations de l'ensemble des acteurs et leur implication effective dans le processus de prise de décision. Cette participation doit s'appuyer davantage sur des processus démocratiques participatifs qui peuvent assurer une représentation équitable et impliquée des différents acteurs.

3. Amélioration du partenariat public /privé. La gouvernance territoriale qui est un processus de coordination entre les différents acteurs ne se limite pas uniquement aux acteurs publics et n'opère pas d'exclusion. Au contraire, elle favorise l'émergence de partenariats de type Public /Privé. La gouvernance territoriale vise à faire converger les intérêts de l'ensemble des acteurs et à concilier les logiques publiques privées. C'est précisément cette convergence d'intérêts qui conduirait à l'émergence des projets des projets de développement local et au déclenchement des politiques locales de développement.

4. Réaliser la coopération intercommunale. Le champ de la gouvernance ne se limite pas uniquement aux seuls acteurs du territoire en question. Elle englobe, par conséquent, d'autres issus d'autres territoires. Ceci appelle ainsi à une mobilisation entre les acteurs des différents territoires, notamment entre les collectivités locales. La coopération de ces dernières se voit de plus en plus comme un moyen pour faire ressentir les potentialités de chaque territoire et permet de diminuer la fracture entre eux. Elle permet également d'avoir une meilleure gestion des ressources collectives en vue de la résolution d'un problème productif inédit.

5. Articulation entre les différents niveaux territoriaux. L'existence de différents niveaux territoriaux impliqués dans le processus de gouvernance, outre les acteurs directement liés au territoire (entreprise, population, association,...), nécessite une articulation entre ces différents niveaux afin d'assurer la cohérence globale des mécanismes et leur pérennité. Cette articulation se concrétise notamment entre trois niveaux ; national, régional, et local. Il s'agit de combiner les efforts de l'ensemble des acteurs et particulièrement des différents niveaux afin d'avoir une cohésion de l'action publique et privée, et de partager les responsabilités.

Conclusion

Généralement, la gouvernance s'appuie sur quelques principes tels que la légitimité et la cohésion territoriale, la démocratie et la citoyenneté, la pertinence et la compétence de l'action publique, le partenariat entre acteurs, la relation local / global et l'articulation entre les différents échelons de gouvernance.

A travers ses différentes institutions et l'exercice de ses trois pouvoirs, législatif, judiciaire et exécutif, le rôle de l'Etat se révèle d'une très grande importance pour la réussite de tout projet de développement. L'Etat est le seul acteur qui est capable et qui permet de créer un environnement politique légal ainsi qu'un climat favorable au développement humain, en préservant les intérêts pour le bien public.

En effet, le concept de la gouvernance des territoires va nous accompagner tout au long de cette étude. La gouvernance des territoires se caractérise principalement par une décentralisation (plausible à travers la mutation de la construction politico-administrative) ; des modes d'action basés sur la régulation transversale, souple, Réactive entre les domaines d'actions coopération de plusieurs acteurs, qui dissimule la figure d'un Etat social de régulation et de distribution au profit des instances partenariales ; une logique de projets qui dépasse un simple processus temporaire, et incluse dans la continuité et la durabilité du développement local.

Chapitre 2 :

Décentralisation et Gouvernance des Territoires en Algérie

Introduction :

Nous nous intéresserons, à la situation concrète du développement local et de la gouvernance territoriale en Algérie, après un demi-siècle d'Indépendance. Nous soulignerons dans ce sens que, depuis 1962, l'Etat Algérien a consenti des efforts considérables pour traduire dans la pratique le sens de ces deux notions.

Parmi ces efforts, nous citerons les différents programmes et projets structurants mis en œuvre en vue de jeter les premiers fondements du développement en Algérie. Sur le plan administratif, une politique de la décentralisation a été mise en place. C'est dans ce but qu'une ordonnance, accordant des prérogatives à la commune, au niveau local, a été promulguée en 1967. Par la suite, l'Etat a procédé à d'autres, allant dans le sens de la décentralisation des actions, telles que les découpages administratifs de 1974 et de 1984 ainsi que la promulgation, en 1990, des nouveaux codes de la commune et de la wilaya. Le but de la promulgation de ces deux codes était de permettre à l'administration locale et aux élus locaux de concrétiser sur le terrain la notion de la gouvernance locale. Sur le plan économique, plusieurs projets structurants ont été implantés un peu partout sur le territoire du pays.

Dans ce chapitre, nous allons le subdiviser en trois sections. La première présentera, un aperçu sur la décentralisation et la politique algérienne en matière de développement et de gouvernance et les actions entreprises par l'Etat afin d'instaurer une bonne gouvernance. La seconde traitera les stratégies de développement et politiques aménagement des territoires. Enfin, la dernière section aura pour objet la valorisation du territoire : projets prévus et réalisés.

Section 1: La décentralisation financière et la politique en Algérie :

Nous essaierons, tout au long de cette section, de présenter le cadre conceptuel de la décentralisation, pour entamer ensuite les justifications du local à travers la vision multidimensionnelle de la décentralisation, et première par la politique Algérienne de Décentralisation.

1-Le cadre conceptuel de La décentralisation :

La théorie du fédéralisme financier constitue le cadre d'analyse économique dans lequel est traitée la question de l'attribution des tâches publiques aux différents échelons d'administration¹. Par l'expression « d'attribution de tâches publiques », nous entendons généralement le transfert de compétences et de moyens financier aux collectivités locales, c'est-à-dire, le pouvoir de prise de décision en ce qui concerne la mobilisation des ressources et leur affectation. Les économies se sont intéressées au volet financier de la théorie du fédéralisme et à l'analyse de l'allocation des ressources dans le cadre d'une décentralisation financière pour la satisfaction des besoins individuels et collectifs.

Pour mieux saisir la notion de décentralisation à géométrie variable, nous allons en donner la définition pour pouvoir la distinguer de la décentralisation et de la centralisation. Nous aurons aussi à présenter la notion d'autonomie qui est souvent confondue avec elle et les différentes formes sous lesquelles elle peut exister dans les différents pays, tout en faisant référence à sa conception dans l'économie financière publiques.

1.1. Définition de la décentralisation :

Le concept de décentralisation sous-entend qu'il y a acte volontaire du passage d'une forme antérieure centralisée vers une nouvelle situation d'organisation de l'action publique où le pouvoir sera partagé entre les différents niveaux d'administration. Cet acte volontaire se matérialise dans celui de vouloir décentraliser. En effet, dans la sociologie des organisations, « décentraliser signifie restriction de l'autorité, celle-ci étant analysée comme la capacité de contrôler l'agenda de l'organisation. La propriété d'une hiérarchie est la centralisation. Toute hiérarchie se présente comme un système d'autorité caractérisé par deux traits : d'une part, par l'asymétrie ($A > B$, $B > A$), et d'autre part, par la transitivité (si $A > B$ et $B > C$ alors $A > C$). Une hiérarchie est donc un ordre linéaire et continu à partir d'un point central de référence.

¹Derycke .P.H ET Gilbert. G, Op.cit,P32.

Décentraliser consiste précisément dans le fait de casser le caractère sériel d'un tel système, en y introduisant des symétries et des intransitivités »².

A cet effet, la décentralisation, comme forme d'organisation, se distingue par une nouvelle propriété qui est celle de l'existence d'un ensemble d'éléments structurés et coordonnés sans un contrôle tout à fait centralisé ; elle est acentrique par le fait qu'il y a plusieurs acteurs qui animent le système organisationnel et autorité, ce qui permet la formation d'un système politico-administratif territorial³. Dans celui-ci, les collectivités territoriales exercent un pouvoir d'administration sur les citoyens à travers leurs représentants élus pour gérer les affaires locales.

Il y a lieu, pour plus de précision, de distinguer la notion de décentralisation de celle de la déconcentration. Les deux notions renferment deux significations différentes mais qui ne sont pas excusables. La décentralisation est le fait qu'un ensemble de compétences en matière de charge et des recettes sont transférés à la responsabilité des collectivités locales, alors que la déconcentration signifie que l'Etat central délègue, pour ses services administratifs, la gestion qu'ils font pour son compte sans que la responsabilité d'autonomie d'action ne leur soit attribuée. Nous constatons que la différence fondamentale réside dans la question de l'autonomie qui est propre à la décentralisation.

Cependant, la décentralisation des activités publiques est en compatibilité avec une déconcentration de l'organisation de l'Etat. Elle trouvera un meilleur terrain pour son accomplissement de par l'importance, pour sa bonne réalisation, des services de l'Etat avec lesquels les niveaux locaux autonomes sont en contact permanent pour obtenir l'information et en collaboration dans la gestion des affaires locales pour solliciter des moyens humains, techniques et financiers susceptibles de réduire les inégalités entre les territoires. Ces deux formes d'organisation permettent ainsi une division du travail dans la gestion des affaires locales.

Ces deux notions ne sont pas dans l'opposition absolue au sens où « la décentralisation appelle de manière consubstantielle la décentralisation de l'Etat (...) la généralisation de la décentralisation doit permettre à l'Etat d'être un partenaire efficace et complémentaire des collectivités territoriales »⁴. Leur différence fondamentale est d'ordre politique (l'exercice de la démocratie) par le fait d'une « redistribution du pouvoir » qui bénéficie d'une manière effective à la décentralisation à travers la dotation des organes élus d'une personnalité morale et d'une

²Thoenig.J.C, La sociologie des organisations face au local, in Mabileau. A, A la recherche du local, Ed. L'Harmattan, Paris, 1999, PP152-165.

³Thoenig. J.C,PP 152-156.

⁴Albertini.J.B, La décentralisation, administration territoriales dans la réforme de l'Etat, Ed Economica, Paris, 1997, P7.

autonomie de gestion dont ils peuvent jouir, contrairement à la déconcentration qui est un « aménagement territorial » de l'Etat et un « aménagement pratique de la centralisation »⁵.

La notion d'autonomie, que nous avons relevée comme propriété essentielle de la décentralisation, mérite aussi d'être définie pour mieux rendre compte du sens réel de cette forme d'organisation.

1.2-Définition de l'autonomie financière :

Selon F. Loic (M.O.2001, P6) : « pour qu'une collectivité...dispose d'une autonomie...il faut non seulement qu'elle puisse établir elle-même son budget, mais qu'elle dispose de ressources suffisantes et d'un véritable choix dans la détermination de ses dépenses »⁶. Dans le même sens, P.M. Caudement et J.Moulinier (Ali Ziane. M.O. P6) écrivaient que « l'autonomie n'est réelle que si la collectivité (décentralisée) a des ressources propres abondantes(...), si elle dispose d'une grande liberté dans ses dépenses »⁷. De ces deux définitions, nous pouvons tirer les remarques suivantes :

1-Ce qui est en jeu est l'autonomie financière comme corollaire de la décentralisation par l'accent mis sur le volet financière à travers les dépenses et les recettes.

2-Pour qu'il y ait autonomie financière, les collectivités locales doivent avoir à leur disposition des ressources propres et suffisantes ainsi qu'une liberté de choix dans la détermination de leurs dépenses.

Ainsi, l'autonomie au niveau local est cette capacité effective des collectivités territoriales de prendre en charge, à leur niveau de responsabilité, un ensemble de missions relatives aux affaires publiques dans le but de répondre aux besoins collectifs. Dans ce cadre, il y a lieu de définir l'autonomie financière qui permet aux autorités locales d'adapter le niveau des consommations publiques aux préférences exprimées, directement ou indirectement, par la population (...). En favorisant ainsi l'expression de la diversité des besoins collectifs à l'intérieur de l'espace nation, la décentralisation territoriale atteint son but »⁸. Elle constitue un indicateur d'accomplissement de la décentralisation et une condition nécessaire pour répondre à la demande

⁵ Gruber. A, la décentralisation et les instances administratives, 2eme Ed Armand colin, paris, 1996, P18.

⁶Loic.P, cité par Ali Ziane. M.O, Les finances publiques locales, analyse et perspective dans une économie en transition, cas de l'Algérie, thèse de doctorat, Alger, 2001, P6.

⁷Gaudement. P.M et Molinier .J, Cité par Ali ziane. M.O.P6.

⁸Guengant. A, cité par Isaia. H et Spindler. J, Développement local et autonomie financière des collectivités locales : quelques réflexions sur les perspectives d'avenir, in Isaia. H et Spindler. J, Histoire du droit des finances publiques, les grands thèmes des finances locales, Et Economica, Paris 1988, PP543-599.

locale en quantité ainsi qu'en termes de la nature différenciée des besoins manifestés dans les différents points du territoire national. L'autonomie financier est donc un élément essentiel pour la réalisation de l'objectif de la décentralisation territoriale de production de biens collectifs dans un espace.

1.3- La conception de la décentralisation dans l'économie publique⁹ :

En tant concept, la décentralisation dans l'économie publique renferme deux significations distinctes selon qu'elle concerne uniquement la détention de l'information ou qu'elle fait référence à l'exercice du pouvoir de décision. Nous retrouvons ainsi l'apport de la théorie de l'économie des décisions publiques qui traite des fondements micro-économique de la décentralisation par la remise en cause de l'omniscience du planificateur central considéré parfaitement informé des préférences individuelles et des dotations des agents¹⁰.

En effet, la décentralisation informationnelle signifie que les paramètres qui sont à la base de la prise de décision sont à la disposition des différents agents constituant le système économique. De là nous distinguons généralement une décentralisation par les prix, par les quantités ou encore mixte (combinant prix et quantités). Ces trois catégories de la décentralisation informationnelle renvoient à la nature entre le centre et la périphérie selon qu'elle concerne :

- 1-La communication relative aux prix fictifs des facteurs de production, et des biens et services ;
- 2-Une transmission de données sur l'allocation des ressources aux entités périphériques ;
- 3-Un transfert du centre vers la périphérie de l'information relative aux prix (le vecteur de prix) et celle ayant trait à l'objectif de production à réaliser au moindre coût.

En revanche, la décentralisation décisionnelle renvoie à un système économique où les différentes composantes ont une puce effective dans la prise de décision. Les unités périphérique sont dotées d'une marge de manœuvre dans la prise de décision dans le cadre des compétences qui leurs sont attribuées en matière d'exécution de charge publiques et de recouvrement de recettes. Il s'agit d'un transfert d'autorité et de responsabilité de l'Etat central vers les niveaux d'organisation infranationaux concernant un ensemble des tâches publiques. A forte raison, une question, même prématurée, s'impose : pourquoi l'existence de plusieurs lieux de décision dans une économie ? Nous tenterons, pour le moment, de donner une réponse un peu « hâtive » et

⁹Foirry.J.P, Analyse économique des décisions publiques, Ed Hachette. Sup., Paris, 1997, PP146-147.

¹⁰Pondaven. C, Economie des décisions publiques, Ed Vuilbert, 1994 Paris, P2

globale. Ainsi, selon X. Greffee la décentralisation peut relever de différents ordres, en l'occurrence :

1-Politique dans le but de rapprocher le centre de décision du citoyen ;

2-géographique afin d'éviter les distances qui multiplient les coûts et engendre les désajustements ;

3-culturels pour prendre en compte les spécificités et les différenciations des groupes de population

4-économiques dans le besoin d'efficience au sens de répondre d'une manière spécifique à chaque type de problème.

1.4- Les formes de la décentralisation ¹¹:

La décentralisation, comme champ d'étude pluridisciplinaire, fait l'objet de recherche et d'intéressement des économistes, des politologues, des juristes et des sociologues. Ainsi, elle nous suggère une typologie de formes, en l'occurrence la décentralisation politique, administrative, financière et allant même à des significations telles que la dérégulation, la déconcentration, la concession, etc. Ces différents types de décentralisation peuvent revêtir des interactions en matière de leur sens ; c'est la raison pour laquelle une approche globale est plus pertinente pour pouvoir cerner, de façon plus ou moins précise, le concept de décentralisation.

Nous allons mettre en relief, les différentes formes de décentralisation pour mieux situer notre cadre d'analyse, du point de vue d'une approche économique où la décentralisation financière constitue une condition pour une allocation efficace des ressources.

La décentralisation politique se matérialise par un transfert de pouvoir de décision aux citoyens à travers l'élection de leurs représentants. Elle a comme corollaire le pluralisme politique et le renforcement de la légitimité de la représentativité des gouvernants. Cette participation des citoyens et des élus à l'élaboration et à l'exécution des décisions publiques renforce la démocratisation de la vie politique. Elle permet de mieux prendre en charge les besoins des administrés que dans le cas d'une décision centralisée des politiques publiques.

¹¹Litvack, j, <file:///D:/L.A>, la décentralisation des finances locale/qu'est-ce que la décentralisation in la banque mondiale, HTM PP1-5.

Pour ce qui est de la décentralisation administrative, il s'agit de la redistribution, entre les différents échelons du gouvernement, des responsabilités et des ressources financières pour permettre la fourniture des services publics. Ce type de décentralisation regroupe la déconcentration, la délégation et la dévolution¹².

Le cas de la décentralisation financière est le fait d'attribuer une responsabilité financière à l'échelon local pour garantir l'accomplissement des tâches décentralisées d'une manière efficace. Elle signifie l'existence d'un pouvoir de décision sur la dépense publique locale et d'un niveau de ressources suffisant émanant d'une source locale ou des transferts du gouvernement central dans le cadre des subventions accordées.

Enfin, la décentralisation du marché vise un transfert de responsabilités et des fonctions administratives du secteur public vers le secteur privé à travers essentiellement la privatisation et la dérégulation (l'assouplissement des contraintes juridiques liées au monopole pour permettre au privé de participer à la fourniture du service public).

Toutefois, les différentes formes de décentralisation sont réellement imbriquées particulièrement pour les trois premières présentées ci-dessus. Il ne peut y avoir une existence sur le terrain de l'une sans la réalisation de l'autre. Dans une organisation territoriale, il y a donc une coexistence complémentaire de ces différentes formes pour pouvoir considérer le niveau local comme un champ d'action publique qui participe à la gestion des affaires des citoyens. Sans l'existence de ressources propres, on ne peut pas prendre une décision qui relève fondamentalement d'un acte politique. L'inexistence de responsabilités ne peut permettre une quelconque décision et *usage* des ressources disponibles. L'absence de ressources financières freine l'exercice des responsabilités et ne donne aucune légitimité à l'action publique.

En outre, A. Gruber distingue deux types de décentralisation : territoriale et technique. La décentralisation territoriale (la forme la plus répondue) est assise sur une base géographique. Elle répond à deux principes fondamentaux, celui de l'élection et celui de l'autonomie de gestion qui se réalise dans l'administration locale. Ceci fait que « l'administration territoriale décentralisée » est « organisée dans des collectivités locales ou territoriales ». En revanche, la décentralisation technique, ou par service,

¹² La délégation consiste dans le transfert par le centre du pouvoir de décision et d'administration à des organisations qui sont tenus de lui rendre des comptes. Par contre, la dévolution est le transfert du pouvoir de décision à des organes élus concernant le financement et la gestion des services publics dans le cadre des limites territoriales de leurs collectivités.

consiste dans la gestion des services publics par des établissements publics qui sont des administrations spécialisées ayant une personnalité morale. La différence fondamentale entre ces deux types de décentralisation réside dans la question de démocratie. Celle-ci, comme possibilité de gestion autonome des affaires locales par des organes élus, est garantie uniquement dans le cas de la décentralisation territoriale.

De ce qui précède, nous pouvons dire que la décentralisation, malgré les différents sens qu'elle peut renfermer selon l'angle par laquelle elle est perçue par les différentes disciplines, est un ensemble indivisible qui perd sa signification dès que l'un des éléments fait défaut, et dans ce cas on parlera d'une centralisation ou d'une déconcentration des activités publiques.

Les sens polysémique de la décentralisation renvoie aussi aux relations d'interaction qu'elle entretient avec divers concepts qui justifient la réhabilitation de la dimension locale. Quelles sont alors ces différentes variantes conceptuelles qui participent à la formation et à la consolidation de la décentralisation comme forme d'organisation territoriale ?

2. Le local dans la vision multidimensionnelle de la décentralisation :

La décentralisation, comme forme d'organisation territoriale, présente un ensemble de liens avec plusieurs modalités organisationnelles, faisant référence au mode de régulation de l'action publique, qui lui sont comme des fondements, des compléments allant jusqu'à être confondues avec elle. Nous aurons à mettre en évidence, dans ce point, les variantes conceptuelles les plus importantes qui sont réellement des justifications de la décentralisation.

2.1- La subsidiarité comme principe de répartition des tâches.

Décentraliser suppose la recherche d'un principe qui doit être à la base de la répartition des compétences entre les différents niveaux d'administration. Pour cela, le principe de subsidiarité constitue le soubassement de toute formule efficace de transfert de tâches publiques pour le niveau local. Ainsi, on attribue pour chaque collectivité les missions qu'elle peut assurer d'une manière plus efficiente, celles pour lesquelles elle est mieux placée pour satisfaire les besoins de la population¹³. Dans le cas de la France, le rapport Guichard donne une définition synthétique du principe de

¹³ Greffe, X, (1992), PP 32-33.

subsidiarité en considérant « qu'il conduit à rechercher toujours le niveau adéquat d'exercice des compétences, un niveau supérieur n'étant appelé que dans le cas où les niveaux inférieurs ne peuvent pas exercer eux-mêmes les compétences correspondantes. L'Etat doit aussi déléguer aux collectivités tous les pouvoirs qu'elles sont en mesure d'exercer »¹⁴.

Sur le plan conceptuel, la subsidiarité est considérée comme une théorie contre « l'Etat providence niveleur et monopolisateur des initiatives, distributeur de service à tous indistinctement. Il pétrifie les solidarités solidaires et aplanit l'esprit d'initiative et l'initiative elle-même. Non pas par un moyen direct et contraignant, mais en les rendant inutiles »¹⁵. A cet effet, la subsidiarité, au même titre que la décentralisation, s'inscrit dans la redéfinition du rôle de l'Etat dans l'activité économique au début des années quatre-vingt avec remise en cause de l'Etat providence.

2.2- La proximité comme un lien entre gouvernants et gouvernés :

La décentralisation répond au besoin du rapprochement de l'administration du citoyen. Elle permet la proximité. Celle-ci peut être définie comme « la représentation en charge de produire une légitimité nouvelle de la politique, et d'abord de combler la distance qui s'installe entre citoyens et leurs représentants. La proximité entraîne la médiation comme nouvelle politique de réconciliation sociale, la démocratie participative, la réparation du lien social, etc. C'est une notion qui joue sur le flexible, le local, le contingent »¹⁶. Ainsi, la décentralisation, par sa vertu de proximité qui réduit la distance entre gouvernants et gouvernés, permet la réhabilitation de la légitimité de l'administration locale. Cela par le fait que celle-ci serait à l'écoute des mouvements sociaux pour la satisfaction, dans son espace territorial, des besoins collectifs des citoyens. La proximité¹⁷ sera aussi le moyen de légitimer l'Etat par

¹⁴ Delcamp. A, Principe de subsidiarité et décentralisation, in Nermery. J, Le renouveau de l'aménagement du territoire, Ed. Economica, Paris, 1994, PP 563-581.

¹⁵ Prevost. G, Introduction à l'étude du concept de gouvernance, revue Idara de L'ENA, volume 11, numéro 1-2001, ALGER, P51.

¹⁶ Autres. M, les politiques publiques locales in les nouvelles politiques locales, Ed l'harmattan, Paris, 2001, PP7-23.

¹⁷ C, Dupuy et A. Burneister, dans leur définition du territoire comme un construit qui dépasse la simple conception de réceptacle d'activités économique, considéraient que « la proximité ne se limite pas à une proximité purement géographique, physique. Elle ne se réduit pas à être voisin de, mais prend en compte les institutions, les organisations, la culture ; les dynamiques de

la participation des citoyens localement à la gestion des affaires publiques, en créant une certaine flexibilité qui permet l'association des individus au processus de décision à travers leurs élus et la consolidation des liens sociaux.

2.3- La démocratie comme une résultante de la décentralisation

Alexis de Tocqueville, dans son étude « de la démocratie en Amérique », écrivait que la décentralisation est un facteur permissif de la démocratie alors que la centralisation est un frein à sa réalisation¹⁸.

Cet attribut de démocratie découle automatiquement de l'existence de la proximité. De ce fait. La démocratie permet aux citoyens de participer réellement à la définition des choix **collectifs et** de leurs projets en exprimant leurs véritables besoins, et de rendre compte de l'action de leurs représentants ainsi que d'exercer un contrôle sur la fourniture des services publics¹⁹. La décentralisation constitue donc le moyen de répandre et de renforcer la démocratie quotidienne dans la société, qui est susceptible d'amener les citoyens à engager des actions en concertation avec leurs élus dans la recherche d'un meilleur bien-être. Cet état de fait s'inscrit dans l'exigence de la transparence financière en permettant l'accès à toute information susceptible de rendre le citoyen plus responsable devant le service public.

2.4- La gouvernance : un atout pour impliquer le local dans la gestion publique

La conception de la gouvernance était l'objet du discours de la banque mondiale au début années 1990 en direction des pays en voie de développement dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Pour cette institution « la gouvernance est une affaire de management ou de réformes institutionnelles en matière d'administration, de choix politiques, d'amélioration de la coordination et de fourniture de services publics efficace »²⁰.

Selon A.J. Eliassen et J. Kooiman : « la gouvernance peut être considérée comme le schéma sociopolitique qui résulte des efforts de toutes les parties de la

proximité naissent notamment de la tension entre le local et le global » (cité par Hassen Zaoual, La socio économie de la proximité, du global au local, Ed l'Harmattan, 2005, P 95).

¹⁸ A. Tocqueville cite par Greffe. (1984), Op.cit,P IX.

¹⁹ Greffe.X,(1997),Op,cit ,P361.

²⁰ Belmihoub. M. C, La gouvernance et le rôle économique et social de l'état : entre exigences et résistances, revue Idana de L'ENA, volume11, numéro1, 2001, Alger, P15.

société»²¹. Cette définition est générale puisqu'elle n'est pas spécifique à la nature de l'organisation ; c'est à dire en référence à celle régie par les mécanismes du marché ou à celle relevant de la puissance publique. C'est l'ensemble des acteurs de la société qui vont participer à la définition d'un cadre social et politique. Ainsi, la nature de la relation sociale et politique sera le fruit de la volonté et de l'action des composantes de la société. Cela a fait qu'il y a dans le domaine économique « une nouvelle articulation entre l'Etat, la société et le marché permettant la réalisation d'une efficacité des structures économiques, la satisfaction des besoins sociaux et la promotion du bien-être des hommes»²².

En s'intéressant à une organisation publique, nous retenons la définition suivante : « la gouvernance politique ne peut être considérée en terme de contrôle du gouvernement sur le reste de la société mais en terme du résultat du comportement d'une multitude d'acteurs »²³. Dans cette situation ce n'est pas le gouvernement qui monopolise toutes les décisions, puisque les niveaux infra-étatiques ont un champ d'intervention, et par conséquent ils participent à la gestion publique. De la sorte, la décentralisation entraîne « le glissement de la fonction sociopolitique de l'Etat vers les institutions locales »²⁴. Ceci fait que la structure du système sociopolitique soit le résultat des « efforts d'interventions interactives de tous les acteurs impliqués »²⁵. Le développement local territorial n'est-il pas alors le produit de la participation des acteurs (locaux) dans la construction du système sociopolitique ?

2.5 - La décentralisation : jonction entre territoire et développement local :

Le développement local prend son affirmation dans la théorie économique avec le renouveau de la dimension locale, étant donné que les schémas du développement par le haut sont remis en question. Le paradigme du local est considéré par les économistes comme « la source de formes originales du développement » ainsi que le « milieu incubateur d'innovation et porteur de modernité »²⁶. A fortiori, les grands enjeux de la société sont réalisés au niveau local, notamment en matière de développement. Le local, par l'émergence de nouvelles unités territoriales et sociales, constitue le milieu d'organisation, même au prix

²¹Elissen. A.J et Kooiman. J, cité par Greffe. X, La gestion publique, Ed, Paris,1999,P11.

²²Belmihoub. M.C, Op. cit , P11.

²³Kooiman. J, cité par GREEFFE. X, (1999), Op. Cit, P11.

²⁴Bainrez. S, cité par Caillousse. J, le « local » Objet juridique, In Mabileau. A, A la recherche du « local » Ed, L'harmattan, Paris, 1999, PP 111-151.

²⁵Kooiman. J, cité par Prevot. G, Op, P11.

²⁶Derycke. P.H ?cité par Mabileau. A, Op, cit, PP9-18.

d'une « régulation tendancielle différenciant », des rapports à la société²⁷, Il est considéré comme un « acteur autonome », par rapport à l'échelon central, qui participe à la régulation collective d'ensemble à travers les décisions et les choix effectués à son niveau²⁸.

J. Danzelot considère la crise des années 1970 comme la phase décisive où s'est réalisé « le passage d'une prétention de maîtrise rationnelle des processus historiques à une prise en compte des réalités immaîtrisables, de la confiance dans le central à la valorisation du local, de la confiance à l'égard de la classe politique à la modernisation s'appuyant sur les élus locaux »²⁹. Il y a ainsi un ensemble de mutations qui ont réhabilité le local comme un niveau d'action publique où sont prises des décisions et effectués des choix, parallèlement au niveau central avec lequel il est en relation de tâtonnement jusqu'à l'établissement d'une situation d'équilibre de pouvoir entre ces deux échelons.

La question du local sous-entend qu'il existe un territoire où seront réalisées les différentes actions émanant des initiatives locales. Le territoire n'est pas seulement le support d'activités économiques, mais il est aussi le cadre permettant une certaine cohérence et harmonie de toute démarche des acteurs locaux. Il est un construit historique selon F. Perroux, ce qui fait qu'il a une personnalité à appréhender pour pouvoir créer une richesse économique.

Dans ce sens, J.P. Worms écrivait : « entre le social, l'économie et le culturel, se mettent en place des démarches transversales et cette transversalité se définit concrètement à partir d'une solidarité territoriale. Le territoire redevient un facteur d'activités nouvelles alors qu'on a souvent pensé que l'économie allait dans le sens de la délocalisation. On s'aperçoit, aujourd'hui, qu'il existe une valeur ajoutée économique liée à une nouvelle territorialité. La territorialité permet de créer une synergie en cassant les cloisonnements »³⁰. Les territoires locaux sont considérés ainsi comme un facteur de développement, par leurs caractéristiques de support d'initiatives et de projets ainsi que leur capacité à renforcer la cohésion économique. Le territoire renvoie aussi à la répartition des rôles entre le pouvoir central et les centres périphériques de décision à travers les découpages territoriaux et les modes de coopération entre ces échelons de

²⁷ Sorbet. C, cité par Malibeu. A, Op. cit , P12.

²⁸ Thoenig. J.L, Op. Cit , P152-165.

²⁹ Danzelot. J, cité par Mouroz. J.R, Pouvoir local, régionalisme, décentralisation, enjeux territoriaux et territorialité en Amérique Latine, Ed Iheal, Paris, 1989.

³⁰ Worms. JP, cité par Isaia. Hetsprindler. J, Op. cit, PP543-599.

puissance publique³¹. Il suppose qu'il y a des niveaux infra-étatiques qui ont une liberté d'action dans les limites que la loi définit en ce qui concerne le champ de l'activité publique locale.

Dans ce cadre, Sylvie Bairez qualifie cette situation d'une nouvelle régulation territoriale³² au sens où le territoire est devenu le nouveau cadre de la gestion des affaires locales et d'accomplissement d'une meilleure situation de bien-être souhaitable pour le citoyen. Etant donné que le niveau local est réhabilité et le territoire est le réceptacle de l'action locale, la question qui se pose est la suivante : quelle est la finalité de ce redéploiement de l'activité publique à travers les transformations d'un Etat centralisateur à un Etat animateur qui se fonde sur la participation du niveau local (des citoyens)? Le nouvel intérêt porté pour la dimension locale s'inscrit dans la logique de la substitution au développement par le haut qui est une autre manière de répandre le développement économique. Le développement par le bas, comme une théorie édictée par W. Stöhr (1984) et C. Weaver (1983), constitue alors la réponse originale aux crises économiques de 1974 et 1979 et à l'échec des recettes Keynésiennes dans une économie ouverte³³. Le développement sera alors impulsé à partir des possibilités locales. C'est un processus ascendant et non pas descendant; c'est-à-dire il ne se décide pas du centre mais il est laissé à la volonté des acteurs locaux dans l'objectif que leurs actions vont entraîner par l'effet d'accumulation le développement national global. Selon J.C. Perrin « l'optimisation de l'économie globale repose sur l'existence et sur la bonne gestion spatio-économique des organisations territoriales »³⁴ Les spécificités territoriales s'affirment comme les ressources qui alimenteront ces nouvelles logiques de développement local.

Pour appréhender cette nouvelle logique de développement nous pouvons retenir la définition synthétique de X. Greffe : « le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera le produit des efforts de la population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il

³¹ Autes.M, Op. Cit, PP7-23.

³² Bairez.S, Cité par Autes. M, Op. Cit, P11.

³³ Derycke. P. H, Le « local » dans l'analyse économique, in mabileau. A, la recherche du « local », Ed. L'harmattan, 1999, Paris, P92-108.

³⁴ Greffe. X, (1984), Op.cit, P159.

fera d'un espace de continuité un espace de solidarité active »³⁵. A partir de cette définition, trois remarques sur le développement local méritent d'être soulevées.

- 1- il est le résultat de la mise en valeur des ressources spécifiques de chaque localité ;
- 2- il a une dimension économique, sociale et culturelle ; il répond à une logique économique, à une spécificité culturelle et à la réaction du tissu social ;
- 3- c'est un espace de solidarité locale par la participation de tous les acteurs locaux qui sont en relation.

La décentralisation attribue aux collectivités locales un rôle important dans la conduite et la réussite du projet du développement local. Ces entités territoriales constituent le vecteur principal autour duquel vont se mobiliser les différents diffuseurs d'initiatives locales de développement. La responsabilité locale du développement est alors en partie du ressort des élus locaux qui doivent préparer l'environnement adéquat susceptible de susciter l'adhésion des porteurs de projets.

Par la mise en œuvre de stratégie et de leur engagement actif, le rôle des acteurs locaux est prépondérant dans la réalisation et l'accomplissement de la dynamique du développement dans un territoire. Il y a lieu, ainsi d'intégrer dans la fonction de développement « leur appartenance sociale, les réseaux d'alliances, les groupements d'intérêt multiples entre les composantes de la société régionale et locale et son expression électorale, le jeu du ou des pouvoirs et de la régulation sociale, les permanences et les changements, les crises et les continuités »³⁶. De la sorte, la nouvelle configuration apportée par la décentralisation est un ensemble très complexe régi par des spécificités locales liées à un territoire et qui sont destinées à être valorisées par les acteurs locaux selon une logique de régulation propre à ce niveau de décision dans le but d'un développement micro-économique endogène³⁷ en cohérence avec la rationalité globale (la politique nationale).

Dans cette restructuration de l'action économique, en particulier des activités publiques, les collectivités territoriales jouent le rôle d'animateur de la vie économique et sociale, et de catalyseur des initiatives locales. Cela, dans le cadre de la proximité entre élus et citoyens, et entre les agents économiques pour permettre une participation

³⁵ Ibidem. P 146.

³⁶ Danzelot. J, cité par mouroz. J.R, Op.CIT,P16.

³⁷ Le développement endogène s'apparente au développement par le bas ou local. Ce concept est utilisé indifféremment sans rentrer dans les nuances à équivoque.

de la population à la réalisation de son bien-être. Pour cela, pour que les collectivités locales puissent réaliser des choix dépensiers et décider du niveau de services publics et de leur nature, la décentralisation permet un transfert de responsabilités budgétaires susceptibles de garantir « aux gouvernements locaux » une autonomie décisionnelle et financière qui n'est pas exempte de contraintes économiques, institutionnelles et politiques³⁸. Elles vont alors réaliser leur fonction objective de gestion des affaires territoriales compte tenu de toutes les contraintes qu'elles peuvent rencontrer dans le champ de l'action locale et qui sont liées à leur environnement.

L'étude du concept de décentralisation, à travers ses multiples dimensions, nous a permis d'appréhender sa complexité comme paradigme à géométrie variable, qu'on ne peut saisir sans faire appel à la multidisciplinarité dont il fait le centre d'analyse des différentes approches. La difficulté de son appréhension tient surtout à sa conception polysémique; c'est-à-dire que la décentralisation peut prendre différents sens selon l'angle d'approche par lequel on l'aborde, et qu'elle est en relation très étroite avec un ensemble de notions qui tendent même à être confondues avec elle, telles que l'autonomie, la subsidiarité, la proximité, la gouvernance, etc.

En outre, l'analyse économique a inscrit la décentralisation comme nouvelle forme d'organisation territoriale et de répartition des tâches entre les différents niveaux d'administration. Elle a par conséquent réhabilité la dimension locale par l'intégration de l'espace comme variable importante dans l'activité économique et dans la consolidation des liens sociaux. Il y a, de ce fait, l'avènement de la gouvernance locale ou territoriale pour faire participer tous les différents acteurs dans le développement en tirant un avantage comparatif et compétitif de la réduction de la distance entre institutions et citoyens, des interactions entre les agents et des ressources spécifiques locales. Ainsi, la gestion des affaires locales serait soustraite du monopole de l'Etat central pour être confiée au niveau infra-étatique qui est mieux placé pour valoriser les ressources liées à un territoire et répondre à la demande sociale.

Cependant, considérant la décentralisation comme une redistribution des activités entre l'Etat central et les collectivités locales, quelle(s) activité(s) est-il souhaitable de

³⁸Machand. J , La nouvelle donne des comportement budgétaires régionaux depuis la décentralisation, RERU, 02Avril, Paris, 1997.

transférer à la responsabilité du niveau local ? En d'autres termes, quels types de biens seraient-ils préférables d'offrir localement et pour quel objectif ? Quelles sont les spécificités de ces biens ? Une fois défini le champ de l'économie publique locale, il y a lieu de spécifier les tâches qui ne peuvent pas être décentralisées en spécifiant les raisons. Autrement dit, quelles sont les limites de l'organisation territoriale décentralisée ?

Les réponses à ces questions constituent une analyse de la problématique de la décentralisation. Cela pour définir sa logique essentiellement économique à travers la présentation de l'argumentaire fondamental de l'existence de biens publics spatialisés qui sont censés être offerts efficacement au niveau de l'espace de leur financement, de leur organisation et de leur consommation. L'analyse du partage des tâches est une manière de tracer la frontière et les limites de la décentralisation, en tant que modalité de gestion, qui ne peut être soustraite de la logique globale et de la coordination que peut exercer l'Etat central.

Sans doute, une bonne gouvernance territoriale exige l'implication des différents acteurs du territoire. Ces derniers sont, respectivement, les acteurs politico-administratifs, les acteurs économiques, et les acteurs de la société civile. La cohérence et la coordination entre tous ces acteurs du territoire dans la gouvernance territoriale sont indispensables pour amorcer un vrai développement. Mais, il faut aussi que l'Etat accorde plus de prérogatives aux échelons territoriaux inférieurs, notamment à la wilaya et à la commune, pour réussir ce pari. Cela ne peut se faire que par la politique de la décentralisation. Cette dernière est, d'ailleurs, officiellement consacrée en Algérie par l'ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal, et par la loi n°90-08 du 07 avril 1990 modifiant et complétant l'ordonnance de 1967. Aussi, la décentralisation favorisant l'initiative locale en matière du développement a été encouragée par la promulgation des lois n°90-09 du 07 avril 1990 portant code de wilaya et n°90-31 du 04 décembre 1990 relatives aux associations

3. La politique algérienne de décentralisation :

Malgré la volonté affichée par l'Etat algérien de consacrer la décentralisation comme un mode de gouvernance, en promulguant, notamment, l'ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967, les collectivités locales (communes) ont demeuré paradoxalement, et ce, durant des années, comme de simples entités territoriales administratives, dépourvues de tout pouvoir décisionnel. En effet, leurs missions se résument uniquement dans la mise en œuvre des programmes de

développement décidés par le gouvernement. Cette attitude de s'accaparer de tous les pouvoirs décisionnels par le gouvernement est qualifiée par l'auteur B. Arhab (2004)³⁹, de « centralisme exagéré de la décision ». Les autres acteurs du territoire, tels que les associations, entreprises ou élus locaux sont tout simplement exclus dans la prise de décision concernant l'inscription des projets de développement. Ainsi, toute initiative de développement local émane du seul gouvernement central.

Toutefois, cette politique de gestion centralisée n'a pas donné de résultats probants. Le développement économique et social n'a été encouragé que dans les grandes agglomérations, au détriment des régions périphériques aux grandes villes. L'échec a été favorisé par les décisions centralisées caractérisées par une lenteur flagrante.

C'est vers le début des années 1980 que l'Etat algérien a décidé de mettre en place une stratégie de développement consacrant plus de souplesse dans le processus de prise de décision. Cela s'est traduit dans la pratique par une libéralisation de l'économie et une restructuration organique des grandes entreprises. Ces dernières ont été divisées en petites unités ou filiales, réparties à travers le territoire national. En outre, et sur le plan de la gestion territoriale, l'Etat a procédé à un nouveau découpage territorial en 1984. Désormais, l'Algérie compte 48 wilayas, composées de 160 daïras contenant au total 1541 communes.

Pour rendre la décentralisation réelle, les wilayas et les communes, en tant qu'institutions territoriales, ont été dotés d'organes de fonctionnement. La wilaya est gouvernée par un Wali, lequel est nommé par décret présidentiel, et par une Assemblée Populaire de Wilaya (APW) élue. La commune quant à elle est gérée par une Assemblée Populaire Communale élue. Ce réaménagement consacre la wilaya, représentée par un exécutif nommé par le président de la république, ainsi qu'une assemblée élue (APW), en tant qu'entité décentralisée du gouvernement central. La commune, quant à elle, représente une entité territoriale locale, représentée par son assemblée et son exécutif municipal. Cependant, il a fallu attendre la promulgation des lois n°90-08 et 90-09 du 07 avril 1990 relatives respectivement à la commune et à la wilaya, pour que ces deux échelons territoriaux (wilaya et commune) aient plus de prérogatives dans la prise des décisions. Par exemple, l'article 1 du code communal (loi 90-08 du 07 avril 1990) stipule clairement que « *la commune est la collectivité territoriale de*

³⁹ ARHAB B. (2004), « La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement », dans FERGUENE Améziane (Ed) (2004), « Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud », l'Harmattan, Paris, PP.163-173.

base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». Cette loi lui confère des prérogatives pour se doter des différents services nécessaires pour son fonctionnement. Concernant le côté financier, l'article 163 du code communal explique quelles sont les sources financières de la commune. Elles viennent, entre autres, des ressources fiscales perçues au profit des communes, des participations ou attributions financières de l'Etat, les taxes, droits et rémunération des services rendus... etc.

Ce sont ces lois qui ont marqué la rupture avec le modèle de gestion centralisée et encouragé l'initiative locale. Par ailleurs, et dans le but de renforcer ces nouvelles mesures, l'Etat a promulgué la loi n°90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations, l'un des acteurs censés participer à la gouvernance territoriale. Cette nouvelle loi, selon B. Arhab (2004, p. 171), a permis la création d'environ 60 000 associations en l'espace de sept ans, entre 1990 et 1997. A travers la promulgation de cette loi sur les associations, la voie est ouverte à la concrétisation de la participation citoyenne et d'autres acteurs associatifs dans l'élaboration des politiques de développement économique et social.

3-1. La démarche algérienne vers la croissance.

Les efforts consentis par l'Etat algérien pour amorcer un vrai développement local, au lendemain de l'Indépendance, se sont inscrits, plutôt, dans une perspective régionale, et non locale. C'est ce qu'a remarqué l'auteur Marc Ecrement (1986), qui a fait cette observation sur ce point précis : *« des premières années d'indépendance jusqu'en 1974, l'action de pouvoir central en faveur des régions revêt la forme de programmes de lutte contre les disparités inter et intra régionales. Ces programmes, Programmes Spéciaux à partir de 1966 et Programmes d'Equipement Local des Communes à partir de 1970, servent de substitut à une politique d'aménagement du territoire »*⁴⁰. Nous comprenons, à travers cette remarque, que l'Etat algérien visait, essentiellement, la réduction des déséquilibres entre les différentes régions du pays, et n'a pas mis l'accent, proprement dit, sur le développement local.

Il a fallu attendre le début des années 1974, pour que l'Etat se concentre sur le développement local, surtout à travers son ouverture à la décentralisation et la promotion des responsabilités des collectivités locales. Les conclusions du rapport général du plan quadriennal 1970-1973 témoignent sur ce point. Aussi, le plan quadriennal 1974-1977, lancé au niveau communal, a constitué le tremplin de la politique de développement local en Algérie. Ce plan a

⁴⁰ ECREMENT M. (1986), « Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 », Entreprise Algérienne de presse (Alger), Offre des Publications Universitaires(Alger) et Presses Universitaires de Grenoble(France), P. 160.

été considéré par M,ECREMENT, comme un « *nouvel instrument destiné à regrouper dans un cadre cohérent toutes les interventions de portée locale proposées par la Commune, réalisées et gérées par elle et financées sur ressources centrales* ». Deux mesures phares en faveur du développement local ont été lancées dans le cadre de ce plan. Il s'agit des Plans Communaux de Développement (PCD) et des Programmes d'Industries Locales (PIL).

Pour les PCD, ils correspondent, selon Marc Ecrement, « à *une phase d'approfondissement de la cohérence du développement local planifié. Ils sont une tentative de franchissement des limites inhérentes à la nature des Programmes Spéciaux et sont présentés comme une réponse appropriée aux insuffisances des Programmes d'Équipement Local des communes* ». Les PCD, lancés au début des années 1970, renferment trois types de Plans : des plans communaux de la réforme agraire dont ont bénéficié près de 580 communes, les plans communaux semi-urbains destinés à 70 communes, et les plans communaux de modernisation urbaine (PMU) qui ont concerné environ 30 communes. Le lancement de ces plans a contribué à la création d'une dynamique de développement local *au* niveau des communes.

Les Programmes d'Industries Locales (PIL) étaient conçus pour être à la base d'un second secteur industriel étatique. Et décentralisé contenant des Entreprises de Collectivités Locales, Communales ou Régionales. Les PIL ont été appliqués dans trois secteurs de l'économie algérienne. D'abord, dans le secteur de la Petite et Moyenne Entreprise (PME) activant, notamment dans le domaine de la mécanique. Métallique et électrique, chimique, de matériaux de construction, alimentaire et textile. Deuxièmement, dans le secteur de l'artisanat traditionnel, qui investit dans la tapisserie, la broderie, le meuble sculpté...etc. Troisièmement, les PIL ont été appliqués dans le secteur du tourisme et le thermalisme, c'est-à-dire investissant dans l'hôtellerie, l'aménagement des stations balnéaires, le camping et les stations thermales...etc., C'est ainsi que les PCD et les PIL, ont contribué à l'amorce d'un développement local en Algérie.

Toutefois, au milieu des années 1980, le système économique algérien s'est enlisé dans une crise sans précédent, suite à la chute des prix du pétrole. Pour sortir de cette crise économique, l'État algérien a mis en place plusieurs réformes. Ces dernières ont concerné notamment la restructuration organique des entreprises. Cette mesure a provoqué la suppression des deux tiers des Entreprises Publiques Locales créées. Aussi, cette situation a conduit l'État algérien, par la suite, surtout après la promulgation de la loi n°88-02 du 12 janvier 1988 concernant la nouvelle organisation de la planification, des lois n° 90-08 et 90-09 du 07 avril 1990 relatives respectivement à la commune et à la wilaya, ainsi que la loi n°93-12 du 05

octobre 1993 relative aux investissements, à se désengager du secteur économique et à donner de plus de prérogatives aux autres acteurs du territoire activant au niveau local.

Au milieu des années 1990, de la période allant de 1993 à 1998, le modèle de développement algérien a été mis de côté. En effet, à cette époque-là, l'Algérie était soumise au Plan d'Ajustement Structurel (PAS) sous la direction du Fond Monétaire International (FMI). Toutefois, vers l'an 2000, avec la stabilisation des principales variables macroéconomiques, grâce à la mise en place du PAS, L'Etat algérien a lancé le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE), lequel plan a été doté de montants financiers colossaux. En clair, le PSRE (2001-2004), tel que conçu par le gouvernement algérien, contenait une série de mesures élaborées dans le but de favoriser la création et la promotion d'un tissu de PME-PMI. Pour la concrétisation de cet objectif, plusieurs organismes et structures de facilitation de création d'entreprises ont été mises en place. Parmi ces structures, on citera le Fonds de Garanties (FGAR), les pépinières d'entreprises et l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ). Cependant, ces structures d'accompagnement restent, pour la plupart, centralisées, ce qui rend lentes et bureaucratiques les procédures d'accompagnement pour la création d'entreprises.

L'étape qui a suivi le PSRE a consisté dans l'élaboration et la mise en œuvre par l'Etat algérien du Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Économique (PCSCÉ). Ce dernier s'est étalé de 2005 jusqu'à 2009. L'objectif attendu par l'Etat algérien à travers le lancement de ce plan était de consolider les résultats réalisés grâce au PSRE et de continuer sur la même lancée de développement local. En gros, le PCSCÉ comprenait cinq grands chapitres. Il s'agit, respectivement d'améliorer les conditions de vie des citoyens, de développer des infrastructures de bases, d'assurer le soutien à la croissance économique, de moderniser le service public et, enfin, de promouvoir des technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, l'Etat algérien avait consacré des sommes d'argent importantes pour la réalisation de divers projets structurants, comme ceux inscrits dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025). L'objectif assigné au Projet SNAT -2025- (2004), étant « *de programmer des équipements collectifs et de mettre en œuvre des politiques de développement régional et local* ». ⁴¹ Dans ce sillage, l'Etat a donné des instructions pour que ces équipements soient programmés en fonction des besoins des acteurs locaux. Cela veut dire que ces derniers seront associés dans la conception des projets de

⁴¹Ministère de L'Aménagement du territoire et de l'Environnement(2004), « projet SNAT 2025 : Jeux des Acteurs et éléments de régulation », mission1, rapport5, ABI 21, P.3.

développement local en concordance avec les objectifs du schéma national. Mais, le point nodal dès ce plan reste la procédure du financement de ces équipements. En effet, le financement est fait entièrement sur fonds centraux, ce qui limite les prérogatives des acteurs au niveau local et retarde le financement des projets de développement.

3-2. La problématique du financement.

Il est vrai que l'Etat algérien, soucieux d'amorcer un réel développement local, a entrepris plusieurs démarches s'inscrivant dans cette perspective, tels que les découpages administratifs effectués depuis l'indépendance, et dont le dernier date de 1984. A cela s'ajoute la promulgation du code communal de 1990 (loi 90-08 du 7 avril 1990), qui stipule dans son 1^{er} article que la commune est la collectivité territoriale de base, dotée d'une autonomie financière. Toutefois, la réalité des choses nous démontre que les collectivités locales en Algérie souffrent de problèmes financiers importants. Bien que le découpage administratif de 1984 ait fait augmenter le nombre de communes de 704 à 1541⁴², néanmoins, l'Etat a négligé le volet concernant le financement de ces collectivités locales. Ces dernières se sont trouvées devant d'énormes problèmes financiers. En effet, elles manquaient cruellement de ressources financières leur permettant d'assurer leur bon fonctionnement. Elles dépendaient largement des subventions de l'Etat qui ne sauraient suffire. Une réforme fiscale a été mise en œuvre en 1992.

Toutefois, les solutions qu'elles ont apportées se sont avérées insatisfaisantes. « *La réforme fiscale de 1992 qui a bouleversé le système fiscal dans son ensemble n'a pas répondu aux attentes légitimes des collectivités locales qui sont contraintes de survivre grâce à quelques subventions accordées par le pouvoir central* »⁴³, a jugé l'auteur Tessa Ahmed (2006). Cette situation est toujours d'actualité. En effet, plusieurs communes du pays dépendent à ce jour uniquement des subventions maigres de l'Etat pour assurer leur fonctionnement et lancer quelques projets de développement. Dans les communes où il existe une certaine activité économique, les APC peuvent, néanmoins, avoir leurs propres recettes. Ces dernières sont régies par des lois.

3-2.1. Les recettes propres aux communes.

⁴² TESSA Ahmed(2006), « La fiscalité : un instrument de financement du développement local », Université de Bejaia, Communication au colloque international : «Articulation Espace-local-Espace mondial », Bejaia 21 et 22 juin 2006, Université de Bejaia, Laboratoire Recherche et Développement, P. 77.

⁴³ Ministère des finances, Direction générale des impôts(2010), « Code des impôts directs et taxes assimilées », Alger, PP. 87-93.

Les collectivités locales peuvent bénéficier de recettes financières qui leur reviennent d'une manière exclusive. Ces recettes sont régies par plusieurs codes et lois de finances. Nous citons à titre illustratif, le Code des Impôts Directs (CID) qui définit clairement les impôts et les taxes qui doivent revenir de droit et en totalité aux communes. Parmi ces taxes, il y a ce qu'on appelle la taxe foncière (TF), la taxe d'assainissement (TA) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Cette dernière est établie et gérée par les articles allant de 217 à 240 du code des impôts directs⁵Un taux de 2 % est retiré du chiffre d'affaires réalisé par toute personne physique ou morale (entreprise, commerçant, artisan, profession libérale) au titre de son activité. Toutefois, la TAP, contrairement à la taxe d'assainissement et à la taxe foncière, n'est pas une taxe exclusive à la commune. En effet, la wilaya, en tant qu'entité territoriale perçoit 29,5 % de cette taxe, alors la commune empoche les deux tiers (65 %) de la taxe. Par ailleurs, le Fonds Commun des Collectivités Locales (FCCL) est alimenté à hauteur de 5,5 % par la TAP⁴⁴. En outre, la taxe foncière qui revient exclusivement à la commune est appliquée, selon les articles allant de 248 à 262 du code des impôts directs, à toutes les propriétés qu'elles soient bâties (immeubles, habitations, usines...) ou non bâties (terrains constructibles, terrains agricoles...). Le taux de la taxe foncière varie entre 3 et 10 %, selon la situation des biens fonciers. A souligner, bien sûr, que le taux applicable de la taxe peut être revu à la hausse et révisé dans la loi de finances. Concernant la taxe d'assainissement (TA), perçue entièrement par les collectivités locales, elle est régie par l'article 263 du code des impôts directs. Notons que cette taxe est appliquée uniquement dans les communes disposant d'un service d'enlèvement des ordures ménagères. Le montant de cette taxe est fixé suivant la nature du local produisant les déchets et de la quantité des déchets produits. Ce montant oscille entre 500 et 100 000 DA. La taxe imposée au local à usage d'habitat est différente de celle qui sera appliquée à un local à usage industriel. Par ailleurs, il existe une autre source de revenu qui revient aussi à la commune. Elle concerne la taxe de déversement à l'égout. Les recettes de cette taxe sont incluses dans les quittances de paiement des factures d'eau. Ensuite, l'organisme de gestion du service d'eau (l'Algérienne Des Eaux) se chargera de reverser le montant de la taxe à la commune. Le tarif applicable varie de 2,35 DA à 15,28 DA le mètre cube (m³) en fonction de la nature de l'utilisateur du service d'eau (habitant, administration, entreprise, industrie,... etc.). A la taxe de déversement à l'égout, s'ajoute une autre taxe dénommée « la taxe d'habitation ». Cette dernière est incluse dans les quittances de paiement

⁴⁴ Les 2% de la TAP sont répartis comme suit : 1,30% (65%) pour la commune, 0,59% (29,5%) pour la wilaya, et 0,11%(5,5%) pour le FCCL.

du service d'électricité. Par la suite, SONELGAZ, qui gère ce service reverse le montant de la taxe à la commune concerné. Le tarif applicable est de 300 DA pour les locaux à usage d'habitation et de 1200 DA pour les locaux à usage commercial ou professionnel. Voici les plus importantes taxes dont bénéficient exclusivement les collectivités locales.

3-2-2 Les recettes partielles des collectivités locales.

L'autre source de financement des communes consiste dans les recettes dites partielles. Il s'agit des impôts et des taxes indirectes, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe à l'abattage, la taxe de la vignette automobile et l'impôt sur le patrimoine (ISP).

Concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), elle s'applique à tous les produits et/ou services⁴⁵, qu'ils soient produits ou importés et vendus en Algérie. Notons dans ce sillage qu'il existe deux taux de TVA. Le premier taux est réduit de 7 % et le deuxième taux est à hauteur de **17 %**. Le taux réduit s'applique à une gamme de produits dits « de large consommation », alors que le taux normal (17 %) est appliqué au reste des produits fabriqués en Algérie ou importés de l'étranger. L'auteur Tessa Ahmed (2006, p. 79) détaille le montant de la TVA, régi par l'article 161 du Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (CTCA) comme suit :

1-Pour les opérations réalisées à l'intérieur du pays :- Budget de l'Etat : 85%.

- FCCL (fond commun des collectivités locales) : 10%. -

Communes : 5%.

2-Pour les opérations d'importation.- Budget de l'Etat : 85%.

- FCCL : 15%.

Quant à la taxe dite d'abattage, qui est fixée à 5 DA la tête, elle est appliquée à l'abattage d'animaux, tels que les caprins, les bovidés, les camelines... etc. un total de 70 % de cette taxe est versée aux caisses de la commune. Les autres 30 % de ladite taxe sont attribués au Fonds de Production Zoo-sanitaire. Une autre ressource financière partielle de la commune vient des recettes de la vignette automobile. Cette taxe est redevable à tout propriétaire de véhicule de tourisme, agricole ou utilitaire. Cette taxe est régie par l'article 309 du code du timbre, qui destine 80 % des revenus de la vignette à l'alimentation des Fonds Communs des Collectivités Locales (FCCL). Les 20 % restants seront affectés au budget de l'Etat.

⁴⁵L'ensemble des produits est soumis à la TVA à l'exception de certains produits de base qui en sont exonérés (pain, farines, lait, etc.).

Concernant la taxe dite ISP (Impôt Sur le Patrimoine), elle est régie, quant à elle, par l'article 282 du code des impôts directs. Cet impôt est imposé sur la fortune patrimoniale des personnes physiques et morales dépassant les 30 000 000 DA. Cet article prévoit l'application d'un taux qui varie entre 0,25 et 1,25 %, suivant l'estimation de la fortune. 60 % des recettes de cet impôt sont destinés au budget de l'Etat, 20 % à la commune, alors que les 20 % restants sont versés au Fonds National du Logement.

3-2-3. La limite des dispositifs de financement du développement local.

Bien que l'Etat ait mis en place divers dispositifs de financement des collectivités locales, tels que les impôts directs et indirects, beaucoup reste à faire pour assurer aux communes une autonomie financière leur permettant d'amorcer un vrai développement local. En effet, ces dispositifs de financement des communes contiennent plusieurs lacunes. Il y a lieu de signaler, au premier lieu, le taux dérisoire des recettes qui viennent des taxes et des impôts directs ou indirects attribué aux collectivités locales. Dans ce sillage, l'auteur Tessa Ahmed (2006), a souligné qu'a en 1996, la TANC (*taxe sur l'activité non commerciale*) mise à la charge des titulaires de professions libérales (médecins, avocats...) était calculée au taux de 6% ; redevienne TAP, son taux est ramené de 2,55 % à 2 % par la loi de finances complémentaires pour 2001 ; ce qui n'a pas été sans conséquences financières pour les collectivités locales »⁴⁶. Ce taux de 2 % de la TAP est amplement insuffisant pour faire face aux besoins des communes qui veulent investir dans un vrai développement local. A cela, il faut signaler la suppression de certaines taxes qui contribuent au financement des communes tel que celle dite du « versement forfaitaire ». En 2001, cette taxe de 6 %, qui touchent les salaires, indemnités et émoluments versés par les employeurs, a été abaissée à 1 %. Toutefois, la loi de finances de 2006 a complètement supprimée cette taxe, tel que indiqué dans l'article 12. La suppression de cette taxe est considérée comme une grande perte aux collectivités locales, qui sont ainsi privées de grandes sommes d'argent.

L'autre anomalie que nous pouvons soulever concerne la taxe d'habitation. Cette dernière n'est appliquée que dans les communes « chefs-lieux » des daïras. Par ailleurs, l'Impôt Sur le Patrimoine a enregistré une dévalorisation, qui vient s'ajouter à l'insuffisance des 20 % accordés à la commune. Avant l'adoption de la loi des finances de 2006, le seuil d'imposition pour l'ISP était de 12 000 000 de DA. Toutefois, cette loi de 2006 a, malheureusement, relevé le taux d'imposition à 30 000 000 de DA. Cette mesure a constitué, pour certaines communes dont les contribuables possèdent un patrimoine estimé entre les deux montants un manque à gagner. Concernant la TVA, le quota destiné aux communes est très insuffisante, lorsque nous

⁴⁶ TESSA Ahmed(2006),op cit, p. 81.

savons que 85 % des recettes sont allouées au financement du budget de l'Etat. Dans un autre chapitre, il est utile de signaler que la plupart des projets approuvés par les APC doivent faire l'objet de l'approbation de l'administration, représenté par le chef de daïra et le wali, deux représentants du pouvoir central. Cela prouve que les collectivités locales manquent d'autonomie dans l'élaboration de ses projets s'inscrivant dans le développement local.

3.3. Développement local et gouvernance et jeux des acteurs.

Un vrai développement local exige une bonne gouvernance territoriale. Cette dernière, pour qu'elle soit efficace, doit associer tous les acteurs locaux. C'est ce qu'affirme le rapport 5 de la mission 1 du projet SNAT -2025. Il n'est pas possible, note ce rapport, aux responsables locaux, de « *réaliser de manière efficace leurs objectifs de politique économique s'ils n'y associent pas de manière positive et proactive tous ceux qui y ont un intérêt ou peuvent en influencer le déroulement* ». La participation des acteurs locaux, à tous les niveaux (social et économique), dans la conception et l'élaboration des projets du développement local, est indispensable pour garantir la réussite des gouvernements locaux dans la concrétisation de leurs objectifs. Donc, à la décentralisation des décisions, la participation de l'ensemble des acteurs locaux au développement local s'avère une nécessité. Cette mesure favorise l'émergence d'une démocratie participative dans la société.

Concernant le point relatif à l'élaboration des stratégies et les jeux d'acteurs en Algérie, une étude sur le terrain, réalisée en 2010 par Nait-Chabane, dans la wilaya de Bejaia, a révélé le peu de participation des opérateurs économiques, surtout les privés, et de la société civile, représenté par le mouvement associatif, dans la préparation des stratégies et l'exécution des jeux des acteurs locaux au niveau de cette wilaya. Ces deux acteurs, c'est-à-dire les opérateurs économiques privés et la société civile, sont mis à l'écart dans le processus de gouvernance territoriale en Algérie. Par contre, cette étude a démontré que les acteurs relevant « *des Administrations Déconcentrées de l'Etat* », c'est à dire les représentants directs de l'Etat au niveau local, tel que les différentes directions régionales relevant des ministères, sont les plus agissants et les plus influents dans le processus de gouvernance. Cette situation freine le développement local, lorsque nous savons que ces acteurs sont peu sensibles aux préoccupations locales. Par ailleurs, l'étude citée ci-dessus évoque une autre catégorie d'acteurs, lesquels jouent le rôle d'intermédiaire entre les administrations de l'Etat et la société civile. Il s'agit des élus locaux qui peuvent exercer de l'influence sur le développement local. Même, ces acteurs peuvent bloquer le système de gouvernance, si leurs décisions ne sont pas

respectées. Pour résumer notre propos, la société civile, selon cette étude, représente les acteurs « dominés » du système de gouvernance. Ce sont les autres acteurs, à savoir les administrations de l'Etat et les élus locaux, qui exercent de l'influence sur elle et l'entraînent dans leurs directions.

Section 2 : Stratégies de développement et Politiques d'aménagement du territoire.

Dans cette section nous allons présenter les stratégies Algérienne de développement durant la période 1962-1999. Ensuite nous parlerons de la vision nouvelle de valorisation du territoire de l'année 2000-2025.

1. Les stratégies Algériennes de développement 1962-1999 :

Dès les premières années de son Indépendance, l'Algérie a entamé plusieurs tentatives d'aménagement de son territoire. Dans cette section, nous contenterons d'exposer, brièvement, les principales démarches entreprises par l'Etat algérien pour aménager son territoire et nous mettrons la lumière sur les causes de l'échec de ces démarches.

La stratégie élaborée durant la période 1962-1979 avait fixé des objectifs à long terme. Selon les concepteurs de cette stratégie. L'Algérie atteindrait l'autonomie technologique, en l'espace de 15 ans, ce qui lui permettra de réaliser ses propres équipements. Par conséquent, elle sera capable de transformer localement les matières premières. L'un des buts assignés à cette première tentative d'aménagement du territoire était d'implanter les industries de base, comme la sidérurgie et la pétrochimie. Notons que cette stratégie a été calquée du modèle « des industries industrialisâtes », tel que défini par M. de Bernis. L'Algérie avait basé son modèle d'industrialisation sur trois types d'action :

- *La première action entamée est la prise en main, progressivement, du potentiel et de l'organisation industrielle héritées par la colonisation. Cela impliquait, entre autres, L'autogestion des biens vacants, la nationalisation des circuits commerciaux et le rachat du circuit bancaire.*
- *La deuxième démarche lancée par l'Etat algérien consistait dans la nationalisation des mines et des hydrocarbures pour produire des richesses nationales. Cette action était nécessaire pour promouvoir et soutenir un développement local autonome.*

- *En troisième lieu, l'Etat algérien a lancé des investissements à travers tout le territoire national pour, à la fois, élargir son potentiel productif et réaliser un équilibre dans la croissance économique entre les différentes régions du pays.*

Plusieurs grandes mesures ont été entreprises par les autorités du pays dans le sillage de cette stratégie. Nous citerons, à titre d'exemple, la création d'industries publiques économiques (TE), comme l'entreprise SONATRACH, spécialisée dans les hydrocarbures, pour prendre en charge les projets structurants. En outre, l'Etat a procédé au lancement des grands projets inscrits dans le cadre du Plan de Constantine, en associant des partenaires étrangers, plus expérimentés dans le domaine industriel. C'est ainsi que l'on a réalisé l'usine de la sidérurgie d'Annaba et l'usine de liquéfaction du gaz naturel, implanté à Arzew.

Cependant, le recours excessifs aux partenaires étrangers a généré une dépendance accrue vis à vis des capitaux étrangers, notamment en ce qui concerne les investissements industriels.

La période 1967-1979 a été marquée par une production industrielle fructueuse. Cela est rendue possible grâce aux divers plans d'aménagement lancés par l'Etat algérien. Ces plans ont été répartis comme suit :

1. *le plan triennal (1967-1969)*
2. *le premier plan quadriennal*
3. *(1970-1973) ; - le second plan*
4. *quadriennal (1974-1977) ;*
5. *- les deux années 1978-1979 hors plan.*

Ce qu'il y a lieu de retenir de cette époque est la création, depuis le second quadriennal (1974-1977), dans le cadre de la politique de décentralisation, d'entreprises communales. Ces dernières ont permis aux collectivités locales de jouir de l'autofinancement. A cela s'ajoutaient la création du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) en 1979, ainsi que le lancement de pas moins de 105 entreprises locales.

Les différentes stratégies industrielles mises en place par l'Etat algérien, depuis l'Indépendance, on aboutit à des résultats contrastés, suivant la période durant laquelle ces stratégies ont été élaborées. Ainsi, la période allant de l'Indépendance jusqu'en 1973, est

caractérisée par une faible hausse des prix du pétrole. Cela a influencé négativement sur la croissance économique et le développement local.

Durant cette époque, exactement en 1971, l'Algérie a procédé à la nationalisation des hydrocarbures et a lancé la réforme agraire. Deux mesures importantes à même de booster le développement local.

Quant à l'époque se situant entre 1974 à 1979, elle a été caractérisée par une très forte accélération de l'investissement industriel. Cela a conduit l'Etat algérien à faire appel à l'assistance technique étrangère et à l'endettement extérieur. Cette époque, contrairement à la précédente, a connu une hausse du prix du pétrole, ce qui a permis à l'Etat d'inscrire plusieurs projets structurants.

1-2 Les stratégies de développement 1980-1999 :

Durant cette période, l'Algérie a mis en place une politique de restructuration organique et financière des entreprises. Une croissance de la consommation a été enregistrée, depuis le début de l'industrialisation jusqu'en 1980. Cette augmentation de la consommation a été générée par la création de postes de travail et, par conséquent, la distribution de revenus aux employés. Cette croissance a accentué après 1980, suite aux augmentations des salaires dans le secteur public, lesquelles augmentations sont intervenues de 1983 à 1985. Cependant, après 1985, la consommation a connu une forte baisse. Cela est dû à la chute des prix du pétrole, qui a révélé au grand jour l'échec de la stratégie de développement en Algérie. Ainsi, l'indice de productivité apparente qui a atteint un niveau de 159 en 1984 pour l'ensemble de l'industrie algérienne, s'est effondré, après la chute des prix du pétrole, pour se situer à l'indice 94 en 1989, soit une chute de 65 points. Ces éléments nous démontrent la forte dépendance de l'économie algérienne aux exportations des hydrocarbures.

Deux choses sont à souligner durant cette période. D'abord, elle a coïncidé avec le plan d'ajustement structurel auquel l'Algérie s'est aligné suite à sa cessation de paiement. Ensuite, l'implication de l'Algérie pour la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Ce deuxième point a soumis l'Algérie à une concurrence qui nécessite une mise à niveau de ses villes et de ses entreprises économiques. En somme, l'Algérie a été obligée d'engager une réflexion profonde pour mettre en valeur son territoire.

2. Vision Nouvelle de Valorisation du Territoire Algérien

Devant la mondialisation de l'économie et la concurrence des territoires, l'Algérie a essayé, depuis l'an 2000, d'introduire un nouveau schéma d'aménagement pour répondre à ces nouvelles données. En effet, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis en place, en date du 12 Juillet 2004, un comité intersectoriel, à qui l'on a confié la tâche du suivi de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

2.1. Définition du SNAT :

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire, le SNAT en abrégé, est « un outil de perspective territoriale anticipant les ruptures et les risques »³. Son élaboration a été confiée à des bureaux d'étude mixtes, algériens et français. Ce SNAT a été adopté par voie parlementaire et il est actualisé chaque cinq ans. Sa durée de vie est de 20 ans.

Parmi les objectifs assignés au SNAT, qui est une action territoriale volontariste de l'Etat, la correction des distorsions spatiales, lesquelles n'ont pas été soutenues par une politique adéquate. « Plus que jamais, l'Algérie est tenue de trouver une solution à son sempiternel problème : une population en croissance rapide concentrée sur 9% du territoire, d'une part, et la valorisation et la protection des ressources naturelles, ainsi que l'emploi judicieux de ces ressources financières, d'autre part »⁴⁷. Par ailleurs, le SNAT a la particularité d'introduire des dimensions économiques à la réflexion territoriale. Le souhait de l'Etat, à travers l'élaboration du SNAT, est, d'abord, de valoriser le territoire algérien pour le rendre plus attractif et dynamique. L'autre but recherché est d'instaurer un cadre de concertation pour réfléchir sur les besoins de la population et des enjeux territoriaux présents et futurs.

2.2 Organisation du SNAT (horizon 2025)

Nous aborderons dans les lignes qui suivent les quatre lignes directrices du SNAT, lesquelles lignes mettent en œuvre vingt Programmes d'Action Territoriale (PAT).

Les Quatre (04) lignes directrices :

- *Durabilité du territoire et de ses ressources naturelles stratégiques :* L'eau est l'une de ces ressources naturelles à qui il faut assurer une disponibilité permanente, améliorer sa qualité, et garantir sa distribution équitable. A cela s'ajoute, la conservation des sols et la lutte contre la

⁴⁷La tribune, extrait de l'article « Algérie : le projet de loi est sur la table du bureau de l'APN-Un schéma.

désertification. Par ailleurs, la durabilité du territoire exige la protection et la valorisation des écosystèmes.

- **Rééquilibrage territorial** : Pour réaliser le rééquilibrage territorial, l'Etat envisage de mettre fin à la littoralisation pour rétablir un l'équilibre littoral. Cela passe par le redéploiement des populations et des activités économiques vers les Hauts Plateaux et les régions du Sud. En outre, les autorités travailleront pour l'instauration d'un système urbain renouvelé et articulé.

- **Promotion et renforcement de la valorisation du territoire** : Cela nécessitera la modernisation des infrastructures de transport, de logistique et de communication. L'Etat prévoit aussi, dans le cadre du SNAT, la métropolisation des quatre grandes villes du pays, à savoir Alger, Annaba, Constantine et Oran, ainsi que la réalisation de pôles de compétitivité d'excellence (POC5).

- **Equité sociale territoriale** : Pour concrétiser l'équité sociale du territoire, l'Etat a prévu, dans le cadre du SNAT, la revitalisation des territoires ruraux et la mise à niveau de l'ensemble du territoire, en mettant l'accent sur l'aménagement urbain et le développement des zones rurales.

2-3. Mise en œuvre du SNAT :

Comme nous l'avons souligné précédemment, le SNAT a été élaboré pour mettre en place une réorganisation efficace du territoire, qui envisage, non seulement de corriger les distorsions existantes, mais qui vise aussi à valoriser les atouts et les potentialités du territoire et à assurer la durabilité du développement de toutes les régions du pays, urbaines soient elles ou rurales. Pour s'assurer de la bonne application du SNAT 2025, le gouvernement algérien l'a doté, à la fois, de moyens législatifs, réglementaires, organisationnels, financiers et fiscaux.

Il est vrai que l'Algérie a mis le paquet pour mettre en place une politique d'aménagement de son territoire digne de ce nom. En tout, elle a élaboré neuf (09) Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), quatre (04) Schémas Directeurs d'Aménagement des Aires Métropolitaines (SDAAM) pour les quatre villes principales du pays (Alger, Annaba, Oran et Constantine), quarante-huit (48) Plan d'Aménagement du territoire de Willaya (PAW) et 19 schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national. Ces derniers concernent la quasi-totalité des secteurs d'activité, notamment ceux ayant trait aux ressources hydriques, l'agriculture, les infrastructures de transport, de l'énergie, de la formation, de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La première phase du SNAT, caractérisée par la mise en place des investissements structurants identifiés dans les 19 schémas directeurs sectoriels, prendra fin en 2015.

Section 3 : Valorisation du territoire : projets prévus et réalisés

L'Algérie fait face à plusieurs enjeux tels que l'épuisement des ressources naturelles, notamment hydriques, les problèmes liés aux régions rurales laissées qui souffrent de sous-développement, la concentration démographique dans les villes urbaines et le manque de gouvernance territoriale.

Nous exposerons dans le chapitre qui suit comment le SNAT a été mis en œuvre dans les activités économique pour remédier aux enjeux précités et favoriser la modernisation du territoire.

1-Transport :

Le transport est un élément primordial dans tout projet de développement. C'est pourquoi, l'Etat a intégré dans son plan d'action le désenclavement des régions rurales et l'amélioration des conditions de circulation. Ce volet a été pris en charge dans le cadre du programme quinquennal 2005-2009. En effet, selon le Ministère des Travaux Publics, chargé de financer et de réaliser les projets de désenclavement et d'amélioration du réseau routier, ce plan quinquennal se chargera de quatre grandes missions. D'abord, la préservation d'un patrimoine routier de l'ordre de 16000 km de routes et 100 œuvres d'art. Ensuite, il est prévu la création de capacités nouvelles, soit près de 4050 km de routes et 220 œuvres d'art. En outre, ce plan a inscrit le désenclavement de près de 3725 Km de routes. Enfin, l'élaboration 100 études techniques et générales pour le lancement de projets s'inscrivant dans l'amélioration du trafic routier.

❖ Infrastructures routières et autoroutières : Projets prévus, engagés et réalisés

: Voici les projets inscrits par l'Etat algérien dans le cadre de sa volonté d'améliorer son réseau routier à l'échelle nationale :

1. -Réalisation de l'autoroute Est-Ouest sur un linéaire de 927 km. Ce projet renferme trois lots, à savoir le lot Centre (Chleff — Bordj Bou Arreridj) sur 169 km ; le lot Est (Frontière Tunisienne - Bordj Bou Arreridj) sur 399 km ; et le lot Ouest (Frontière Marocaine - Bordj Bou Arreridj) sur 359 km.
2. - Amélioration de l'état général du réseau routier national. Il est prévu de revêtir 92% du linéaire contre 56% revêtu en 1999.

3. - Parachèvement de la réalisation de la route transsaharienne (Branche Nigérienne) sur 175 km et la remise en état de la Route Nationale 1 (RN1) entre le Nord de Tamanrasset et Blida. Ce projet est en cours de réalisation.
4. - La mise à niveau de la signalisation routière, l'amélioration du service public et des conditions de sécurité sur les routes. Cela s'est traduit, en tout, par la pose de 86 831 panneaux de signalisation, la mise en œuvre de 36 458 km de marquage routier, l'aménagement de 199 points accident gênés, l'entretien de 247 ouvrages d'art, la construction de 500 maisons cantonnières, la création et l'équipement de 15 parcs régionaux pour la viabilité du réseau routier et, enfin, l'acquisition de 534 unités matérielles pour les équipes d'intervention.

❖ **Infrastructures maritimes : Projets prévus, engagés et réalisés :**

Concernant les infrastructures maritimes, l'Etat algérien a inscrit des projets importants pour donner à ce secteur la place qu'il mérite. Le plan d'action du gouvernement prévoit, respectivement, la réalisation de 10 ports et abris de pêche, des travaux de protection de 33 sites de rivage, le dragage de 12 ports de commerce et, dernièrement, le confortement et la mise à niveau de 27 ouvrages au niveau des différents ports de commerce, pétroliers et de pêche.

❖ **Infrastructures aéroportuaires**

Plusieurs projets ont été lancés dans le cadre du SNAT pour améliorer les infrastructures aéroportuaires en Algérie. Nous soulignons à juste titre le projet du renforcement de l'aérodrome de Mechria, El Bayadh, In Amenas, El Goléa, Biskra, Chlef et Tindouf. A cela s'ajoute la réalisation de la 2^{ème} piste au niveau de l'aérodrome d'Essénia à Oran. Par ailleurs, des travaux d'aménagement ont été effectués au niveau de 7 autres aérodromes. Il s'agit, respectivement, des aéroports de Tlemcen, Bejaia, Mascara, Annaba, Bordj Badji Mokhtar, Biskra et Illizi.

❖ **Route transsaharienne (RTS) :**

Le projet de réalisation de la route transsaharienne, qui relie les pays traversés par le Sahara, a été lancé en 1975. Cette route a été conçue pour faciliter les échanges économiques entre les pays concernés et améliorer les conditions de vie des populations habitant au Sahara. Une telle route facilitera la circulation des personnes de ces régions et favorisera des échanges commerciaux et culturels entre ces populations. Donc, le SNAT a pris en charge les travaux de la Route Transsaharienne, dont le projet a connu des arrêts pour diverses raisons. En l'an 2000, quelques 3100 km linéaire de routes ont été réalisés et bitumés. En Algérie, 1 200 km ont été réalisés entre El Golea et Tamanrasset. Au Mali, 730 km ont été réalisés entre

Bamakou-Segou et Sévaré-Gao, alors qu'au Niger 1100 km ont été réalisés entre Tahoua-Arlitet et Agades-Zinder, contre 36 km entre Haouza et Nefta en Tunisie. Au Nigeria, 1200 km ont été réalisés de la frontière du Niger jusqu'à Lagos.

2. Agriculture et développement rural

Après le secteur des hydrocarbures, l'agriculture est considérée comme la deuxième source de production de biens en Algérie. L'Etat algérien, qui cherche à diminuer sa dépendance des exportations du pétrole et du gaz, a mis en place, en 2001, un Plan National de Développement Agricole et Rural (PNADAR). Notons que le secteur agricole, suite aux efforts consentis par le ministère de l'Agriculture, a enregistré une croissance annuelle moyenne de 6%.

Les actions entreprises par l'Etat algérien pour booster ce secteur respectent trois critères : le recentrage, la synergie et la rationalité. Parmi les actions lancées dans ce secteur, il y a lieu de signaler la mise en œuvre du programme de soutien au renouveau rural 2007-2013. L'objectif visé par ce programme est de revitaliser des zones rurales par la relance des activités économiques. Pas moins de 1000 projets, inscrits dans ce programme, sont en cours d'exécution. En outre, 10 pôles agricoles intégrés portant sur 10 filières stratégiques sont en cours de réalisation. Ce grand projet, une fois achevé, permettra de développer et d'améliorer les performances et les productions agricoles. Par ailleurs, quelques 10 programmes nationaux d'intensification des productions agricoles ont été lancés. Ils concernent la production céréalières, les légumes secs, le lait, la pomme de terre, l'oléiculture, les dattes, les semences et plants, l'élevage ovin et bovin, ainsi que l'aviculture.

Parallèlement à ces projets, l'Etat algérien a lancé plusieurs opérations, visant la protection des ressources naturelles, la lutte contre la désertification, la modernisation des villages et des ksours, la diversification des activités économiques en milieu rural et la promotion du patrimoine rural matériel et immatériel. Les résultats obtenus en 2009, témoignent du sérieux du travail effectué pour promouvoir le secteur agricole, notamment par le lancement des Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI).

Nous donnerons en guise d'illustration quelques statistiques sur la croissance de la production agricole en 2009 comparativement à la performance réalisée en 2008 :

-La production céréalière a atteint les 60 millions de quintaux en 2009, alors que 17 millions de quintaux seulement ont été récoltés en 2008.

- Concernant les agrumes, la production a franchi les 8,5 millions de quintaux, alors qu'en 2008, la production n'a pas atteint les 7 millions de quintaux.

-Quant aux fourrages, la production a doublé en 2009 par rapport à 2008. En effet, 19,5 millions de quintaux ont été ramassés en 2008, alors que la production a atteint les 40 millions de quintaux en 2009.

3. Ressources en eau :

Soucieux de l'importance des ressources hydriques pour assurer un développement durable, L'Etat algérien a beaucoup investi pour se procurer des ressources en eau superficielles (barrage), des ressources en eau souterraines (forage) et, enfin, des ressources en eau non conventionnelles (station d'épuration). Pour les sources superficielles, l'Etat a lancé la construction de quinze nouveaux barrages, dont treize sont en voie de réalisation. Il y a aussi la mise en service de 03 grands complexes hydrauliques de transfert d'eau, à savoir Béni Haroun (1 md m³), Taksbet-KoudietAcerdoune et celui de Mostaganem-Arzew-Oran. Concernant les ressources souterraines, elles sont localisées, essentiellement, au niveau des nappes des régions du nord du pays. Les nappes recèlent des potentialités supérieures à dix (10) milliards de mètres cubes. Notons qu'un système de transfert d'eau de la nappe albienne vers Tamanrasset sur 750 km fournissant 100 000 m³/jour, est en voie de réalisation.

Par ailleurs, les ressources non conventionnelles sont constituées par le dessalement de l'eau des mers, la déminéralisation des eaux saumâtres (superficielles ou souterraines) et la réutilisation des eaux usées épurées. Pour cela, un programme de 13 stations de dessalement d'eau de mer, mobilisant 2,26 millions m³/jour a été mis en œuvre.

4-Environnement :

Plusieurs programmes d'investissements ont été lancés par l'Etat dans le cadre de sa stratégie environnementale nationale incluse dans le SNAT, dont les objectifs sont, entre autres, la préservation de la santé publique, l'amélioration du cadre de vie des citoyens, l'amélioration de la productivité du capital naturel et la diffusion d'une cultureenvironnementale visant la protection des écosystèmes. Parmi les actions entreprises avec succès dans ce domaine, nous citerons, à titre d'exemple, la préservation et la mise en valeur du littoral. Ainsi, 56 % du linéaire côtier ont été cadastrés. En outre, l'Etat a mis en place des plans d'aménagement pour les 14 wilayas côtières, ce qui a permis de maîtriser et de canaliser qualitativement l'occupation de l'espace littoral. Concernant la gestion des déchets ménagers, un Programme national de gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés (PROGDEM) a été mis en œuvre. En outre, il a été procédé au lancement d'un programme de dépollution industrielle. Cette action a porté ses fruits, puisqu'elle

a engendré la réduction des flux de matières et de déchets industriels et dangereux, et elle a permis ainsi de faire des économies d'eau et d'énergie aux entreprises économiques.

L'autre élément auquel l'Etat a donné une grande importance concerne l'Education Environnementale. Cette dernière est en voie d'être généralisée à l'ensemble des établissements scolaires. Elle concernera environ 08 millions d'élèves, répartis sur quelques 24.000 établissements scolaires à l'échelle nationale. Des programmes éducatifs de sensibilisation sur l'environnement ont été conçus et d'importants moyens humains et financiers ont été mobilisés par le gouvernement pour faire aboutir ce projet.

5-Education et formation :

L'éducation et la formation sont au cœur des préoccupations de l'Etat Algérien, qui a lancé, ces dernières années, plusieurs réformes visant à améliorer la situation de ce secteur. Il est utile de souligner, dans ce sens, que la dépense publique consacrée, chaque année, pour le secteur de l'éducation et de la formation est de l'ordre de 500 milliards DA. Les réformes engagées par l'Etat dans ce secteur a porté quelques fruits appréciables, selon l'évaluation faite par le ministère de l'éducation nationale. Parmi les résultats obtenus, il y a lieu de signaler la baisse de taux de redoublement, Ce dernier était de 17,6% au terme de l'année scolaire 2003/2004, avant de baissé a 13% a la fin de l'année scolaire 2008/2009. En outre, le taux de réussite au brevet a passé de 36,51% en 2003 à 58,68% en 2009. Concernant leur baccalauréat, le taux de réussite enregistré en 1999 était de 20%, alors que durant les cinq dernière années ce taux dépassait en moyenne les 55%.

Notons que le ministère de l'enseignement supérieur a octroyé, entre 2005 et 2009, plus de 2600 bourses de formation résidentielle à l'étranger en vue de renforcer l'encadrement universitaire et l'enseignement dans les universités algériennes.

Conclusion :

Il est vrai que plusieurs programmes lancés dans le cadre du SNAT ont abouti à des résultats satisfaisants. Toutefois, il y a un risque que le SNAT, auquel l'Etat a fixé des objectifs à l'horizon 2025, ne parvienne à se concrétisé entièrement.

En effet, les investissements prévus reposent uniquement sur des ressources financières tirées des exportations des hydrocarbures. Cela pose un grand problème. En fait, si le prix du pétrole chute, l'Etat ne pourra pas continuer à financer tous les programmes prévus dans le SNAT. Les projets lancés seront retardés ou même abandonnés.

Ainsi, asseoir les investissements élaborés dans le cadre du SNAT sur la seule rente pétrolière n'est pas rassurant, d'autant plus que les prix des hydrocarbures sont soumis à des conjonctures économiques, politiques et financières instables. Pour relever tous ses défis, l'Algérie ne doit pas s'appuyer uniquement sur les recettes de la vente des hydrocarbures, mais elle est dans l'obligation de développer une économie productive, concurrente et rentable.

Chapitre 3 :

Illustration des résultats pour le cas de la Daïra d’Azeffoun

Introduction :

Dans le but d’illustrer ce qui a été développé dans la partie théorique de notre travail et afin de pouvoir répondre à la problématique posée, nous avons effectué une enquête au sein de la Daïra d’ Azeffoun, où nous avons pu recueillir des informations et voir les différentes observations données par l’ensemble de l’échantillon.

Dans ce qui suit, nous allons faire part de notre travail de recherche sur le terrain auprès de notre échantillonnage, pour la détermination de l’existence ou non d’une gouvernance , ainsi que, la détermination du rôle que joue les acteurs dans le développement des projets publiques et le processus de prise de décision, et dans le processus de gouvernance en général.

Nous avons adopté une enquête de terrain comme outil d’analyse afin de comparer les hypothèses suggérées au début de notre travail au terrain étudié. Ceci consiste à contacter les acteurs concernés par le processus de gouvernance des territoires, à savoir les différents organismes publics, privées.

Enfin, nous allons traiter, analyser globalement les informations obtenues lors de l’enquête et faire une synthèse des différentes réponses données par les acteurs de la Daïra d’Azeffoun.

Section 1 : Présentation de l'enquête de terrain et de l'échantillon

Dans cette section, nous présenterons l'enquête menée auprès d'un ensemble d'acteurs et les investigations menées sur le terrain « **La daïra d'azeffoun** ». L'objectif est de recueillir le maximum d'information nécessaire à notre analyse qui nous permettra, par la suite, de confirmer ou d'informer nos hypothèses.

Dans ce cadre, nous exposerons, tout d'abord les objectifs tracés par l'enquête, puis définirons l'échantillon ciblé et final, et enfin, les outils méthodologiques et déroulement de l'enquête.

1-Objectifs de l'enquête de terrain.

L'enquête de terrain effectuée constitue l'étape principale du développement théorique que cerne le sujet d'investigation. Son objectif primordial est l'identification de tous les éléments qui peuvent apporter une réponse à notre problématique. Par ailleurs, elle se donne pour d'autres objectifs de collecter un maximum d'informations liées à notre terrain d'étude, de dégager les données et les caractéristiques principales concernant les acteurs ciblés et d'explorer la vision future des acteurs concernant la problématique de gouvernance territoriale.

Cette enquête confirme que l'importance de la problématique de recherche posée qui consiste, rappelons-le, à la détermination de mode de gouvernance et du niveau de développement dans la Daïra d'azeffoun. Elle s'intéresse davantage à dégager les données capitales concernant les acteurs ciblés par la gouvernance des territoires. Elle est, de ce fait, nécessaire et justifie de se rapprocher des acteurs clés du sujet étudié afin de clarifier notre problématique de recherche et de pouvoir dire si, oui ou non, il existe une gouvernance territoriale dans la Daïra d'azeffoun et le rôle de celle-ci dans la gestion des projets publiques dans le territoire.

2- Présentation de l'échantillon ciblé et final.

L'échantillonnage est un moyen qui permet de cibler une partie plus large de la population dans le but de tirer des conclusions qui permettent par la suite de vérifier le sujet ou l'objet de l'investigation. Il s'agit là de faire connaître les résultats relatifs au sujet de recherche. Il est nécessaire alors de déterminer l'échantillon à étudier.

2-1- La taille et la structure de l'échantillon.

Afin de déterminer notre échantillon final, nous avons visé un ensemble d'acteurs dans la Daïra d'azeffoun, utilisant « un échantillonnage stratifié » en raison de la méconnaissance

de la taille réelle de la population ciblée. Bien que, dans ce cadre, la méthode aléatoire paraisse plus appropriée à suivre car elle ne prend pas en compte des critères spécifiques. Elle permet de cerner un maximum d'acteurs ciblés possibles.

Une fois la méthode d'échantillonnage à suivre choisie, nous avons ciblé un ensemble d'acteurs qui appartiennent à la Daïra d'azeffoun. Nous avons sélectionné un nombre de 41 acteurs. Cet échantillon couvre : les ADE, Elus locaux (APC), les organismes parapublics, le secteur productif/entrepreneurial, organisations syndicales, partis politiques et les associations. Cependant, en raison des problèmes et contraintes rencontrés sur le terrain, nous avons limité notre enquête à 5 catégories, contenant 32 acteurs. A titre d'exemple, parmi les 24 entreprises constituant notre échantillon total, seules 20 entreprises ont répondu favorablement, soit un taux de réponse de 75.09%. Nous ferons remarquer que nous avons obtenu des taux de réponse satisfaisants pour chaque catégorie.

Tableau n°1 : La taille de l'échantillon de la Daïra d'azeffoun.

Type	Nbr d'acteurs visés	Nbr de réponses obtenus	Taux de réponse (%)
Entreprises	24	20	64.51
Elus locaux (APW/APC)	4	4	12.90
Partis politique	4	3	9.67
Associations	8	3	9.67
Organisme syndicales	2	1	3.22
Total	42	31	73.81

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013.

Après la lecture du tableau, nous constatons que l'échantillon final est constitué pour la moitié d'entreprises dont la plupart sont des petites entreprises. Le tableau n°2 donne la répartition des entreprises de notre échantillon selon leur chiffre d'affaire.

Tableau n°2 : Classement des entreprises de l'échantillon selon leur chiffre d'affaire.

Quel est votre chiffre d'affaire		
	NBr	%CIT
Inferieur à 20millions DA	7	29,16
Entre 20et 100millions DA	5	20,83
Entre100 et 200millions DA	3	12,5
Entre200et 2milliards de da	2	8,33
Plus de 2 milliards DA	2	8,33
Son réponse	4	16,66
Total	24	100%

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014

Nous remarquons aussi qu'il y a peu d'acteurs de la société civile. En effet, il existe peu d'association sur le terrain, peu de partis politiques et de même pour les organisations syndicales.

2-2- liste des acteurs questionnés :

En termes de notre enquête, nous avons attribué 31 questionnaires de la population ciblée dans la daïra d'azeffoun. Cependant, les réponses apportées par les acteurs diffèrent les unes des autres. Le tableau n°3 présente les acteurs de notre échantillon ainsi que leur volonté de répondre ou non à notre questionnaire.

Tableau n°3 : Taille et composition de l'échantillon final.

Catégories	Désignation des acteurs
Secteur productif/entrepreneurial	ETRHB-assurance, 2agenceimmobilier, établissement public hospitalier, SARL Hajou, SARL Ouali, SARL NBN, SARL Awine, SARLSahhab, 2 pharmacies, 2 restaurants, Ets chantier naval, Ets direction de port, fabrication de marbre, production des poussins, production de biscuites, élevage de poisson,
Elus locaux	Chef de daïra, secrétaire général de la daïra 3 membre de la daïra.
Organisations syndicales	U.G.T.A., C.N.A.P.E.S.T.

Associations	Association culturelle, association de dialogue, croissant rouge.
Partis politiques	FFS, FNL, RND, RCD.

Source : établi nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Notre échantillon final est constitué de 31 acteurs. Il représente 73.81% de l'échantillon visé.

2-3 – Description des acteurs questionnés

Le nombre de catégories d'acteurs questionnés est de 7. Seulement cinq d'entre eux ont répondu à notre questionnaire. Ces acteurs se structurent comme suit :

- **Les élus locaux (APC/APW).** Cette catégorie d'acteurs désigne l'assemblée populaire communale. Dans notre cas, nous avons ciblé les différents membres de la Daïra d'Azeffoun, à savoir, le chef de Daïra, la secrétaire générale, le président de la APC, deux membres de la Daïra.
- **Le secteur productif/entrepreneurial.** Dans cette catégorie, nous avons regroupé l'ensemble des entreprises industrielles et les entreprises de services.
- **La société civile.** Elle comprend : les associations, les parties politiques et les organisations syndicales. On notera que 3 associations ont favorablement répondu à notre questionnaire. Elles sont régies en Algérie par la loi 90-31 du décembre 1990 relative aux associations et représentent la convention où se contractent des personnes physiques ou morales sans but lucratif mais c'est uniquement afin de promouvoir diverses activités de toutes natures (professionnelles, culturelles, touristiques, sportives.....) qui vont contribuer à favoriser la cohésion sociale et à valoriser les divers aspects promotionnels. Pour les parties politiques, les 4 ont répondu. Il s'agit du FFS, RCD, FLN et RND. Ils contribuent à organiser et coordonner les activités politiques au sein de la localité. En dernier lieu, concernant les organisations syndicales, uniquement l'UGTA a été à notre écoute.

3-Les outils méthodologiques de l'enquête.

Avant de passer à notre étude de cas, nous avons jugé nécessaire de présenter les démarches de déroulement de l'enquête réalisée sur le terrain.

Pour la collecte des informations dans le travail d'enquête, deux méthodes existent pour l'administration du questionnaire. La première est dite «Administration indirecte du questionnaire » dans laquelle l'enquêteur n'est pas présent lors du remplissage du questionnaire, c'est le répondant qui reporte lui-même ses réponses. La seconde est dite

«Administration directe du questionnaire ». Elle se caractérise par la présence de l'enquêteur lors du remplissage du questionnaire, c'est lui-même qui pose les questions et qui reporte directement les réponses du répondant.

Dans notre cas, pour collecter les informations dont nous avons besoin afin d'éclaircir notre problématique, nous nous sommes déplacés sur le terrain à la rencontre des acteurs pour l'administration du questionnaire. Dans nos démarches, nous avons sollicité les responsables à effectuer une administration directe du questionnaire, dans laquelle nous assisterons le répondant dans ses réponses afin de lui expliciter les questions qu'il jugerait floues et vagues ou complexes. Mais avec d'autres, vue l'indisponibilité des répondants à nous dégager un intervalle de temps estimé à 35 mn, nous avons été contraints, dans la plupart des cas, à effectuer une administration indirecte (remplissage du questionnaire sans notre présence) et de déposer le questionnaire pour le récupérer à une date ultérieure. Nous soulignons, toutefois, que nous avons dû insister et rappeler les acteurs, à maintes reprises, qu'ils prennent le soin de répondre à notre questionnaire. Dans d'autres cas, nous avons pu réaliser soit un entretien avec le responsable, soit aider effectuer au remplissage du questionnaire avec notre présence.

Au début de notre enquête, nous avons eu recours à l'utilisation de certaines bases de données que nous avons pu obtenir de la part de l'APC (concernant les entreprises) et de la Daïra (concernant l'ensemble des acteurs). En plus de ces bases de données, nous avons consulté deux élues antérieures (Arabi-Mennerbi, 2009 et Nat-Chabarie, 2010) qui nous ont aidé pour la délimitation de notre population cible et de notre échantillon final par la suite. Cependant la distribution du questionnaire ne s'est pas déroulée de la même manière. Pour les élus, la collecte est plus facile vu qu'ils se trouvent tous au même endroit.

Au terme de notre enquête de terrain qui a duré environ 2 mois, nous avons distribué 42 questionnaires. Les réponses formulées vis-à-vis de notre demande de participation à l'enquête de terrain sont différentes d'un acteur à un autre. Nous avons aussi constaté une certaine méfiance à l'égard du questionnaire. En effet, quelques acteurs ont catégoriquement refusé de répondre, soit parce qu'ils craignent l'exploitation des informations à une fin autre que celle de la recherche, soit parce qu'ils ne disposent pas de l'autorisation, celle de leur patron, pour fournir les informations nécessaires.

En somme, nous avons pu récupérer 34 questionnaires au total, dont 31 sont exploitables et 3 autres nous ont été remis vierges après un long délai d'attente. L'abandon

de 6 questionnaires est justifié par l'indisponibilité des acteurs et le temps alloué à l'enquête.

Au final, notre échantillon contient 31 feuillets, représentant 78.04% de l'échantillon total visé et assure ainsi la représentativité des réponses.

4-Structure et contenu du questionnaire.

Afin de pouvoir approcher, de la manière la plus objective possible, les acteurs de l'échantillon final sélectionné dans le but de collecter des informations nécessaires à notre étude pour confronter nos hypothèses sur le terrain, nous avons mis en place un questionnaire qui nous permettra de mener à bien notre investigation dans la Daïra d'azeffoun. Il vise à structurer des réponses autour de l'existence d'une gouvernance au sein de la Daïra d'azeffoun, de l'existence d'une concertation entre les différents acteurs de la Daïra et d'une coopération intercommunale. Notre questionnaire (voir annexe n°1) se compose de quatre axes qui sont présentés comme suit :

Le premier axe, intitulé « AXE N°1 : Présentation des répondants », vise à la finalité d'identification des acteurs. Il se donne ainsi pour objectif de recueillir la somme des informations nécessaires nous permettant de dresser une petite fiche signalétique de l'acteur en question. Entre autres, cet axe nous permet de construire les catégories d'acteurs dont nous avons besoin dans notre enquête et de les classer à l'intérieur. Elle, nous permet aussi de déterminer le poids de l'acteur dans la Daïra d'Azefoun grâce à des questions d'ordre technique (chiffre d'affaire, Budget, activité principale, mission dans la Daïra).

Le deuxième axe, intitulé « AXE N°2 : l'état des lieux », vise à cerner la manière dont les acteurs conçoivent et appréhendent les actions de développement. Nous visions, en outre, à mettre en relief l'implication des acteurs dans les projets de développement, au qu'ils peuvent adosser ainsi que les facteurs influents sur la réussite des projets.

Le troisième axe, intitulé « AXE N°3 : L'approche de la gouvernance territoire », vise comme dans l'axe précédent, à déterminer la vision des acteurs quant à la gouvernance territoriale. Cet axe se donne pour objectif de vérifier notre première question concernant l'existence ou non d'une gouvernance territoire dans la Daïra d'Azefoun. Il vise notamment à hiérarchiser les acteurs dans le processus de prise de décision voire de gouvernance et de déceler les facteurs entravant ou, au contraire, permettant de renforcer les mécanismes de gouvernance sur le terrain.

La quatrième axe, intitulé « AXE N°4 : Les enjeux de la gouvernance des territoires ». est justifié par la volonté de déceler les relations entre acteurs aboutissant, ou non, à des projets de développement. Cette partie du questionnaire vise ainsi à rassembler les éléments nécessaires pour la confirmation ou l'infirmité de nos deux dernières questions selon lesquelles l'inexistence de relations et des mécanismes de gouvernance impacte négativement sur les projets de développement et la primauté de la logique individuelle constitue le facteur principal guidant les stratégies des acteurs. L'axe, poursuit, entre autres, l'objectif de détecter les éléments des formes de proximité influant sur les mécanismes de gouvernance.

Afin de rendre le questionnaire assez compréhensible et pertinent, nous avons établi trois types de questions :

a-Questions ouvertes : Ceux sont des questions pour lesquelles la personne interrogée est libre de répondre dans ses propres termes.

b-Questions fermées : Une question est dite fermée lorsqu'on enferme la personne interrogée dans un choix parmi les seules réponses. Ces réponses sont prévues à l'avance et l'enquêteur coche des cases pour répondre.

L'avantage de ces questions est leur simplicité, à la fois pour l'enquêteur (facilement le recueil de l'information), pour la personne interrogée (elles maintiennent l'enquête dans les limites du sujet) et pour le dépouillement ultérieur.

Les questions fermées peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

-Les questions fermées dichotomiques : pour lesquelles la personne interrogée est contrainte de choisir entre deux réponses proposées comme, par exemple, les questions 04, 06, 09 de notre questionnaire.

-Les questions fermées à réponses unique: amènent le répondant à choisir la réponse entre plusieurs possibilités (supérieures à deux), mais seule une case peut être cochée comme par exemple, les questions 09, 13, 21 de notre questionnaire.

-Les questions fermées à choix multiples : laissent pour le répondant la liberté de choisir une ou plusieurs réponses comme les questions 14, 17, 18 de notre questionnaire.

c- les questions semi-ouvertes ou semi-fermées. Le second type est utilisé pour vérifier et approfondir certaines situations. Il a pour particularité de guider l'acteur questionné dans son choix, à travers la suggestion d'un nombre de réponses supérieur à deux, tout en lui laissant le libre choix de

développer les points qu'il juge importants et la possibilité de proposer d'autres réponses. Ce type est illustré dans la question 30.

5- Les entretiens.

L'entretien est un outil permettant d'explorer le point de vue de l'acteur enquêté. Il est par conséquent non structuré et laisse libre accès à l'acteur de choisir son point de vue. L'acteur s'exprime, dans ce cas, à travers un discours qu'il faut analyser. Selon les cas, l'entretien peut prendre trois formes. Il peut être directif (guidé par l'enquêteur à travers des questions précises), semi-directif (l'enquêteur pose des points de repère concernant son sujet et laisse libre cours au répondant de s'exprimer sur ces points) ou non-directif (l'enquêteur expose le sujet traité et s'efface pour laisser le répondant développer les points dont il a envie).

En ce qui concerne notre enquête, nous avons pu réaliser quelques entretiens avec certains responsables d'entreprises, quelques élus locaux, des responsables d'administrations déconcentrées et certains responsables d'associations. Nous avons choisi de mener, dans la plupart des cas, des entretiens non-directifs afin de pouvoir explorer le point de vue de ces acteurs concernant notre thématique du développement local et de la gouvernance territoriale et leur donner la liberté de développer les points qu'ils jugent importants.

Section 2:PRESENTATION DE LA DAIRA D'AZEFFOUN.

La présentation socioéconomique duterrain d'étude fait l'objet d'une section à part vue l'importance particulière qu'ont les secteurs socioéconomiques dans le développement et la prospérité de la Daïra. Ces secteurs sont considérés à la fois comme des secteurs clés et des objectifs en soi à atteindre. Par cette organisation, nous voulons présenter les potentialités de développement, notamment productives et entrepreneuriales, dont dispose la daïra d'azeffoun. Ainsi, nous débuterons par des secteurs sociaux qui seront suivi de la présentation des secteurs économiques.

La Daïra d'Azeffoun est issue du découpage administratif de l'année 1987. Elle est composée de quatre (04) communes :

- ❖ **Azeffoun ;**
- ❖ **Aghribs ;**
- ❖ **Ait Chaffa ;**
- ❖ **Akerrou ;**

Elle est située à l'extrême Nord Est de la Wilaya de Tizi Ouzou, limitée ;

- Au Nord : la mer méditerranée,
- A l'Est : la wilaya de Bejaia,
- Au Sud : la Daira d'Azazga,
- A l'Ouest: les Dairates : Ouaguenoun et Tigzirt

D'un relief situé d'un contact de la terre et de la mer, sur environ 50 Kms du coté septentrional, avec quatre (04) grandes plages, un port mixe, un quai d'échouage, deux grandes étendues, deux zones d'expansion des sites touristiques (ZEST) et les nappes phréatiques du Oued Sidi Khelifa constituant une ressource hydrique très importante, de surcroît des ressources provenant du transfert du barrage de Taksebt, auxquels s'ajoutent les forêts denses de Tigrine et de Tamgout du côté sud, sur une étendue de plus 6000 Ha. Ces indices procurent à la Daïra d'Azeffoun la vocation touristique pouvant lui générer un épanouissement appréciable.

Elle dispose d'un réseau constitué principalement de la route nationale N°24 qui la relie avec l'espace wilaya, régional et national (relie le nord et l'Est d'Algérie). Elle a d'autre accès routiers qui assurent sa liaison avec les autres communes et Daïras.

1-La population de la Daïra :

Elle s'étend sur une **superficie de : 319,01 km²**, pour une **population de 38 051habitants(RGPH 2008)**. En termes de densité de la population, la commune d'azeffoun est caractérisée par une forte densité qui, au 31/12/2013, atteint 188,23 habitants par KM², comme le montre le tableau n°1.

Tableau n°4 : Densité de la population par commune :

Communes	Nbre d'habitants	Superficie/ KM ²	Densité (habitant /KM ²)
Azeffoun	17235	126,66	136,07
Aghribs	12256	65,11	188,23
Ait Chaffa	3780	85,49	44,21
Akerrou	4038	41,75	96.71
Total Daïra	37309	319,01	116,95

Source : annuaire statistique de la Daïra d'azeffoun2013

Cette situation permet de classer la commune d'azeffoun comme première agglomération importante de la Daïra et révèle sa forte attractivité issue de la diversification des activités commerciales et de la disponibilité des services publics (elle a toujours été un pôle commercial de la région).

En termes de classification de la population selon, le sexe, le nombre d'hommes dépasse légèrement le nombre de femmes au sien de la Daïra.

2- Les infrastructures liées à l'habitat :

La Daïra d'azeffoun bénéficie de projets très importants au niveau de l'habitat. Le tableau n°2 indique les programmes liés à l'habitat(les logements de tous segments confondus).

Tableau n°5 : les logements de tous segments confondus

Commune	Logements Socio locatifs	Logements Socio participatif	Logements promotionnels	Logements RHP
Azeffoun	(372++50) = 422	1211	26+10	210
Aghribs	(24+300) = 324	396	00	00
Ait chaffa	00	00	00	60
Akerrou	15	00	00	00
Total Daira	761	1607	119	270

Source : Annuaire statistique de la Daïra d'azeffoun 2014.

Les logements sociaux locatifs : Sur un programme de **761** logements, **324** sont en cours de réalisation, **18** à l'arrêt, 69 achevés et 350 en cours d'étude.

Les logements sociaux participatifs : Sur un programme **1607** logements, 642 sont achevés, 363 à L'arrêt et 602 **en cours**.

Les logements promotionnels : sur un programme de **36** logements, **26** sont achevés, **10** en cours de réalisation.

Le programme RHP : Sur un programme de 270 logements, 60 logements sont achevés, 210 en cours d'étude.

Parmi ces programmes, en a aussi un programme de réalisation de 100 locaux par commune. Le tableau n°3 en annexe n°1 montre la situation de réalisation de ces locaux, comme suit :

- ✓ 100 locaux (56+32+12) Azeffoun, nécessitent des travaux d'aménagement extérieurs.
- ✓ 200 locaux Aghribs, nécessitent des travaux aménagement extérieurs.
- ✓ 60 locaux (30+30) Ait Chaffa, nécessitent des travaux aménagement extérieurs.

Le lancement de l'opération d'attribution de logements publics locatifs de la commune d'Azeffoun depuis le **03 Mars 2013** est de **159** logements notifiés, l'opération en cours et proche de la phase finale.

La Liste de 10 pré-bénéficiaires de la commune d'Akerrou est établie, non encore affichée pour motif de résultat CNL de 03 pré-bénéficiaires en instance. La liste en question sera affichée incessamment.

La commune d'Ait-chaffa a bénéficié d'un programme de 60 logements dans le cadre du programme RHP. L'opération d'actualisation des dossiers concerne, non seulement les postulants du village **Ibdassen** touché par le glissement du terrain mais, aussi, l'ensemble des postulants aux logements publics locatifs de la commune. La dite opération est clôturée le 23/12/2013. L'opération d'attribution est en cours.

Cette situation permis de classer la daïra d'azeffoun comme deuxième agglomération importante de la wilaya.

3- L'éducation et enseignement dans la Daïra d'azeffoun :

La Daïra d'azeffoun présente une assez bonne carte scolaire, vu le bon déroulement des rentrées scolaires pour chaque année et la réalisation d'infrastructures pédagogiques pour répondre à la demande. Elle possède vingt-huit(28) écoles primaires, sept(07) établissements moyens et trois(03) lycées. Les tableaux n°4 et n°6, n°7 représentent respectivement l'état des lieux dans l'enseignement primaire, moyen et secondaire.

Tableau n°6 : cycle primaire.

Commune	Nbre école	Nbre de Classes	Nbre élèves scolarisés	Effectifs Enseignants	Effectifs Administratifs	Nbre agents
Azeffoun	14	88	1465	102	09	31
Aghribs	08	74	1014	71	07	12
Akerrou	03	24	350	25	02	05
Ait Chaffa	03	22	240	19	02	09
T.Daira	28	208	3069	217	20	57

Source : élaboré par nos soins à partir l'enquête, 2014.

Tableau n°7 : cycle moyen.

Commune	Nbre établissements	Nbre effectifs enseignants	Nbre élèves scolarisés	Effectifs : Administration et autres
Azeffoun	03	81	1054	56
Aghribs	02	63	795	48
Akerrou	01	20	244	20
AitChaffa	01	19	169	16
T. Daira	07	183	2262	14

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Communes	Nbre établissements	Nbre effectifs Enseignant	Nbre élèves scolarisés	Effectifs administration et autres
				72

Azeffoun	02	74	835	32
Aghribs	01	42	580	31
Akerrou	00	00	00	00
Ait Chaffa	00	00	00	00
T. Daïra	03	116	1415	63

Tableau n°8 : cycle secondaire :

Source : élaboré par nos soins à l'enquête, 2014.

La Daïra d'azeffoun compte également 05 centres de formation professionnelle garçons et filles.

4-le tourisme :

Azeffoun est une ville possédant une richesse artistique étonnante et un patrimoine très diversifié. Mélange harmonieux d'architecture romaine, elle bénéficie d'un environnement exceptionnel, à la beauté naturelle de ses différents sites et paysages.

Azeffoun présente des atouts pour le tourisme (mer, montagnes, thermalisme traditionnel, forêt) et l'artisanat : poterie, textile traditionnel, bijoux etc.....

L'Office du tourisme et de la culture de la Daïra d'Azeffoun a pour mission d'assurer l'information, la vulgarisation et la contribution au développement de ce secteur stratégique pour lui donner le prestige qui lui revient.

Dans ce cadre, La Daïra prépare la saison estivale 2014. Une séance de travail du comité technique de daïra est tenue en date du 18/04/2014. Un aperçu général sur la préparation de cette saison est présenté par chaque membre participant.

Des réunions regroupant les membres des modules ont été tenues pour la mise en place d'un programme pour cette saison, selon le compte rendu n°57 du 09/05/2014.

Une méthodologie organisationnelle a été instaurée, comme suit :

1. Module approvisionnement Général et contrôle de qualité en date du (07/05/2014)
2. Module hygiène et Environnement (07/05/2014)
3. Module accueil et information (07/05/2014)
4. Module animation Culturelle (09/05/2014)

5. Module promotion du tourisme et artisanat (08/05/2014)

Une réunion du comité technique de daïra s'est tenue en date du 09/05/2014, avec un ordre du jour consacré à la présentation du programme de chaque module (validation du programme spécial saison estivale 2014 et l'installation du comité opérationnel de lutte contre les feux de forêts).

Les structures hôtelières destinées à accueillir les passagers, les touristes et autres, présentent des prestations de services de meilleure qualité. Le tableau n°9 récapitule leur capacité d'accueil.

Tableau n°9 : capacité d'accueil des touristes à Azeffoun.

Désignation de la structure hôtelière	Capacité	Autres prestations
Le marin bis	315chambres	Restaurant, bar, cafétéria, piscine vue sur mer.
Le dauphin	70 chambres	Restaurant cafétéria, vue sur mère
Oiseau bleu	53 chambres	Restaurant, cafétéria vue sur mère
Littoral	120 chambres	Restaurant, caf, vue sur mère
Azeffounbeach	50 chambres	Restaurant, piscine vue sur mer.
03Complexe touristique	40+60+38	Espace vert, piscines.

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête, 2014.

Azeffoun possède aussi quatre (04) grandes plages familiales, un port de pêche et touristique.

5-Environnement :

Concernant l'environnement, la Daïra d'azeffoun a donné une grande importance pour ce secteur. Cela est indiqué par les actions suivantes comme :

- la lutte contre les maladies à transmission hydrique
- prélèvement d'eaux pour l'analyse bactériologique. Le nombre de prélèvement effectué par Daïra est de 40,13 sont potables et 27 non potables. Les analyses bactériologiques de l'eau de boisson ont été effectuées par le laboratoire d'hygiène de la wilaya.Pour cela la Daïra àeffectué 1197 sorties. Elle a fait le recensement des décharges publiques. Le tableau n°9 représente le nombre de décharges qui existent dans la daïra.

Tableau n°10 : Recensement des décharges publiques.

Communes	Nbr de décharges Contrôlées	Nbr de décharges non Contrôlées
Azeffoun	00	71
Aghribs	//	//
Ait Chaffa	01	03
Akerrou	00	//
T. Daïra	01	74

Source : document fournis par la Daïra d’Azeffoun.

Il y a des insuffisances constatés dans l’opération de l’éradication des dépotoirs sauvages. Des opérations de volontariats sont organisées à maintes reprises par les communes et les services techniques de daïra en participation des entreprises privées. Toutefois, des efforts de l’ensemble des parties concernées s’imposent pour la préservation de l’environnement et engager des actions concrètes, persistantes sur terrain et de manière durable.

6- Santé-Culture, jeunesse et le sport dans la Daïra.

En termes de soins et de santé, la Daïra d’azeffoun est dotée de plusieurs infrastructures, administrativement hiérarchisées et réparties sur tout le territoire. Dans le but d’avoir une hiérarchisation des soins plus efficiente et se rapprocher davantage de la population, la daïra d’azeffoun est dotée de 24 pharmacies, 25 de salles de soins, 4 polycliniques et de 2 EPH. Ce qui montre que la daïra dispose d’infrastructures insuffisantes pour la demande. Le Tableau n°10 les présente.

Tableau n°10 :Secteur Santé : Les infrastructures rattachées à l’E.P.S.P.

Communes	Nbr de pharmacies	Nbr de salles de soins	Nbr de polycliniques	Nbr d’EPH

AZEFFOUN	15	8	2	2
AGHRIBS	4	6	1	0
AIT CHAFFA	3	7	1	0
AKERROU	2	4	/	0
TOTAL	24	25	4	2

Source : élaboré à partir de l'enquête, 2014.

Au plan culturel, d'Azeffoun possède 03 maisons de jeunes, 03 centre culturel, des infrastructures modernes et fonctionnelle favorisant le mouvement associatif et les activités culturelles dans la région. Parmi les actions culturelles menées dans la région, on a :

➤ **Les fêtes nationales :** Organisation des festivités concernant :

- Le 19 Mars 1962, célébration de la fête de la victoire
- Le 05 Juillet 1962, célébration de la fête de l'indépendance et de la jeunesse.
- Le 20 Août 1956, Commémoration de la journée de Moudjahid.
- Le 01 Novembre 1954, Commémoration et la célébration du déclenchement de la révolution.
- Le 11 Décembre, commémoration des manifestations des émigrés Algériens en France.

➤ **Les fêtes religieuses :**

- AwalMouhareem
- Achoura
- Maoulidénabaouiécharif
- Aid El Fitre
- Aid El Adha

➤ **Autres formes d'animation :**

- Organisation des festivités pour l'animation du mois du Ramadhan.
- Organisation des festivités pour l'animation de la saison estivale.

Concernant le secteur des jeunesses et des sports, la Daïra d'azeffoun est bien dotée en termes d'infrastructures. Voici quelques informations sur l'emploi de jeunes :

-La commune d'Azeffoun a bénéficié d'un programme de **200** locaux dont 140 locaux achevés et 60 plates formes réalisées restées abandonnées à ce Jour ;

-32 locaux en instances d'affectation au niveau des services de la Wilaya en faveur des services publics ;

-92 dossiers validés par la commission de Wilaya ;

-32 dossiers validés par la sous -commission de daïra et en instance de validation par la commission de Wilaya pour motif locaux non encore achevés ;

-En totalité (89 demandes en instance d'étude par la sous-commission de daïra pour non achèvement de locaux de la commune d'Azeffoun).Le tableau n°14 montre clairement les infrastructures de la jeunesse et des sports :

Tableau n°12 : les infrastructures de la jeunesse et des sports.

Communes	Stades communaux	Maison, foyer de jeunes	voute	Aires de jeux
Azeffoun	1	2	1	10
Aghribs	1	1	1	9
Ait-chaffa	1	1	1	6
Akerrou	1	1	1	3

Source : document fournis par APC d'Azeffoun.

7-infrastructures :

Selon le service d'urbanisme, l'APC d'Azeffoun est dotée de toutes les infrastructures de base : Eau à 100%, Gaz 60%, et l'électricité à 100%.

Le territoire de la Daïra recèle d'importantes potentialités hydrauliques. De ce fait, elle dispose d'un réseau important d'alimentation en eau potable (A.E.P) qui répond aux exigences actuelles. Néanmoins, pour l'état vétuste de celui-ci, la Daïra a programmé diverses opérations, à savoir :

- La réalisation de nouveaux forages.
- La réfection de la conduite d'adduction.
- La réalisation des réseaux de distribution.
- La réalisation des différents travaux de VRD au niveau de la Zone de Tifrest (Gaz, Electricité, téléphonie et voirie)
- L'achèvement des travaux du transfert de Taksept
- L'achèvement des travaux du GAZ
- La réalisation de barrage sidi khelifa.

8- L'agriculture :

Dans la Daïra d'azeffoun est importée une structure du secteur de forêts dont les missions sont :

- L'administration et la protection du fond national forestier.
- La valorisation des terres à vocation forestière.
- La lutte contre l'érosion et la décentralisation.
- La promotion des formes d'organisation nécessaires par l'association des populations riveraines à la protection et au développement des forêts.

Il est à préciser aussi que la possibilité donnée actuellement au secteur privé de participer à la réalisation de certaines actions. Cela aura certainement un impact bénéfique sur le rythme d'exécution de ces missions.

Si des efforts considérables ont été entrepris pour accroître les superficies des forêts par les actions de reboisement, de manière à ce que cette couverture boisée réponde aux besoins écologiques, économiques et sociaux de la région, il faut reconnaître que les atteintes permanentes à ce patrimoine, dues principalement aux incendies de forêts, attaques parasitaires, aux défrichements et à toutes sortes d'abus, représentent de sérieuses entraves développement de cette importante ressource.

Azefoun est considéré comme une région à vocation essentiellement oléicole. L'agriculture se trouve dans un secteur généralement situé hors de la zone urbaine. Le figuier y occupe aussi une place privilégiée. A cette production végétale, s'ajoute une production animale.

9- Projets de développement.

La daïra d'azefoun a mis en œuvre un ensemble de projets concernant le développement de la localité. Selon les données de la daïra, ces nombreux projets ont permis de créer de l'emploi. Nous citerons :

- L'aménagement urbain en terme de voies et de carrefour.

- La réalisation des différents travaux de VRD au niveau de la Zone de Tifrest (Gaz, Electricité, téléphonie et voirie)

- La livraison des trois classes de l'école Adrar commune d'Aghribs

- La réalisation des établissements scolaires inscrits à l'indicatif des communes.

- La réalisation du nouveau siège de daïra.

- 25-L'achèvement des travaux du transfert de Taksept.

- L'achèvement des travaux du GAZ.

- La réalisation du complexe sportif de la commune d'Aghribs.

SECTION 3 : Analyse des informations et résultats de l'enquête :

Après avoir présenté la méthodologie poursuivie pour traitement des résultats obtenus de notre enquête de terrain, il conviendrait, d'analyser les résultats du dépouillement des questionnaires.

Cette analyse s'appuiera essentiellement sur les trois axes concernant notre problématique à savoir l'état des lieux de la daïra d'azeffoun, l'approche de la gouvernance des territoriales et les enjeux de la gouvernance des territoires. Elle nous permettra de dégager les résultats préliminaires, concernant l'ensemble des acteurs de l'échantillon. Afin de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses.

Cette analyse nous permettra d'avoir un aperçu général du point de vue des acteurs de la commune d'azeffoun concernant la gouvernance territoire.

1- Etat des lieux de la daïra d'azeffoun.

Nous aurons à traiter, dans ce point, l'ensemble des questions liées aux secteurs développé dans la daïra d'azeffoun, afin d'appréhender les actions de développement local par les acteurs.

1-2- L'attachement des acteurs à la daïra d'azeffoun.

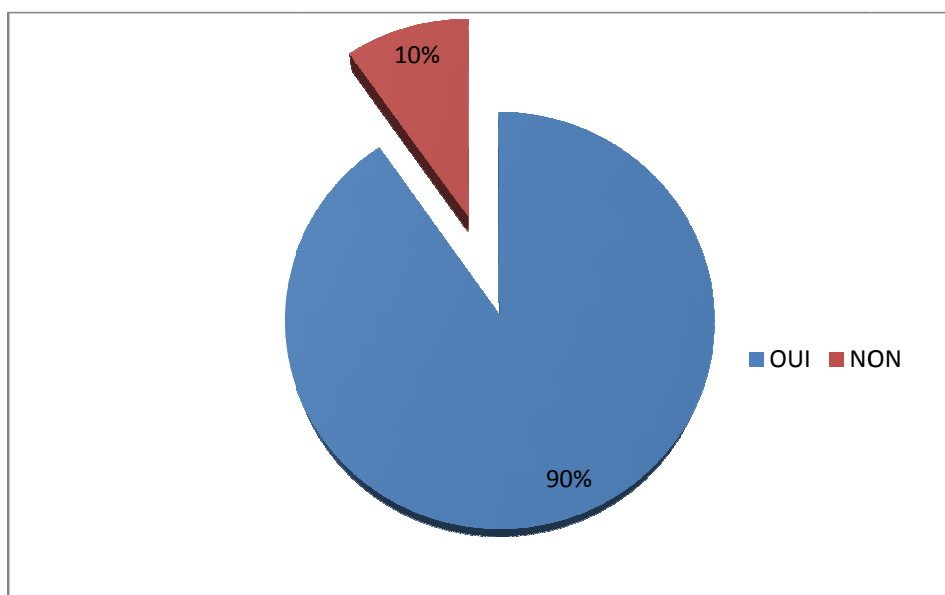
D'abord, il faut déceler le degré de l'attachement des acteurs à la daïra d'azeffoun. Ceci nous a amené à interroger sur leur sentiment de rattachement et d'appartenance à la Daïra d'azeffoun. Nos résultats indiquent que la plupart des acteurs, soit 90,32%, ont un sentiment de rattachement et d'appartenance à la Daïra d'azeffoun. Le tableau représente le degré de l'attachement des acteurs à la daïra d'azeffoun.

Tableau n°12: l'attachement des acteurs à la daïra d'azeffoun.

Vous vous sentez attachés à la daïra		
	NB	% CIT
OUI	28	90,32
NON	3	9,68
TOTAL	31	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure n°1 : l'attachement des acteurs à leur daïra.



Source : fait à partir du tableau n°11.

Par cette intervention, nous avons discerné le degré de l'attachement des acteurs à leurs territoires qui est de 90,32%.

Nos résultats indiquent que la plupart des acteurs, soit 90,32%, ont une sensation de rattachement et d'appartenance à la daïra d'azeffoun. Quant aux motifs de cet attachement, nous allons le voir dans le tableau n°12 ci-dessous qui représente les motifs de l'attachement des acteurs à la daïra de Bejaïa.

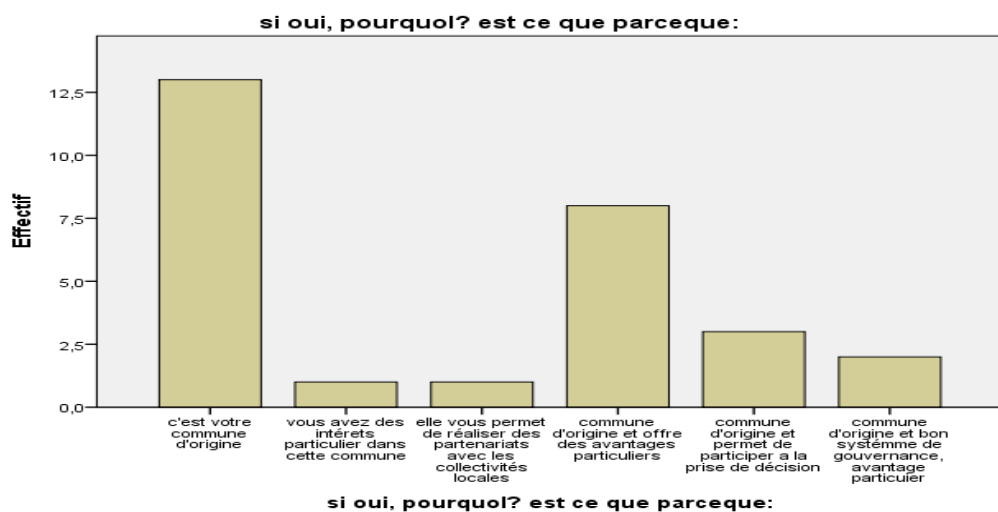
Tableau n°14 : les motifs de l'attachement des acteurs avec leurs territoires

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
c'est votre commune d'origine	13	41,9	46,4	46,4
vous avez des intérêts particuliers dans cette commune	1	3,2	3,6	50,0

elle vous permet de réaliser des partenariats avec les collectivités locales	1	3,2	3,6	53,6
commune d'origine et offre des avantages particuliers	8	25,8	28,6	82,1
commune d'origine et permet de participer à la prise de décision	3	9,7	10,7	92,9
commune d'origine et bon système de gouvernance, avantage particulier	2	6,5	7,1	100,0
Total	28	90,3	100,0	
Systeme manquant	3	9,7		
Total	31	100,0		

Source : établir par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure N°2 : la représentation des motifs de l'attachement des acteurs à leurs territoires



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

En effet, pour justifier cet attachement d'appartenance, nos résultats indiquent que c'est leurs daïra d'origine qui représente un pourcentage important de la population étudiée de 41,6%, soit elle offre des avantages particuliers qui est de 25,8% vue sa situation géographique et la disponibilité des infrastructures.

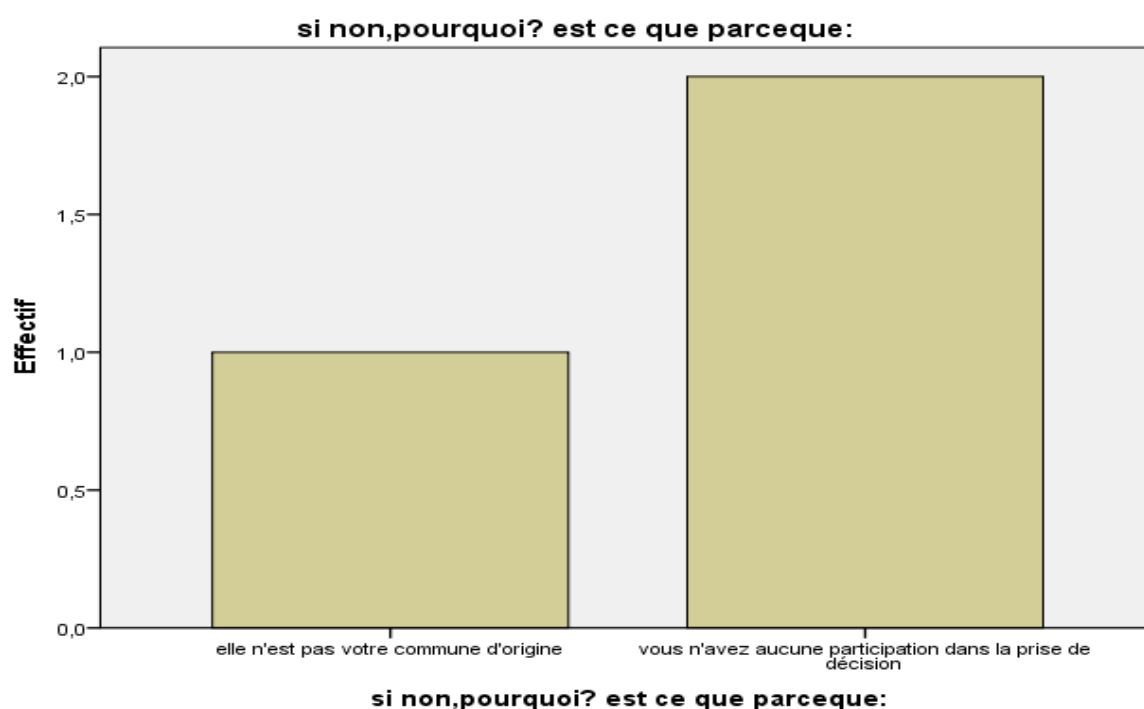
Le tableau ci-dessous, nous indique les reproches décrits par les acteurs au cours de l'enquête du terrain.

Tableau n°15 : représentation des critiques faites par les acteurs.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
elle n'est pas votre commune d'origine	1	3,2	33,3	33,3
vous n'avez aucune participation dans la prise de décision	2	6,5	66,7	100,0
Total	3	9,7	100,0	
Systeme manquant	28	90,3		
Total	31	100,0		

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure n°3 : représentation des critiques des acteurs par rapport à la daïra D'azeffoun.



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Cependant, la portion qui est de 9,7%, n'accorde aucune estime pour cette daïra. Les raisons explicatives sont qu'elle n'est pas leur daïra d'origine (3,2%) et les acteurs trouvent qu'il y a aucune participation dans la prise de décision (d'un degré 6,5%), et même la gestion des affaires n'est pas transparente. Les autres ne pensent que la daïra dispose d'un mauvais système de gouvernance.

1-3. Les atouts économiques de la Daïra d'azeffoun :

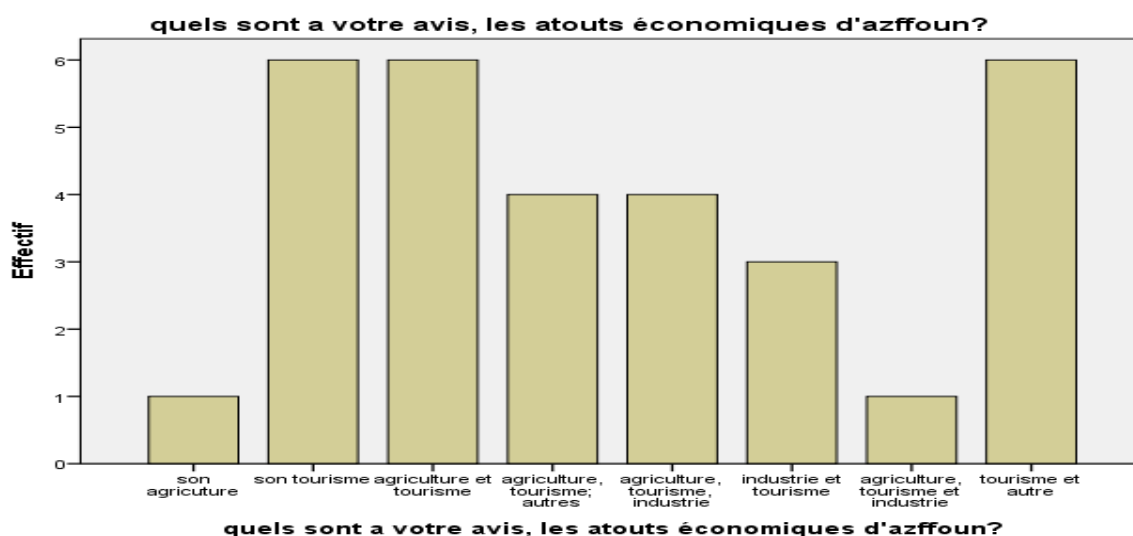
Avant de se lancer dans l'analyse des résultats, nous nous renseignerons sur la situation actuelle des projets de développement au sein de la daïra d'azeffoun. Il conviendrait, d'abord de repérer les secteurs de force qui existent dans cette daïra. Le tableau n°14 nous résume la vision des acteurs vis-à-vis des atouts économiques de la Daïra selon les résultats dépouillés de la question 9.

Tableau n°15 : les atouts économiques de la daïra d'azeffoun:

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
son agriculture	1	3,2	3,2	3,2
son tourisme	6	19,4	19,4	22,6
agriculture et tourisme	6	19,4	19,4	41,9
agriculture, tourisme;autres	4	12,9	12,9	54,8
agriculture, tourisme, industrie	4	12,9	12,9	67,7
industrie et tourisme	3	9,7	9,7	77,4
agriculture, tourisme et industrie	1	3,2	3,2	80,6
tourisme et autre	6	19,4	19,4	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013.

Figure n°4 : les atouts économiques de la Daïra d'azeffoun.



Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête, 2014.

On voit que le secteur du tourisme vient en première position (19,4%) selon les acteurs. En effet, les acteurs de la daïra sont disposés à projeter le tourisme au cœur du développement. Par contre, le secteur de l'agriculture est favorisé par rapport à l'industrie.

1-4 Les secteurs qui ont le plus de projets de développement :

Sur ce point, nous avons demandé aux acteurs, les secteurs qu'ils estiment ayant reçu le plus de projets de développement (voir question 10 dans le questionnaire). Les résultats mettent clairement en avant les secteurs du bâtiment et du tourisme. Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur les acteurs ayant bénéficié de plus de projets de développement selon les acteurs de daïra d'azeffoun.

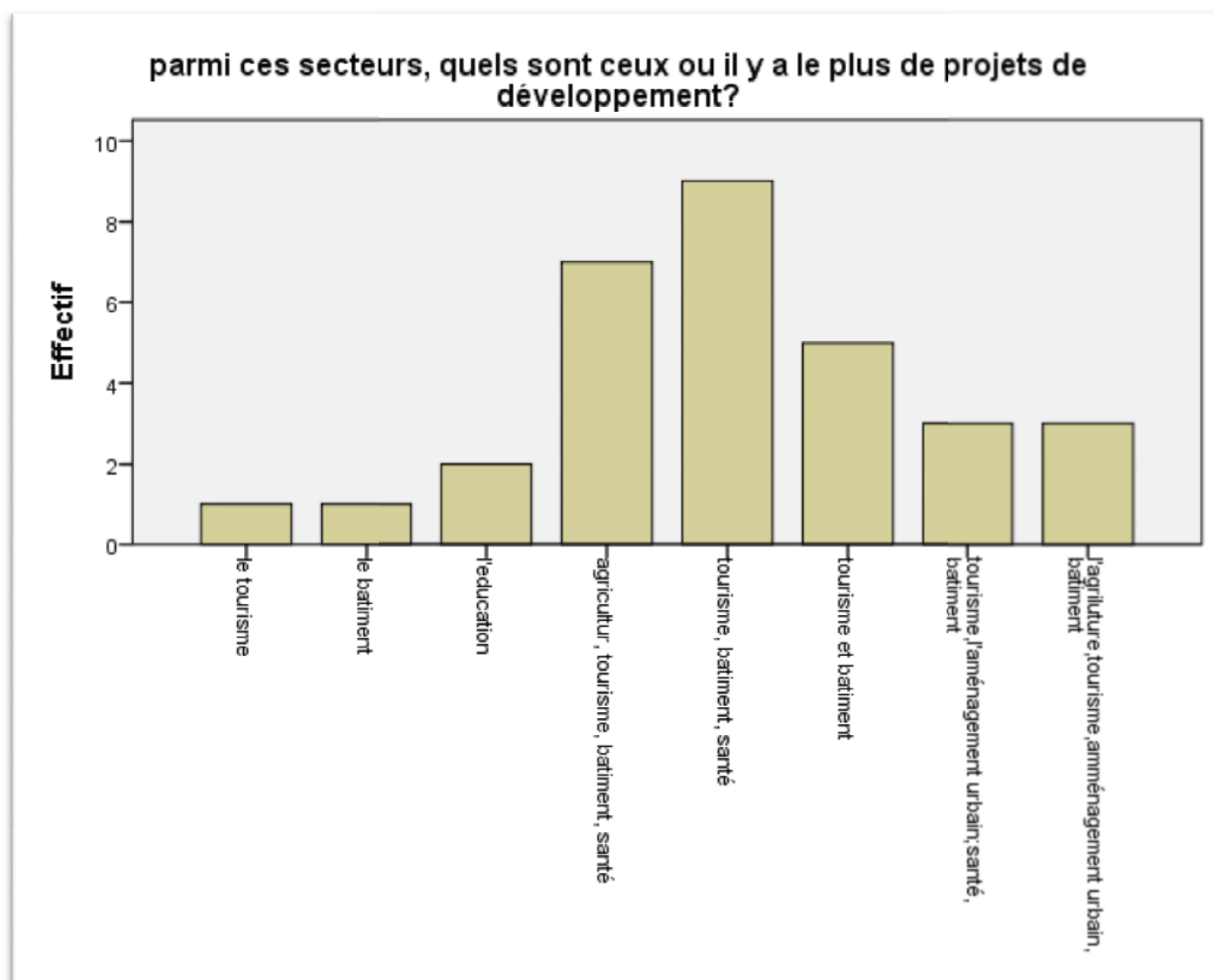
Tableau n°17 : les secteurs qui ont le plus de projets de développement.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
le tourisme	1	3,2	3,2	3,2
le bâtiment	1	3,2	3,2	6,5
l'éducation	2	6,5	6,5	12,9
agriculture, tourisme, bâtiment, santé	7	22,6	22,6	35,5
tourisme, bâtiment, santé	9	29,0	29,0	64,5
tourisme et bâtiment	5	16,1	16,1	80,6

tourisme, l'aménagement urbain; santé, bâtiment	3	9,7	9,7	90,3
l'agriculture, tourisme, aménagement urbain, bâtiment	3	9,7	9,7	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : élaboré par un soin à partir des résultats de l'enquête 2014.

Figure n°5 : les secteurs qui ont plus de projet de développement.



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Cependant, en dépit du fait que le tourisme, bâtiment et santé sont les secteurs qui bénéficient de la plus importante part des projets de développement (29%), les acteurs de la daïra d'azeffoun déplorent dans leur ensemble. La position du doit le secteur de l'agriculture qui est de 22,6%. Selon les acteurs, elle s'appuie principalement sur le tourisme.

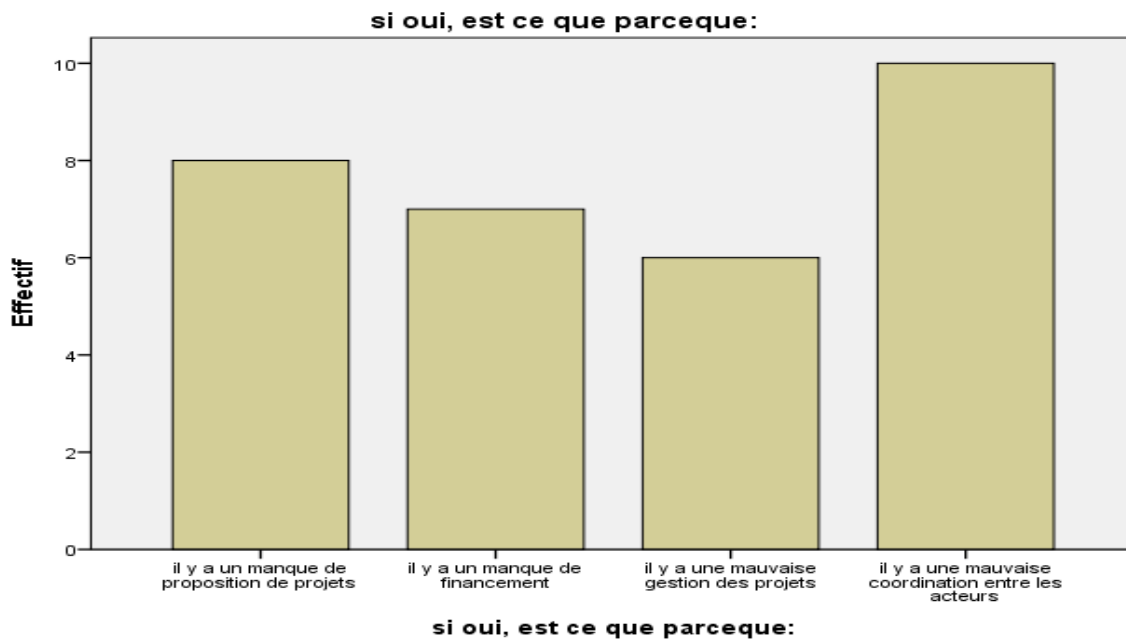
L'ensemble des acteurs approuvent le manque flagrant en termes de projets de développement pour toute la daïra. Aucun d'eux n'estime que la daïra d'azeffoun dispose de projets de développement apportant des résultats concrets et satisfaisants. Ils pensent que la principale raison est la mauvaise coordination entre les acteurs. Cette mauvaise coordination renvoie, de ce fait, à la défaillance des mécanismes de gouvernance entre les acteurs de la daïra. Toutefois, nous remarquons que les acteurs évoquent peu le motif gestion des projets qui se trouve à leur sens comme un « faux prétexte » pour justifier l'absence de projets dans certaines communes. Le tableau n°17 résume les motifs exprimés par les acteurs quant au manque de projets de développement.

Tableau n° 18 : motifs exprimés par les acteurs quant au manque de projets.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
il y a un manque de proposition de projets	8	25,8	25,8	25,8
il y a un manque de financement	7	22,6	22,6	48,4
il y a une mauvaise gestion des projets	6	19,4	19,4	67,7
il y a une mauvaise coordination entre les acteurs	10	32,3	32,3	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure 6 : les raisons exprimés par le manque de projets.



Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Selon les acteurs, le manque de projets est la cause de la mauvaise coordination entre les acteurs avec majorité 32,3%. Cette mauvaise coordination entre les parties prenantes aux projets renvoie à la faiblesse des mécanismes de la gouvernance dans la daïra d'azeffoun. Il y a aussi un manque de proposition de projets pour 25,8%.

Pour vérifier le manque effectif des projets de développement, nous avons questionné les acteurs s'ils ont déjà bénéficié d'un projet de développement. A ce sujet, les acteurs étaient partagés. Plus que la moitié des acteurs, soit 54,8%, déclarent qu'ils n'ont jamais bénéficié de projets. Ceci est le résultat de la mauvaise coordination entre acteurs qui exclut une bonne partie entre eux du processus de développement. 42,62% d'entre eux déclarent qu'ils ont déjà bénéficié d'un projet de développement (voir la figure 7). Le tableau n°18 montre les acteurs bénéficiant ou pas de projets de développement.

Tableau n°19 : les acteurs bénéficiant ou pas de projets de développement.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
oui	14	45,2	45,2	45,2
non	17	54,8	54,8	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure n°7 : les acteurs bénéficiant ou non des projets de développement.



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

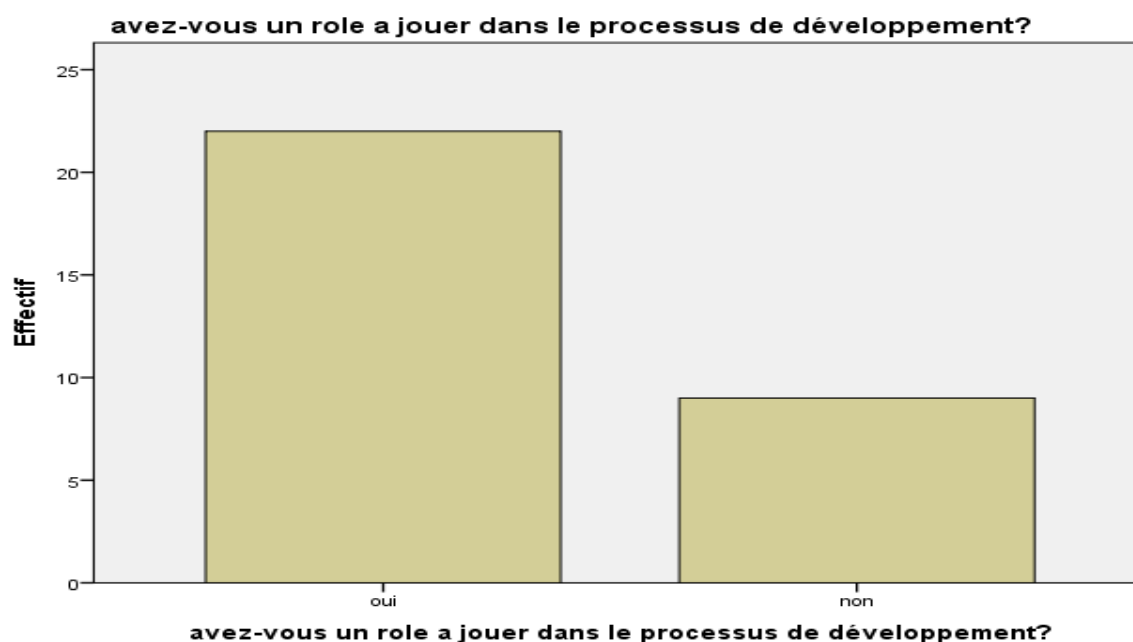
Toutefois, plus des trois quarts des acteurs, soit 71%, reconnaissent qu'ils ont effectivement un rôle à jouer dans le processus de développement (voir la figure 15). Le tableau n°19 illustre le rôle des acteurs dans le processus de développement.

Tableau n°19 : le rôle des acteurs dans le processus de développement :

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
oui	22	71,0	71,0	71,0
non	9	29,0	29,0	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

Figure 8 : le rôle des acteurs dans le processus de développement.



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

1-4. Le rôle des acteurs dans la gestion des affaires.

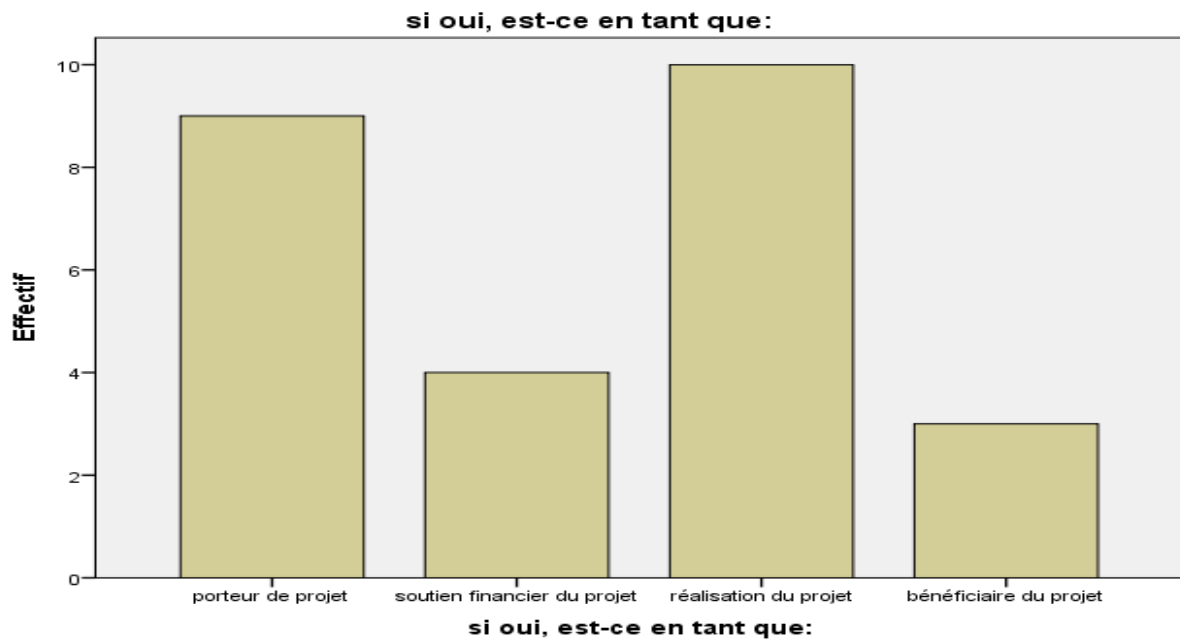
A ce sujet, nous voulons avoir une idée en quoi consiste le rôle des acteurs de la daïra d'azeffoun pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Le tableau n°20 nous renseigne sur les rôles qu'assument les acteurs dans les projets de développement.

Tableau n°21 : rôle des acteurs dans la gestion des affaires publiques.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
porteur de projet	9	29,0	34,6	34,6
soutien financier du projet	4	12,9	15,4	50,0
réalisation du projet	10	32,3	38,5	88,5
bénéficiaire du projet	3	9,7	11,5	100,0
Total	26	83,9	100,0	
Systeme manquant	5	16,1		
Total	31	100,0		

Source : élaboré par nos soins à des résultats de l'enquête, 2014.

Figure 9 : rôle des acteurs dans la gestion des affaires :



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

Nous remarquons que pour 32,3% des acteurs, ce rôle consiste en la prise en charge de la réalisation de tout ou partie du projet. Seuls 9,7% des acteurs jouent le rôle de bénéficiaire du projet. Ceci confirme le résultat précédent montrant, qu'effectivement, une bonne partie des acteurs se trouve évincé du processus de développement à cause de l'influence qu'ont certains acteurs. Cette influence provient souvent du pouvoir de décision que les acteurs détiennent et qui provient soit du fait qu'ils sont les porteurs de l'idée même du projet et se trouvent être les dirigeants, soit du fait qu'ils ont un pouvoir financier. Quant à la majorité des acteurs, ils se trouvent être uniquement des exécutants des ordres émis par les porteurs et les financeurs de projet.

Constatant le manque flagrant en termes de projets de développement, la totalité des acteurs de la daïra d'azeffoun, à l'exception d'un cas de non réponse, jugent qu'il est impératif de renforcer les initiatives locales et de se doter davantage de projets. Ainsi, 96,8% des acteurs expriment le besoin d'avoir plus de projets pour la daïra d'azeffoun. Le tableau n°21 représente les résultats obtenus.

Tableau n°22 : Besoin en termes de projets de développement.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
oui	30	96,8	100,0	100,0
Systeme manquant	1	3,2		
Total	31	100,0		

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats l'enquête, 2014.

Cependant, comme nous le remarquons dans le tableau n°21, plus de trois tiers des acteurs, soit 96,8% pensent que les instances gouvernantes de la daïra d'azeffoun n'encouragent pas les initiatives locales pour faire émerger les projets de développement. Les acteurs estiment qu'elles ne mènent aucune action pour favoriser la mobilisation des acteurs en vue de l'amélioration de leur qualité de vie.

2-La gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun.

Afin de pouvoir établir un état lieux concernant la gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun, il nous est paru convenable d'interroger les acteurs sur l'appréhension qu'ils portent par rapport à ce concept. Les réponses qu'ils formuleront dans notre questionnaire dépendront de l'idée que se font les acteurs de la gouvernance territoriale.

On retrouve, ici, les différentes perceptions des acteurs sur la gouvernance territoriale.

La première définition constatée « La gouvernance territoriale, concept nouveau, constitue une alternative permettant aux différents responsables, à tous les niveaux que ce soit, d'agir en alternative permettant aux différents responsables, à tous les nouveaux que ce soit, d'agir en matière de gestion, communication et autre, dans une transparence sans faille de façon à assurer une crédibilité certaine à leurs action tant envers leurs subordonnés que leurs supérieur »¹. Cette définition, soulève l'existence d'une gestion transparente des affaires, et la crédibilité.

La seconde voit « la gouvernance territoriale est un nouveau concept qui contribue à la gestion du territoire, dans un cadre organisationnel bien défini, alliant l'administration et la société civile »². On constate, dans cette définition, qu'au-delà de sa nouveauté, la gouvernance locale permet d'associer l'administration et les collectivités locales avec les définitions acteurs de la société civile dans un processus de gestion du territoire.

¹ L'entreprise ETRHB.

² Membre de la daïra d'azeffoun.

Une autre définition rejoint les deux premières « la gouvernance territoriale est une approche nouvelle qui fait participer tous les niveaux et échelons territoriaux dans la gestion de l'intérêt commun et la communication caractérisée par une transparence afin d'élaborer les projets du développement local »³. En effet, la transparence joue un rôle capital dans le bon fonctionnement de l'action collective car elle permet d'instaurer une confiance entre les différents acteurs concernés.

La dernière définition enregistrée énonce « caractérisée par une durabilité limitée, la gouvernance locale est comprise comme la prise de décision publique globale appliquée localement et qui se veut solidaire. Elle peut s'associer à la notion de proximité institutionnelle et organisationnelle »⁴.

L'établissement d'un état concernant la gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun nécessite préalablement d'interroger les acteurs concernés par le processus de gouvernance ainsi que l'étendue de leur pouvoir décisionnel dans ce processus. Ainsi, nous avons demandé aux acteurs de notre échantillon de classer, selon l'importance de ce pouvoir, les différentes catégories d'acteurs. Les résultats sont synthétisés dans le tableau n°22 ci-dessous.

Tableau n°23 : Hiérarchisation des acteurs dans le processus de gouvernance.

Classement	catégorie	Taux(%)
1	Elus locaux (APC /APW)	32,25%
2	ADE	19,35%
3	entreprises	16,12%
4	Associations	12,90%
5	Partis politiques	9,67%
6	syndicats	6,45%
7	Patronat/chambres	3,22%

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Ce tableau montre que les élus locaux sont les premiers concernés par le processus de gouvernance territoriale avec un taux de 32,25%. Les deuxièmes concernées sont les ADE avec un taux de 19,35%. Les entreprises viennent en troisième position avec un taux de 16,12%. Les associations avec un taux de 12,90%, le patronat/ chambres de commerce occupent une dernière position dans le processus de gouvernance selon les acteurs.

³ Chef de daïra d'azeffoun.

⁴ RCD.

Les acteurs jugent que les Elus locaux sont les premiers concernés par le processus de la gouvernance local. Ils sont désignés par l'ensemble des acteurs locaux afin de les représenter lors de la prise de décision, faire part de leurs préoccupations et résoudre leurs problèmes. Ils sont aussi les mieux concernés car, selon les acteurs, ils sont dotés d'un pouvoir décisionnel dans l'échelon territorial. Selon les acteurs, les ADE sont des exécutants de l'état qui disposent des moyens financiers et juridiques nécessaire pour prendre la prise de décision, se contentant juste d'appliquer et d'exécuter essentiellement les projets dictés par l'Etat. En ce qui concerne les entreprises, leurs pouvoirs décisionnels dans le processus de la gouvernance se trouvent dans la protection de leurs intérêts. Cette dernière s'explique essentiellement par le fait qu'elles sont considérées comme le vecteur du développement. Elles disposent, par conséquent, d'un certain pouvoir de décision résultant de leur capacité financière à contribuer aux projets et de leur capacité à créer des richesses. De ce fait, leur pouvoir décisionnel dans le processus de gouvernance se trouve justifié pour sauvegarder leurs intérêts.

En dernier lieu, les acteurs estiment que les partis politiques, les associations et les organisations syndicales n'occupent pas une place importante et ne sont pas nécessaire dans le processus de gouvernance territoriale.

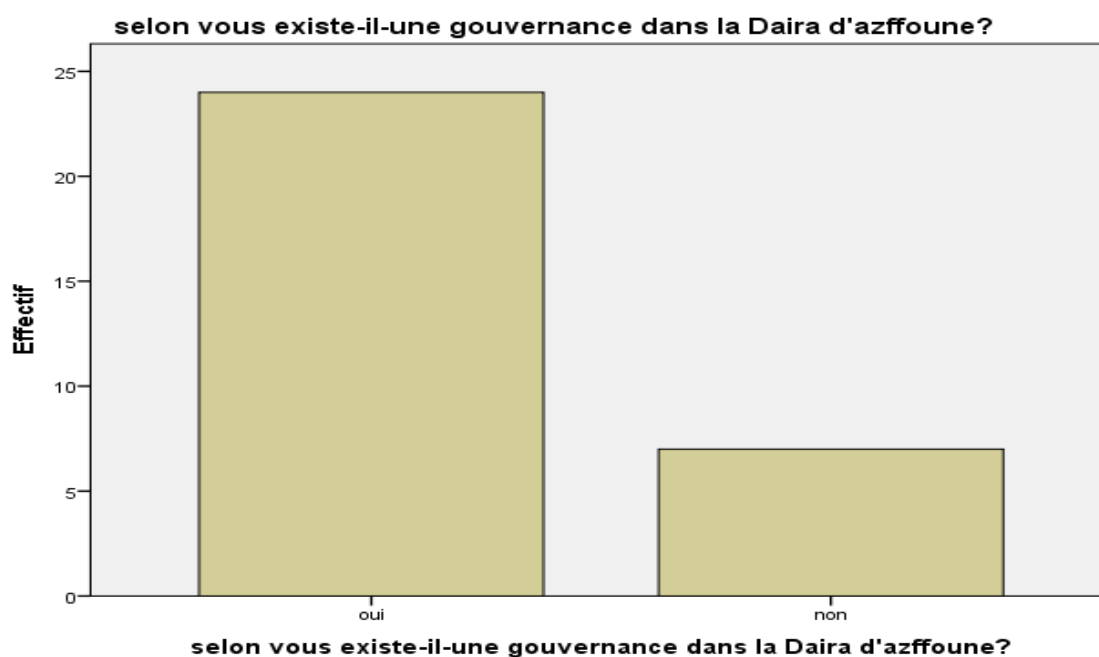
Pour ce qui y est de l'existence d'une gouvernance, on retrouve, dans le tableau 23, les avis partagés des acteurs de l'échantillon.

Tableau n°24 : d'existence d'une gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun :

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	24	77,4	77,4	77,4
non	7	22,6	22,6	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure 10 : degré d'existence d'une gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun.



Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

On déduit, de la figure présentée ci- dessus, que 77,4% des acteurs jugent qu'il y a une gouvernance territoriale dans la daïra, alors que pour 22,6%, elle est inexistante.

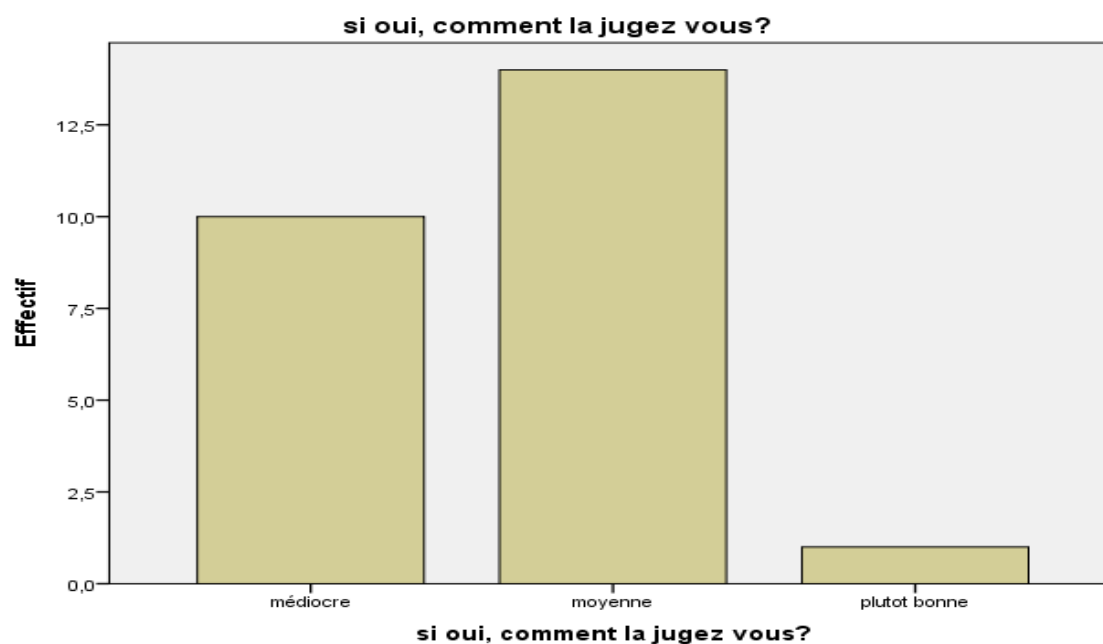
Certainement, la gouvernance des territoires existe dans la daïra d'azeffoun, mais de quel type s'agit-il ? Le tableau 24 nous synthétise les résultats obtenus par les acteurs.

Tableau n°25 : si elle existe, quel en est votre jugement ?

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Médiocre	10	32,3	40,0	40,0
Moyenne	14	45,2	56,0	96,0
plutôt bonne	1	3,2	4,0	100,0
Total	25	80,6	100,0	
Systeme manquant	6	19,4		
Total	31	100,0		

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure 11: le jugement sur le degré d'existence d'une gouvernance territoriale dans la daïra.



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Les acteurs de la daïra d'azeffoun estiment qu'il existe un type de gouvernance, d'un taux de 45,2% de l'échantillon, jugent que la gouvernance qui existe est de qualité moyenne, et 32,2% de ces acteurs pensent qu'elle est médiocre. Ce qui traduit l'inefficacité des mécanismes de la gouvernance des territoires dans la daïra d'azeffoun. Le tableau 25 ci-dessous nous explique pourquoi les acteurs ont choisi une qualité moyenne.

Tableau n°26 : motifs d'existence de la gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
il y a manque de décentralisation	1	3,2	16,7	16,7
il y a beaucoup de bureaucratie	2	6,5	33,3	50,0
il y a de la corruption	1	3,2	16,7	66,7

il y a manque d'encadrement et de suivi	1	3,2	16,7	83,3
il y a un manque d'implication des acteurs	1	3,2	16,7	100,0
Total	6	19,4	100,0	
Système manquant	25	80,6		
Total	31	100,0		

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

La plupart des acteurs estiment que l'inexistence de la gouvernance n'est due, ni à un manque de financement, ni même à un vide juridique en la matière, mais les principales raisons de l'inefficacité de ces mécanismes, selon les acteurs, en premier lieu, sont les procédures bureaucratiques avec un pourcentage de 33,3% caractérisant les administrations algériennes. En deuxième lieu, le manque d'encadrement et de suivi, à cause des projets de développement délaissés (taux de 16,7%). En plus, il y a la corruption qui envahit les administrations algériennes selon les acteurs soit (taux de 16,7%).

Voulant approfondir davantage la perception des acteurs afin de déceler les secteurs se caractérisant par l'inefficacité ou l'inexistence des mécanismes de gouvernance territoriale, nous leur avons soumis une série de propositions désignant six secteurs auxquels ils avaient fréquemment recours. L'essentiel des résultats est présenté dans le tableau 25 ci-dessous.

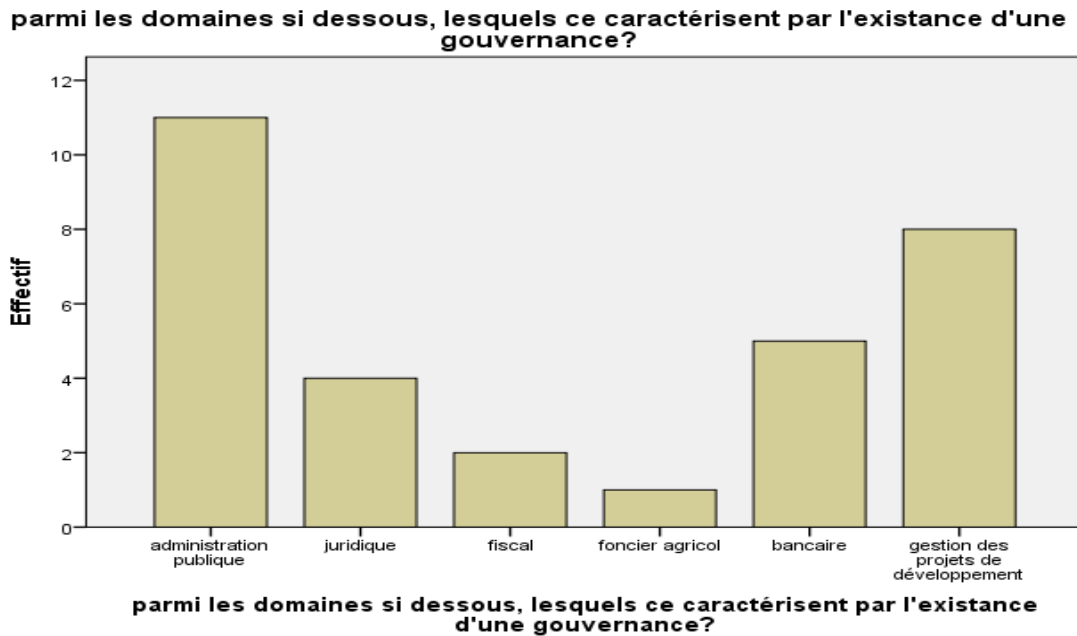
Tableau n°27 : Secteur caractérisés par l'exercice d'une gouvernance des territoires.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
administration publique	11	35,5	35,5	35,5
Juridique	4	12,9	12,9	48,4
Fiscal	2	6,5	6,5	54,8
foncier agricole	1	3,2	3,2	58,1
Bancaire	5	16,1	16,1	74,2
gestion des projets de développement	8	25,8	25,8	100,0

Total	31	100,0	100,0	
-------	----	-------	-------	--

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats l'enquête, 2014.

Figure 12 : secteur caractérisés par l'exercice d'une gouvernance des territoires.



Source : secteur caractérisés par l'exercice d'une gouvernance des territoires.

L'administration publique est saisie par les acteurs comme un secteur caractérisé par l'exercice d'une gouvernance des territoires (35,5%), vue leur nature de représentant de l'état. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs de l'échantillon ont mis l'accent sur l'administration publique. En deuxième lieu, on aperçoit le secteur gestion des projets de développement (25,8%), bancaire (16,1%), et le secteur juridique (12,9%). Les acteurs évoquent l'existence d'une gouvernance territoriale.

Partant de ces constats, sur un autre niveau, des actions s'impliquent afin d'essayer d'endiguer les défaillances en termes de mécanismes de gouvernance que déplorent les acteurs sur le terrain. Ainsi, nous avons demandé aux acteurs de classer les actions qu'ils jugent impératives afin de rétablir un climat de bonne gouvernance. Les résultats sont donnés dans le tableau 26.

Tableau n°28 : répartition des acteurs prioritaires pour la réalisation d'une situation de bonne gouvernance.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
le renforcement de la décentralisation	7	22,6	22,6	22,6
amélioration de la gestion des affaires publiques	3	9,7	9,7	32,3
amélioration de la gestion des projets de développement	10	32,3	32,3	64,5
plus d'implication des citoyens et autres acteurs dans la Prise de décision	2	6,5	6,5	71,0
favorisation des projets associatifs	1	3,2	3,2	74,2
favorisation des projets productifs et des regroupements d'entreprise	4	12,9	12,9	Ns 87,1
le renforcement des actions de sensibilisation et d'information des acteurs	4	12,9	12,9	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : élaboré par nos soins partir des résultats de l'enquête, 2014.

Le lecture de ce tableau nous indique clairement ce que les acteurs souhaitent, Dans un premier temps, il faut renforcer la décentralisation par le transfert d'une grande partie des pouvoirs de l'Etat vers des personnes morales autonomes distinctes de lui car cela permettrait non seulement l'amélioration de la gestion des projets de développement mais aussi

l'amélioration de la gestion des affaires publiques, à travers une meilleure implication des citoyens et autres acteurs dans la prise de décision (communication entre eux à travers des rencontres). En dernier lieu, une bonne gouvernance peut s'établir en favorisant des groupements d'entreprises et des projets productifs.

La prise de décision rationnelle est un aspect important dans le processus de la gouvernance. Cependant, nous avons posé cette question dans notre enquête de terrain afin d'avoir en main les avantages apportés au processus dans la prise de décision. Le tableau 27 nous rapporte les résultats obtenus par les acteurs.

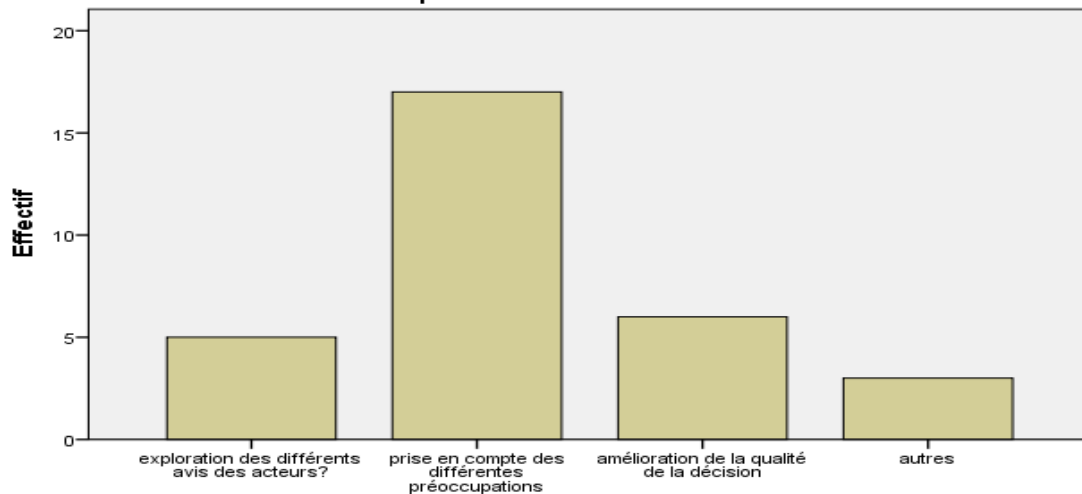
Tableau n°29 : Les avantages apportés au processus de prise de décision.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
exploration des différents avis des acteurs?	5	16,1	16,1	16,1
prise en compte des différentes préoccupations	17	54,8	54,8	71,0
amélioration de la qualité de la décision	6	19,4	19,4	90,3
autres	3	9,7	9,7	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure 13 : représentation des avantages portée au processus de prise de décision.

quels types d'avantages ou d'intérêts la participation de l'ensemble des acteurs (entreprises, citoyens, collectivités locales) peut-elle apporter dans le processus de prise de décision?



quels types d'avantages ou d'intérêts la participation de l'ensemble des acteurs (entreprises, citoyens, collectivités locales) peut-elle apporter dans le processus de prise de décision?

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

L'ensemble des acteurs encourage le processus de prise de décision, 54,8% des acteurs favorisent le processus de décision pour la prise en considération de différentes préoccupations. L'avantage de prise de décision, selon les acteurs, est l'amélioration de la qualité de la décision à un pourcentage de 19,4%.

Dans les catégories d'acteurs existantes, les citoyens représentent la catégorie la plus concernée et la plus vulnérable dans les projets de développement. En effet, ce sont eux qui bénéficient des projets de développement, et, dans le cas où ceux-ci ne sont pas réalisés, c'est la qualité de vie des citoyens qui se trouve en otage. Ces derniers sont vulnérables car ils ne disposent pas de mécanismes assez puissants afin de faire entendre leur voix. Leur représentativité dans la prise de décision est grandement altérée, renforcée par le manque d'associations pouvant porter leurs aspirations. Les citoyens se constituent en association pour régler des affaires conjoncturelles et non pour défendre leurs intérêts durables. L'ensemble des raisons évoquées sont classées dans le tableau 28 ci-dessous.

Tableau n°30 : motifs de la non-participation des citoyens à la prise de décision.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
manque de communication des collectivités locales	11	35,5	35,5	35,5
manque d'association représentation	7	22,6	22,6	58,1
existence d'un vide politique entre les collectivités et les citoyens	5	16,1	16,1	74,2
manque d'intérêt de la part des citoyens	4	12,9	12,9	87,1
obstacle juridique	4	12,9	12,9	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : élaboré par nos soins à partir des résolutions de l'enquête, 2014.

Les acteurs ajoutent que ces entraves à la participation citoyenne dans la prise de décision sont accentuées fortement par le caractère « automatique » du fonctionnement de l'administration.

3. les enjeux de la gouvernance des territoires dans la daïra d'azeffoun.

Nous essaierons de présenter les acteurs qui jouent un rôle important dans la gouvernance dans la daïra d'azeffoun, à savoir le degré de concentration entre acteurs, les qualités de relations entre acteurs et les avantages portés dans la prise de décision.

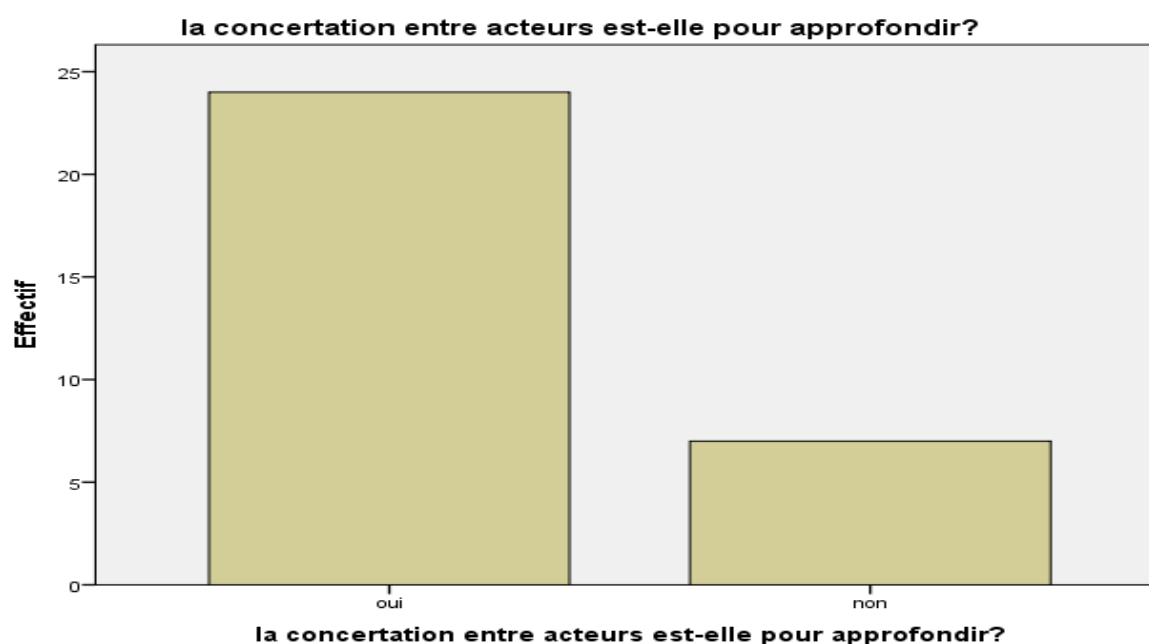
Ainsi, la plupart des acteurs, soit 77,4%, sont favorables pour l'approfondissement de la concertation entre acteurs, Comme le montre le tableau 29 ci-dessous :

Tableau n°31 : La concentration entre acteurs.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
oui	24	77,4	77,4	77,4
non	7	22,6	22,6	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure 14 : représentation de la concentration entre acteurs dans la daïra d'azeffoun.



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Ainsi, cette figure nous démontre le degré de la concentration des acteurs dans la daïra d'azeffoun soit de 77,4%. Les acteurs favorisent l'instauration d'un climat de confiance faisant une gestion transparente des affaires, à travers la publication de l'ensemble des bilans périodiques de la part des administrations et les collectivités locales.

La qualité des relations qu'entretiennent les acteurs entre eux, traduit la motivation qui les guide dans le choix de ces relations ainsi que dans le rôle qu'ils assument dans le processus de gouvernance. Le tableau 30 ci-dessous énonce les résultats.

Tableau n°31 : Nature des relations entre acteurs de la Daïra

Acteurs	Relations conflictuelles(%)	Relations de coopération(%)	Relations normales(%)	Relations inexistantes(%)
Elus locaux	12,90	29,03	9,67	48,38
Partis politiques	12,90	25,80	19,35	41,93
Organisation syndicales	–	29,03	19,35	51,61
Association	–	32,25	22,58	45,16
ADE	12,90	19,35	19,35	41,93
entreprises	–	32,25	19,35	48,38

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Le tableau n°30 fait ressortir clairement que la plupart des acteurs ne collaborent pas ensemble. Selon eux, cela est dû au manque d'incitation et d'encouragement à la communication. A titre d'exemple, les acteurs ne travaillent pas avec les partis politiques, signe de leur désintéressement de activité politique en Algérie. On constate que les relations qualifiées « de coopération » sont définies par les entreprises qui travaillent avec d'autres entreprises. Quelques unes seulement entretiennent des relations avec les organismes parapublics (patronat /chambres), et ont des relations de coopération avec quelques associations actives.

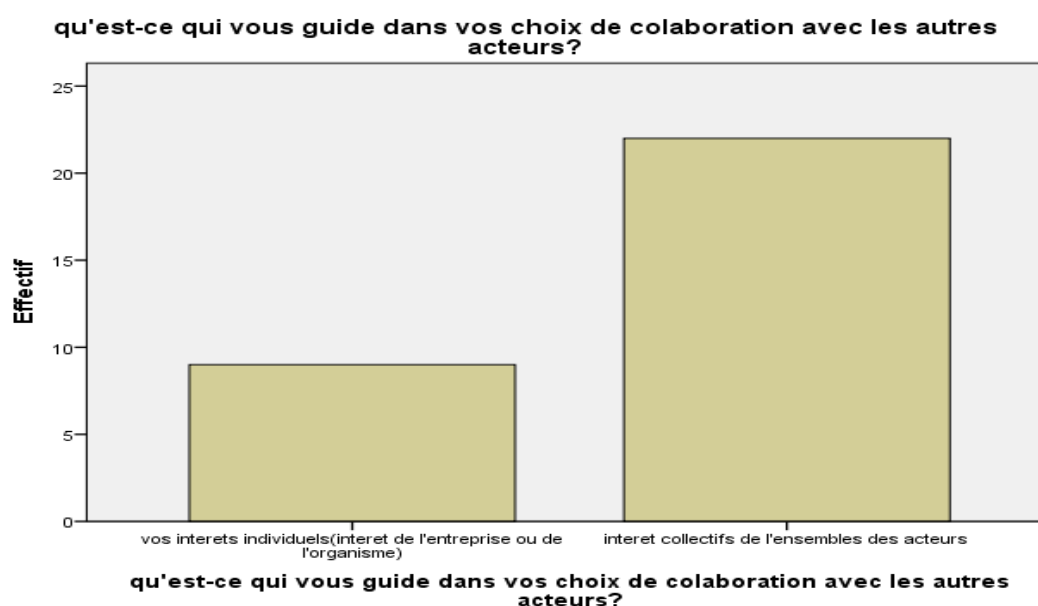
Sinon, pour la plupart, leurs relations sont qualifiées de « normales » et simples. La proximité géographique qui caractérise ces acteurs les pousse à collaborer ensemble. D'ailleurs, 71,00 % des acteurs optent pour l'intérêt collectif dans le choix de leurs relations. Les résultats sont énoncés dans le tableau n°31 ci-après.

Tableau n°33 : choix des relations de l'ensemble des acteurs de la daïra d'azeffoun.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
vos intérêts individuels (intérêt de l'entreprise ou de l'organisme)	9	29,0	29,0	29,0
intérêt collectifs de l'ensemble des acteurs	22	71,0	71,0	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure n°15 : facteurs influençant le choix dans l'action des acteurs.



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

A travers la figure 14, on perçoit que les acteurs optent pour l'intérêt collectif dans le choix de leurs interventions. Ils sont 71,0% à répondre de cette manière même si plusieurs facteurs peuvent influencer leurs choix de collaboration.

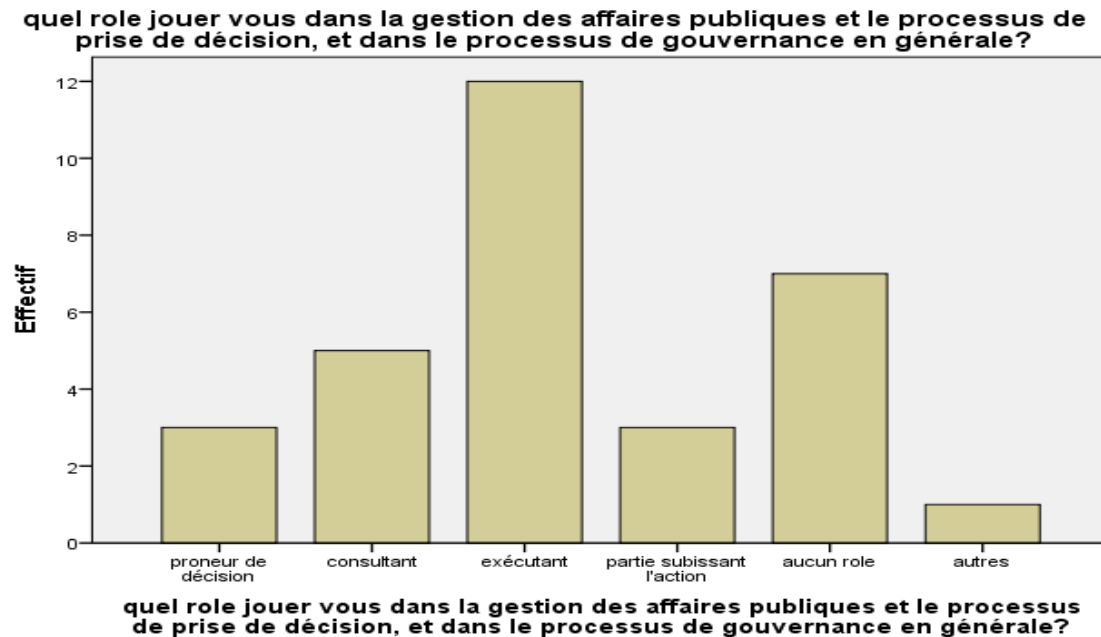
Quant aux fonctions que les acteurs prennent en charge dans le processus de gouvernance ayant pour objectif de réguler et de garantir le bon déroulement des projets de développement, celles-ci résident essentiellement dans les fonctions de consultant et d'exécutant. Force est de constater que ces deux fonctions ne permettent pas aux acteurs d'introduire une quelconque modification de la décision concernant le projet. Les acteurs sont soit approchés par les initiateurs du projet, qui sont souvent l'administration et les collectivités, à titre consultatif et non « participatif », soit à titre d'exécutant obéissant à leur directives. L'absence de participation et des mécanismes de gouvernance impacte, de ce fait, la trajectoire des projets de développement. Ces derniers sont réalisés en fonction des mesures de l'administration et non en fonction des besoins réels des acteurs. Le tableau n° 32 ci-après rassemble les résultats obtenus.

Tableau n°34 : rôle pris en charge par les acteurs dans le processus de gouvernance.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
prôneur de décision	3	9,7	9,7	9,7
consultant	5	16,1	16,1	25,8
exécutant	12	38,7	38,7	64,5
partie subissant l'action	3	9,7	9,7	74,2
aucun rôle	7	22,6	22,6	96,8
autres	1	3,2	3,2	100,0
Total	31	100,0	100,0	

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Figure 16 : présentation des rôles pris en charge les acteurs dans le processus de gouvernance.



Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Nous constatons, dans ce tableau, que les acteurs preneurs de décision sont très minoritaires. Il s'agit principalement des acteurs institutionnels que sont les administrations déconcentrées de l'Etat, les élus et les organismes parapublics.

4- Synthèse des résultats de l'enquête.

Ici, nous allons synthétiser les résultats de notre enquête dans la daïra d'azeffoun sur les hypothèses qui nous ont guidées tout au long de notre travail. Cette analyse nous permet à la fois d'avoir une vision globale de l'ensemble des acteurs sur la gouvernance territoriale, la coopération entre les différents acteurs de la daïra d'azeffoun et les mécanismes d'interaction entre les acteurs.

Afin de confirmer ou d'infirmer l'existence d'une gouvernance territoriale au sein de la daïra d'azeffoun, les résultats obtenus nous indiquent que 24 acteurs de la daïra, soit un taux de 77,4% jugent qu'elle existe. 56% déclarent qu'elle est moyenne, 40% la trouvent médiocre et 4% estiment qu'elle est plutôt bonne. L'une des raisons qui freine la gouvernance est la bureaucratie. Le deuxième motif qui la freine est le manque d'encadrement et de suivi qui engendre la corruption. Le dernier est le manque d'une réelle décentralisation. Pour les acteurs, la daïra est considérée comme la cellule de base de l'Etat, le lieu de participation de la population à la gestion des affaires locales et des moyens de satisfaction des besoins primordiaux de la population. Elle englobe plusieurs aspects de la régulation sociale : une autonomie de la collectivité territoriale, une légitimité conférée par

l'élection des dirigeants, une gestion plus efficace car elle est plus proche des besoins de la population et de la réalité du terrain. Ce tableau récapitule les résultats obtenus lors de l'enquête.

Tableau n°35 : résultats liées à l'existence d'une gouvernance territoriale au sien de la Daïra.

Désignation	Si oui, comment la jugez-vous ?			Total
	Médiocre	Moyenne	Plutôt bonne	
Existence d'une gouvernance Territoriale				
Oui	10	14	1	24
Non	0	0	0	0
Total	10	14	1	24

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2014.

Si les résultats de notre enquête nous ont démontré que la prise de décision finale revient aux ADE, que les premiers concernés par le processus de gouvernance territoriale sont les « élus locaux » puis, en seconde position les ADE. Concrètement, la daïra est dépourvue de cette décentralisation vue que la prise de décision finale revient aux ADE.

Les acteurs souhaitent un renforcement de la décentralisation, c'est-à-dire donner davantage d'importance à l'implication des citoyens et autres acteurs locaux dans le processus décisionnel concernant le développement local. Cela apportera des améliorations en termes de gestion des projets de développement de la localité et de gestion des affaires publique.

La plupart des acteurs déclarent que la gouvernance territoriale est un élément essentiel pour le bon fonctionnement et le développement des projets. Ils ajoutent que les élus et les institutions devraient faire connaître ce mot « gouvernance » car nous avons constaté, durant l'enquête, que la plupart des acteurs ne savent pas ce qu'est la gouvernance, excepté quelque responsable d'associations et de partis politiques qui ont une large connaissance dans le domaine.

Les acteurs de la daïra d'azeffoun recommandent, le renforcement de la décentralisation comme action prioritaire à mener afin de rétablir une situation de bonne gouvernance.

Dans le processus de développement, les entreprises occupent une place importante. Elles sont considérées comme le moteur de développement. Les entreprises contribuent à l'exploitation des ressources locales et à la création des richesses. Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des acteurs, particulièrement des citoyens. Elles estiment jouer un rôle dans le processus de la gouvernance et assument essentiellement la fonction d'exécution technique des projets. La prise en charge de cette fonction s'explique par le fait

que chaque projet procure aux entreprises une activité à mener et de ce fait, assure l'entrée de revenus.

Les syndicats, les partis politiques et les associations, représentent des acteurs importants dans le processus de la gouvernance territoriale. Généralement, cette catégorie d'acteurs est considérée comme le bénéficiaire des projets. En effet, les mécanismes de gouvernance doivent être efficaces afin d'assurer une coordination et une cohérence dans les actions des différents acteurs.

Le secteur du bâtiment est favorisé par rapport aux autres secteurs. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs approuve le manque flagrant en termes de projets de développement pour l'ensemble de la daïra. Ce manque de projets est dû à la mauvaise coordination entre acteurs 32,3%. Cette mauvaise coordination entre les parties prenantes aux projets revient à la faiblesse des mécanismes de la gouvernance dans la daïra d'azeffoun.

Comme la participation et l'implication des acteurs locaux dans le processus de développement ainsi que la concertation entre les différents acteurs de la daïra sont une exigence pour la réussite des projets de développement local comme outil servant à mettre en place un processus de gouvernance territoriale. Suite aux résultats obtenus à partir de l'étude de terrain, nous avons constaté que, pour une efficace collaboration entre l'ensemble des acteurs dans le projet de développement, les acteurs optent pour la désignation d'équipes de travail et la mise en place des réunions, des assemblées afin de favoriser l'échange d'information. Pour cela, nous avons demandé aux acteurs s'ils entretiennent des relations avec les autres acteurs. 71% sont affirmatifs. Ce qui nous conduit à nous interroger sur la nature des relations existantes entre eux que nous avons récapitulés dans le tableau n°30. D'après les résultats obtenus dans ce dernier, on constate un manque de collaboration entre les acteurs de la localité. Quelques-uns entretiennent des relations normales ou de coopération avec d'autres entreprises. La plupart d'entre elles affirment que c'est pour leur intérêt individuel. Elles déclarent entretenir également des relations normales avec les différentes associations par des aides.

Les élus locaux déclarent avoir des relations « normales » avec les ADE et la société civile. Quant aux associations, elles entretiennent des relations avec d'autres associations. Les partis politiques et les organisations syndicales sont totalement mis à l'écart (la majorité des acteurs les considèrent comme inutiles).

Cependant, nos résultats indiquent que les acteurs de la daïra d'azeffoun restent sur de simples relations de « voisinage » construites par la proximité géographique et ne vont pas dans le sens d'une implication collective et de coordination des actions. Ceci entrave les mécanismes de gouvernance qui peuvent engendrer l'échec des projets de développement.

Parfois, les acteurs font preuve de changement et décident de collaborer ensemble dans l'intérêt collectif dans le choix de leur relation. Ils sont 70% à répondre ainsi. Il faut aussi signaler que tous ceux qui coopèrent ensemble le font pour leurs intérêts individuels.

Ainsi, la plupart des acteurs, soit 77,4%, sont favorables à l'approfondissement de la concertation entre acteurs. Ils pensent qu'elle sera réalisable en misant essentiellement sur « l'information » des différents acteurs à travers la publication de bilans périodiques de la part des collectivités locales et des administrations, qui constituent des éléments importants pour le contrôle et la prise de décision dans le système de gouvernance, l'instauration d'un climat de confiance faisant prévaloir une gestion transparente des affaires et la mise en place d'un conseil consultatif au sein de la Daïra.

Conclusion :

Ce troisième chapitre représente la confrontation des hypothèses émises au début de notre travail. Il regroupe les différents éléments nécessaires à leur éclaircissement et à la présentation d'une réponse pour notre problématique.

Alors, l'analyse des données de l'enquête de terrain nous a permis de déterminer qu'il existe une certaine gouvernance territoriale dans la daïra d'Azeffoun. Cependant, celle-ci est jugée de qualité moyenne qui se rapproche de médiocre. Cette qualité de gouvernance territoriale se trouve être expliquée davantage par l'existence de procédures bureaucratiques caractérisant l'administration et résultant d'un manque flagrant de décentralisation, et de l'inexistence des proximités organisationnelles et institutionnelle dues à la normalité des relations entre les acteurs.

Les résultats de notre enquête ont démontré qu'il y a une défaillance dans les mécanismes de la gouvernance des territoires dans la daïra d'azeffoun, et ce manque de mécanismes impact négativement sur le déroulement des projets de développement local.

Nous avons montré que le semblant de gouvernance territoriale qui existe dans la daïra d'Azeffoun se caractérise par la dominance de l'action institutionnelle lui conférant le caractère « public ». Nous avons pu constater que cette gouvernance publique est défaillante et ce, notamment, à cause du fait que les administrations manquent à leur tâche de « coordination » entre acteurs et se contentent d'assumer leur tâche d'« existence » de l'Etat central au niveau local.

Conclusion générale :

La gouvernance des territoires n'est pas seulement un concept théorique, mais se répercute sur le terrain. En effet, les résultats de notre étude de terrain démontrent que l'impact des enjeux de la gouvernance influence fortement la dynamique de la daïra.

L'objectif de notre travail était d'enquêter sur l'existence ou l'inexistence de la gouvernance dans la daïra d'azeffoun. Notre but était aussi d'évaluer la qualité de cette gouvernance, si elle existe réellement, et de démontrer les liens qui existent entre les acteurs qui participent.

Les résultats de notre enquête ont montré clairement que, sur le territoire de la daïra d'azeffoun, il existe une gouvernance territoriale de type « publique », vue la dominance de l'acteur public, représenté par les administrations déconcentrées de l'Etat, sur les acteurs privés, tels que les entreprises économiques et la société civile. En effet, ces acteurs publics restent les seuls détenteurs du pouvoir de décision dans la daïra. Toutefois, il y a lieu de souligner que cette gouvernance territoriale est jugée « moyenne », tendant même vers l'inexistence.

Les raisons principales de l'inefficacité des mécanismes de gouvernance au niveau de la daïra d'azeffoun consistent, essentiellement, dans le manque d'encadrement et de suivi des projets de développement local inscrits, l'existence d'une procédure bureaucratique, rendant les tâches de l'administration lourdes et difficiles. A cela s'ajoutent le manque de la décentralisation et la passivité des relations entre les différents acteurs, traduisant ainsi l'inexistence des proximités organisationnelles et institutionnelles entre les acteurs du territoire. En outre, les différents acteurs, malgré leur rapprochement géographique, n'entreprennent rien pour dynamiser leur relation et construire des réseaux d'acteurs actifs.

Nous avons aussi remarqué, durant notre enquête de terrain, que les acteurs ne sont pas satisfaits des efforts fournis par la daïra d'azeffoun. Ils lui reprochent le manque de transparence dans la gestion des affaires de la localité, la corruption et l'opacité dans la prise de décision, ce qui engendre un manque de confiance, élément essentiel pour une bonne gouvernance. Ils lui reprochent aussi le fait qu'elle écarte les citoyens et les autres acteurs dans la mise en œuvre des projets de développement local et le manque de communication.

En termes de transparence dans la gestion des affaires publiques de la daïra, les acteurs déclarent qu'elle n'est pas transparente, et les raisons principales avancées sont le manque de contrôle et d'encadrement et la corruption de certains fonctionnaires.

Dans cette optique, il paraît clairement urgent que des changements doivent être opérés. En premier lieu, il faut élaborer, pour les collectivités locales, un nouveau code communal

consacrant les vrais mécanismes de décentralisation, notamment à travers la délégation davantage de prérogatives et de pouvoir aux élus locaux et donnant lieu à une participation de l'ensemble des acteurs de la localité. En deuxième lieu, ils souhaitent intégrer une politique de proximité organisationnelle où l'ensemble des acteurs coopèrent ensemble dans l'intérêt commun et une proximité institutionnelle en instaurant des mécanismes de coordination.

Nous regrettons le fait de ne pas avoir pu perfectionner l'élaboration du questionnaire d'enquête, le fait que l'échantillon soit réduit et que nous n'avons pas pu recueillir toutes les informations, vu la non-collaboration des acteurs et la non-disposition de ceux-ci à nous remplir notre questionnaire et les difficultés rencontrés sur le terrain.

Enfin, nous avons illustré, dans notre travail, que la qualité de la gouvernance dans la daïra était moyenne pour ne pas dire inexistence. Cela est dû à l'absence d'une culture de gouvernance au sein des institutions de l'Etat et des assemblés élus. Toutefois, le concept très vaste et notre modeste travail n'ont abordé que quelques aspects renvoyant où cette thématique de recherche qui reste à explorer.

..... 11

2-3-5-2- L'informatique	12
2-3-5-3- Les réseaux.....	12
2-4- Les caractéristiques des TIC.....	13
3- LES PRINCIPALES TIC ADOPTÉES PAR LE SECTEUR BACAIRE	14
3-1- Les nouveaux outils de télécommunication.....	14
3-1-1- La banque par fil	15
3-1-2- La banque par écran	15
3-2- Les instruments de paiement	16
3-2-1- La télé-compensation	16
3-2-2- La monétique.....	17
3-2-2-1- La carte bancaire	17
3-2-2-2- Les cartes de paiement	18
3-3- Les technologies de système de paiement	19
3-4- Les avantages de l'adoption des TIC dans le secteur bancaire.....	
3-5- Les inconvénients de l'adoption des TIC dans le secteur bancaire	
4- LES TIC BANCAIRES UTILISÉES DANS LES OPÉRATIONS DE COMMERCE EXTÉRIEUR.....	20
Conclusion.....	21
CHAPITRE 2 : LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT DOCUMENTAIRE À L'ÈRE DES TIC.....	24
Introduction	24
1- LE RÉSEAU SWIFT	24
1-1- Présentation	24
1-1-1- Le réseau SIT	25
1-1-2- Définition du SWIFT	25
1.1.2.1- La société SWIFT	26
1-1-2-2- Le réseau SWIFT	26
1-2- Les objectifs du SWIFT.....	26
1-3- Les conditions d'adhésion d'une banque au réseau SWIFT.....	27
1-4- Les messages SWIFT	28
1-5- Les avantages du SWIFT.....	28
2- LE CRÉDIT DOCUMENTAIRE	29
2-1- Définition du crédit documentaire	29
2-2- Les intervenants	30

2-3- Mécanisme du crédit documentaire	30
2-4- Caractéristiques du crédit documentaire.....	32
2-5- Le mode de réalisation du crédit documentaire.....	32
2-5-1- Le crédit documentaire réalisable par le paiement à vue	32
2-5-2- Le crédit documentaire réalisable par paiement différé	32
2-5-3- Le crédit documentaire réalisable par acceptation	33
2-5-4- Le crédit documentaire réalisable par négociation.....	33
2-6- Les crédits documentaires les plus utilisés en Algérie	34
2-6-1- Le crédit documentaire révocable	34
2-6-2- Le crédit documentaire irrévocable.....	34
2-6-3- Le crédit documentaire irrévocable confirmé	35
2-7- Avantages et inconvénients du Crédit documentaire.....	35
2-8- Les inconvénients du Crédit documentaire.....	36
3- LE FONCTIONNEMENT D'UNE OPERATION DE CREDIT DOCUMENTAIRE A TRAVERS LE SWIFT.....	36
Conclusion.....	38
CHAPITRE 3 : L'IMPACT DES TIC DANS LA RELATION BANQUE-CLIENT (CAS DU COMMERCE EXTÉRIEUR) impact des TIC	39
Introduction	39
1- PRESENTATION DE LA BDL	39
1-1- Identification de la BDL	39
1-1-1- Principaux éléments d'identification.....	39
1-1-2- Aperçu historique	40
1-1-3- Activité.....	41
1-1-4- Stratégie et objectifs	41
1-2- Structure et organisation.....	42
1-2-1- Organisation, missions des différentes structures	42
1-2-1-1- La Direction Générale.....	42
1-2-1-2- Les Directions Régionales d'Exploitation	42
1-2-1-3- Le réseau d'agences	43
1-2-2- Organigrammes de la BDL	43
1-2-2-1- La Direction Générale.....	43
1-2-2-2- La Direction Régionale d'Exploitation.....	43

1-2-2-3- L'Agence.....	44
1-3- Les services.....	44
1-3-1- Le service du commerce extérieur	44
1-3-2- Les services de la DRE	45
1-3-3- Le service étranger de l'agence	45
2- LA CONDUITE D'UNE OPERATION DE CREDIT DOCUMENTAIRE VIA LES RESEAUX SWIFT	48
2-1- Les conditions particulières pour l'accès aux opérations de commerce extérieur.....	48
2-2- Traitement du crédit documentaire à l'import	48
2-2-1- Dispositions principales concernant la pratique du crédit documentaire	49
2-2-1-1- les documents	49
2-2-1-2- Les quantités et montants	49
2-2-1-3- Tirages et expéditions partielles.....	49
2-2-1-4- Création de la taxe de domiciliation bancaire	49
2-2-1-5- Le numéros d'identification fiscale NIF	50
2-2-1-5- La carte d'immatriculation fiscale.....	51
2-2-2- Les différents cas pratiques du crédit documentaire	51
2-2-2-1- Le crédit documentaire provisionné à 100%.....	51
2-2-2-2- Le crédit documentaire relayé par un crédit d'investissement.....	52
2-2-2-3- La ligne de crédit documentaire.....	52
2-2-2-4- Le Crédit relayé par un découvert bancaire	52
2-2-2-5- Crédits documentaires payable par le débit de compte devises	52
2-3- Les étapes de déroulement d'un crédit documentaire à l'import.....	53
2-3-1- La domiciliation d'une opération de commerce extérieur.....	53
2-3-1-1- Aspect réglementaire de la domiciliation	53
2-3-1-2- Les opérations exclues de la domiciliation	54
2-3-2- L'ouverture et la gestion d'un dossier de domiciliation pour une importation	54
2-3-2-1- l'ouverture.....	55
2-3-2-2- Le suivi et la gestion	56
2-3-2-3- L'apurement	56
2-4- Traitement pratique d'une demande d'ouverture Crédit documentaire à l'import.....	57
2-4-1- Les imprimés utilisés.....	57
2-4-1-1- La procédure	57
2-4-1-2- Le schéma comptable au niveau de l'agence	57

2-4-2- La modification d'un crédit documentaire	59
2-5- Exemple d'une opération de crédit documentaire à l'importation	60
2-5-1- Présentation du contrat	60
2-5-2- Déroulement d'une opération du crédit documentaire	61
2-5-3- Demande d'ouverture de dossier de domiciliation (importation)	61
2-5-4- Demande d'ouverture de crédit documentaire	62
2-6- L'impact de l'utilisation des TIC sur la relation BDL-client.....	63
2-6-1 Les avantages de l'adoption des TIC dans la banque.....	63
2-6-2 Les inconvénients.....	63
Conclusion.....	63
CONCLUSION GENERALE.....	65
Bibliographie.....	66
Annexes	

Bibliographie.

Ouvrage :

- 1- Ali kazancigil, « la gouvernance : itinéraires d'un concept », dans Javier Santiso (dir), à la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy.
- 2- Albertini. J.B, « La décentralisation, administration territoriales dans la réforme de l'Etat », Ed Economica, Paris, 1997, P7.
- 3- Autres. M, « les politiques publiques locales in les nouvelles politiques locales », Ed l'harmattan, Paris, 2001, PP7-23.
- 4- BOURDIEU, « le sens pratique », paris, éditions de minuit, 1980.
- 5- Bainrez. S, cité par Caillosse. J, le « local » Objet juridique, In Mabileau. A, A la recherche du « local » Ed, L'harmattan, Paris, 1999, PP 111-151.
- 6- Delcamp. A, « Principe de subsidiarité et décentralisation », in Nermery. J, « Le renouveau de l'aménagement du territoire », Ed. Economica , Paris, 1994, PP 563-581.
- 7- Danzelot.J, cité par mouroz. J.R, « Pouvoir local, régionalisme, décentralisation, enjeux territoriaux et territorialité en Amérique Latine », Ed Iheal, Paris, 1989.
- 8- Derycke. P. H, Le « local dans l'analyse économique », in mabileau. A, « la recherche du local », Ed. L'harmattan, 1999, Paris, P92-108.
- 9- Elissen. A.J et Kooiman. J, cité par Greffe. X, « La gestion publique », Ed, Paris, 1999, P11.
- 10- Foirry. J.P, « Analyse économique des décisions publiques », Ed Hachette. Sup., Paris, 1997, PP146-147.
- 11- Greffe. X, « territoire de France, les enjeux économique de la décentralisation », paris,Economica, (1992), PP 32-33.
- 12- Georges CAVALIER, « Défis pour la gouvernance urbaine », OPCE, Luxemburg, pp.17-20.
- 13- Gruber. A, « la décentralisation et les instances administratives », 2eme Ed Armand colin, paris, 1996, P18.
- 14- Jean-Pierre Gaudin « pourquoi la gouvernance ? », Presses de la FNSP ?coll. la bibliothèque du citoyens. Paris, 2002. P37.
- 15- Jacques CAMMAILLE, Bruno Jobert, (ED.), « les métamorphose de la régulation politique », LGDS, Paris, 1988.
- 16- Jacques ION, le travail social à l'épreuve du territoire, Duriod, paris, 1992.

- Stocker G, « cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » une revue internationale des sciences sociales, n°155, UNESCO /ères, Paris, 1988.
- 17- Litvack. j, <file:///D:/L.A>, « la décentralisation des finances locale/qu'est-ce que la décentralisation in la banque mondiale », HTM PP1-5.
- 18- Machand. J, « La nouvelle donne des comportement budgétaires régionaux depuis la décentralisation », RERU, 02Avril, Paris, 1997.
- 19- PEREZ R. (2005), « la gouvernance de l'entreprise », collection repères, la découverte, paris.
- 20- Pondaven. C, « Economie des décisions publiques », Ed Vuilbert, 1994 Paris, P2.
- 21- ROGER AIM, GUALINO « l'essentiel de la gestion de projets », lextenso, 2010, paris.
- 22- ROLAND PEREZ, « la gouvernance de l'Enterprise » la découverte.9bis,rue adel hovelacque 75013,paris.
- 23- Thoenig. J.C, « La sociologie des organisations face au local », in Mabileau. A, A la « recherche du local », Ed. L'Harmattan, Paris, 1999, PP152-165
- 24- WEBER MAX, « Economie et société », Paris, Pocket, 1995(1912).

Article et revues :

1. Arabi- MEGHARBI Khelloudja (2009), « politique publique et développement locale dans la région de Bejaia : A la recherche d'une gouvernance territoriale ». Dans MAZOUAGHI M. (sous la direction de). (2009), « les localisations industrielles au maghereb : attractivité, agglomération et territoires », édition KARTHALA (paris) et IRMC (tunis), pp. 233-260.
2. ARHAB B. (2004), « La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement », dans FERGUENE Améziane (Ed) (2004), « Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud », l'Harmattan, Paris, PP.163-173.
3. BERTRAND N., MOQUAY P. (2004), « la gouvernance locale, un retour à la proximité », Economie Rurale, N°280, mars-avril 2004, pp, 101-102.
4. Belmihoub. M. C, « La gouvernance et le rôle économique et social de l'état : entre exigences et résistances », revue Idana de L'ENA, volume11, numéro1, 2001, Alger, P15.

5. BERTRAND .N, GORGEU. Y « intégration des formes de proximité dans la gouvernance locale », ;les 3 journées de la proximité nouvelles croissances de territoire , 13-14 décembre 2001,paris ,p.18.
6. CHARREUX G., DEBRIEREES Ph. (1998), « la gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale », Revue Finance Contrôle stratégie, Volume 1, N°2, juin 1998, pp. 57-88.
7. COURLET C. FERGUENE A. (2004), « introduction : gouvernance et dynamiques territoriales : points de repère analytiques », FERGUENE Améziane (Ed) (2004), « gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud » l'harmattan, paris, pp. 11-23.
8. C,Dupuy et A. Burneister, dans leur définition du territoire comme un construit qui dépasse la simple conception de réceptacle d'activités économique, considéraient que « la proximité ne se limite pas a une proximité purement géographique, physique. Elle ne se réduit pas à être voisin de, mais prend en compte les institutions, les organisations, la culture ; les dynamiques de proximité naissent notamment de la tension entre le local et le global» (cité par Hassen Zaoual, La socio économie de la proximité, du global au local, Ed l'Harmattan, 2005, P 95).
9. GOUDIN J-P. (2002), « pourquoi la gouvernance »?, la bibliothèque du citoyen, Presses de sciences Po, Paris, p. 33.
10. GILLY. J-P., PARRAT J. (2002), « développement local et coopération décentralisation : Entre gouvernance locale et régulation globale », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21septembre 2002, Tunisie, p. 6.
11. Guengant. A, cité par Isaia. H et Spindler. J, « Développement local et autonomie financière des collectivités locales : quelques réflexions sur les perspectives d'avenir », in Isaia. H et Spindler. J, Histoire du droit des finances publiques, les
12. J. L BOUEF et (M) MAGNAN, « les collectivités territoriales et la décentralisation », p 25.
13. Prevost. G, Introduction à l'étude du concept de gouvernance, revue Idara de L'ENA, volume11, numéro1-2001, ALGER, P51.
14. STOKER G, « cinq proposition pour une théorie de la gouvernance » in revue internationale des sciences sociales, N°155, UNESCO.

Etude, Rapport et document de travail :

1. BOUTALEB KOUIDER « La problématique de la gouvernance d'entreprise en Algérie » université de Tlamecen. PDF.
2. CHARREAUX G. (2003), « le gouvernement des entreprises », dans « Encyclopédie des ressources humaines », Vuibert, Paris.
3. ECREMENT M. (1986), « Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 », Entreprise Algérienne de presse (Alger), Offre des Publications Universitaires(Alger) et Presses Universitaires de Grenoble(France), P. 160.
4. PAYE O. (2005), « la gouvernance : d'une notion polysémique à un concept politologique », Etudes internationales, vol. 36, n°1, 2005, pp. 13-40.

Thèses :

1. A.L NAIT CHABANE, « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaïa », Mémoire de magistère, université de Bejaïa, 2010.
2. ANICHE ARESKI, « Essai d'analyse de l'affectation des ressources au niveau infra-étatique : La problématique de l'offre des biens publics locaux. Cas des communes de la willaya de tizi- ouzou » mémoire de magistère, université de Bejaïa.
3. BOUMOULA Samir, « décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie (approche par l'analyse de l'économie publique locale), thèse de doctorats en gestion de développement, université AMB, juin 2011.
4. HANNOUCHI Sofiane, « gouvernance territoriale et développement locale : quels états des lieux pour la willaya de Bejaïa », UMAB, 2011.
5. Loic.P, cité par Ali Ziane. M.O, Les finances publiques locales, analyse et perspective dans une économie en transition, cas de l'Algérie, thèse de doctorat, Alger, 2001, P6.
6. TESSA Ahmed(2006), « La fiscalité : un instrument de financement du développement local », Université de Bejaïa, Communication au colloque international : «Articulation Espace-local-Espace mondial », Bejaïa 21 et22 juin 2006, Université de Bejaïa, Laboratoire Recherche et Développement, P. 77.

Sites internet :

1. WWW.a2//.qc/web/document/ayeua-gouvernance.PDF Gaudin.
2. WWW.Institut.gouvernance.org/FR/...../fiche. Synthèse-15RTML.
3. WWW.droit.humain-France.org/download/file/fid/362.
4. WWW.defi-univ.org/IMG/PDF/Eme.Pdf.
5. ¹ <http://socio-focales.ons-lyon.fr/IMG/pdf/notion-agent-acteur.pdf>.

6. www.worldbank.org.

ADE (Administration Déconcentrés de l'état) :

1. APC (Assemblée communale populaire) D'azeffoun, Akrrou, Ait chaffa, Aghribs.
2. Direction de l'emploi : siège d'azeffoun.
3. Daira d'azeffoun.
4. Foncier d'azeffoun.
5. DPAT (direction de planification et d'aménagement des territoires). De tizi-ouzou.

Texte de lois :

1. Loi n°90-80 du 07 avril 1990 portant code communal.
2. Loi n°90-09 du 07 avril 1990 portant code de wilaya.

Document officiels.

1. Ministère de L'Aménagement du territoire et de l'Environnement(2004), « projet SNAT 2025 : Jeux des Acteurs et éléments de régulation », mission1, rapport5, ABI 21, P.3.
2. Ministère des finances, Direction générale des impôts(2010), « Code des impôts directs et taxes assimilées », Alger, PP. 87-93.
3. grands thèmes des finances locales, Et Economica, Paris 1988, PP543-599.

Colloques et communications :

1. Seddiki malika « investissements publics et gouvernance en Algérie : quelle relation » les communications et colloque international sur « évaluation des effets des programmes d'investissements public 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique », les et 11-12 mars 2013.
2. BOURICHE RIADH, « la bonne gouvernance et la problématique des politiques économiques et de développement : le cas de l'Algérie », communication, université mentouri de constantine.

1-Etat des lieux de la daïra d'azeffoun :.....	79
1-2- L'attachement des acteurs à la daïra d'azeffoun :.....	79
1-3- Les atouts économiques de la Daïra d'azeffoun :.....	83
1-4- Les secteurs qui ont le plus de projets de développement :.....	84
1-5-Le rôle des acteurs dans la gestion des affaires :.....	89
2-La gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun :.....	91
3. les enjeux de la gouvernance des territoires dans la daïra d'azeffoun :.....	101
4- Synthèse des résultats de l'enquête :.....	105
Conclusion :.....	108
Conclusion générale :.....	109
Bibliographie :.....	
.....	111
Table de matière :.....	116
Liste des tableaux :.....	120
Liste	
figurations :.....	122
Liste des abréviations :.....	123
Annexes.	

Annexe 1 : le questionnaire d'enquête.

Université A. Mira de Bejaia

Faculté des Science Economiques, des Sciences de gestion, et des sciences commerciales

Département des Sciences de gestion

Master Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat

QUESTIONNAIRE

Madame, Monsieur :

Bonjour :

Ce questionnaire d'enquête de terrains s'inscrit dans le cadre d'une recherche de master, intitulé «**la gouvernance et le développement local :cas la Daïra d'azeffoun** ». L'objectif poursuivi est de mettre en relief les notions de **une gouvernance dans la Daïra D'azeffoun,et son rôle dans la gestion des projets publics dans le territoire.**

Ainsi, les informations recueillies lors de cette enquête resteront strictement anonymes.

Nous comptons sur votre coopération et votre collaboration afin de mener à bien notre travail de recherche.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations les plus distinguées.

La candidate : iamracheferroudja

AXE N°1 : Présentation des répondants :

1) Nom et qualité du répondant (de l'organisme ou entreprise) :

.....
.....
.....

2) Quelle est l'activité principale de votre organisme ou entreprise ?

.....
.....
.....
.....

3) Quelles sont vos missions ?

.....
.....
.....

4) Si vous êtes une entreprise :

a) Quel est votre chiffre d'affaire ?.....

Moins de 20 millions de DA.....

Entre 20 et 200 millions de DA.....

Entre 200 millions et 2 milliards de DA.....

Plus de 2 milliards de DA.....

b) Quel est le nombre de vos employés ?.....

c) Quelles sont vos missions en tant qu'acteur de la Daïra d'azeffoun ?.....

.....
.....
.....
.....

5) Si vous êtes une association ou un organisme public :

Votre budget se situe dans quelle fourchette :

Moins de 1 million de DA.....

Entre 1 million et de 10 DA.....

Plus de 10 millions de DA.....

Axe N°2 : l'état des lieux

6) Est-ce que vous vous sentez attachés à la commune d'azeffoun ?

Oui

Non

7) Si oui, pourquoi ? Est-ce parce que (plusieurs réponses sont possibles) :

C'est votre commune d'origine

Elle offre des avantages particuliers

Elle dispose d'un bon système de gouvernance

Elle vous permet de participer à la prise de décision

Vous avez des intérêts particuliers dans cette commune.....

Elle vous permet de réaliser des partenariats avec les collectivités locales.....

Autres (citez) :

.....
.....
.....

8) Si non, pourquoi ? est-ce parce que (plusieurs réponses sont possibles) :

Elle n'est pas votre commune d'origine.....

Elle dispose d'un mauvais système de gouvernance

La gestion des affaires n'est pas transparente.....

Elle ne satisfait pas vos besoins.....

Vous n'avez aucune participation dans la prise de décision

Il y a peu de partenariat public.....

Autres (citez) :

.....
.....
.....

9) Quel sont, a votre avis, les atouts économiques de la commune d'azeffoun ?

Son agriculture.....

Son industrie.....

Son tourisme.....

Autres (citez) :

.....
.....
.....

10) Parmi ces secteurs, quels sont ceux ou il ya le plus de projets de développement ? (plusieurs réponses sont possibles).

L'agriculture.....

L'industrie.....

Le tourisme.....

L'aménagement urbain.....

Le bâtiment

L'éducation.....

La santé.....

Autres (citez) :

.....

11) Existe-t-il un manque en termes de projets de développement local à Azeffoun ?

Oui

Non

12) Si oui, est-ce parce que (plusieurs réponses sont possibles) :

Il y a un manque de proposition de projets.....

Il ya un manque de financement.....

Il ya une mauvaise gestion des projets.....

Il ya une mauvaise coordination entre les acteurs.....

Autres (citez :

.....

13)Avez-vous déjà bénéficié d'un projet de développement ?

Oui

Non

14)Avez-vous un rôle à jouer dans le processus de développement ?

Oui

Non

15) Sioui, est-ce en tant que :

Porteur du projet.....

Soutien financier du projet.....

Réalisateur du projet.....

Bénéficiaire du projet.....

16) La commune d'azeffoun a-t-elle besoin de plus de projets de développement ?

Oui

Non

AXE N °3 : L'approche de la gouvernance territoriale

17) Selon vous Qu'est-ce que la gouvernance territoriale (ou locale) ?

.....
.....
.....
.....

18) Parmi les acteurs ci-dessous et selon vous, qui sont les premiers concernés par le processus de gouvernance territoriale ?(classez de 1a7selon la priorité).

Administration déconcentrées de l'état.....

Elus locaux(APC /APW).....

Partis politiques.....

Entreprises.....

Patronat /chambres de commerces,d'industries,.....

Organisations syndicales.....

Association.....

Autres (précisez) :

.....

19)selon vous, existe-t-il une gouvernance dans la daïra d'azeffoun ?

Oui Non

20) Si oui, comment la jugez-vous ?

Médiocre.....

Moyenne

Plutôt bonne

Bonne.....

21) Si non, ou médiocre, pourquoi ? Est-ce parce que :

Il ya manque de décentralisation.....

Il ya beaucoup de bureaucratie.....

Il ya de la corruption.....

Il ya un manque d'encadrement et de suivi.....

Il ya un manque de financement.....

Il y a un vide juridique en la matière.....

Il ya un manque d'implication des acteurs.....

Autres (citez) :

.....
.....

22) Parmi les domaines ci-dessous, lesquels se caractérisent par l'existence d'une gouvernance ?

Administration publique.....

Juridique.....

Fiscal.....

Foncier agricole.....

Foncier industriel.....

Bancaire.....

Gestion des projets de développement

23) Quelles sont, selon vous, les actions prioritaires pour établir une situation de bonne gouvernance ?.

Le renforcement de la décentralisation.....

Amélioration de la gestion des affaires publiques.....

Amélioration de la gestion des projets de développement.....

Plus d'implication des citoyens et autres acteurs dans la prise de

Décision.....

Amélioration de la communication entre acteurs a travers les

Rencontre

Favorisation des projets associatifs.....

Favorisation des projets productifs et des regroupements

D'entreprises.....

Le renforcement des actions de sensibilisation et d'information des Acteurs.....

Autres (citez) :

.....
.....

24) Quels types d'avantages ou d'intérêts la participation de l'ensemble des acteurs (entreprises, citoyens, collectivités locales,...) peut-elle apporter dans le processus de prise de décision ? (plusieurs réponses sont possibles)

Exploration des différents avis des acteurs.....

Prise en compte des différentes préoccupations.....

Amélioration de la qualité de la décision.....

Autres (citez) :

.....
.....

25) Sinon, quels facteurs entravent la participation des citoyens au processus de prise de décision dans les projets de développement ?

Manque de communication des collectivités locales.....

Manque d'associations représentatives

Existence d'un vide politique entre les collectivités et les citoyens

.....

Manque d'intérêts de la part des citoyens

Obstacle juridique.....

Autres (citez) :

.....
.....

26) Par quels mécanismes ces facteurs entravent-ils la participation des citoyens ?

.....
.....
.....

AXE N°4 : Les enjeux de la gouvernance des territoires.

27) La concertation entre acteurs est-elle pour vous a approfondir ?

OUI NON

28) Comment définissez-vous vos relations avec les différents acteurs ?

Conflictuelles normales coopération inexistantes

Administration déconcentrées de l'état	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elus locaux (APC/APW)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partis politiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patronat/chambres de commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisations syndicales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

29) Qu'est-ce qui vous guide dans vos choix de collaboration avec les autres acteurs ?

Vos intérêts individuels (intérêts de l'entreprise ou de l'organisme).....

L'intérêt collectif de l'ensemble des acteurs

30) Quel rôle jouez-vous dans la gestion des affaires publiques et le processus de prise de décision, et dans le processus de gouvernance en général ?

Preneur de décision

Consultant.....

Exécutant.....

Partie subissant l'action.....

Aucun rôle.....

Autres (citez) :

.....
.....

Annexe 2 : Organisation de la Daïra d'Azeffoun.

La liste des figures.

Figure n°1 : l'attachement des acteurs à leur daïra.

Figure N°2 : la représentation des motifs de l'attachement des acteurs à leurs territoires.

Figure n°3 : représentation des critiques des acteurs par rapport à la daïra D'azeffoun.

Figure n°4 : les atouts économiques de la Daïra d'azeffoun.

Figure n°5 : les secteurs qui ont plus de projet de développement.

Figure 6 : les raisons exprimés par le manque de projets.

Figure n°7 : les acteurs bénéficiant ou non des projets de développement.

Figure 8 : le rôle des acteurs dans le processus de développement.

Figure 9 : rôle des acteurs dans la gestion des affaires.

Figure 10 : degré d'existence d'une gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun.

Figure 11: le jugement sur le degré d'existence d'une gouvernance territoriale dans la daïra.

Figure 12 : secteur caractérisés par l'exercice d'une gouvernance des territoires.

Figure 13 : représentation des avantages portée au processus de prise de décision.

Figure 14 : représentation de la concentration entre acteurs dans la daïra d'azeffoun.

Figure n°15 : facteurs influençant le choix dans l'action des acteurs.

Figure 16 : présentation des rôles pris en charge les acteurs dans le processus de gouvernance.

La liste des abréviations :

APC: assemblée communale populaire.

ADE: administration déconcentrés de l'état.

ANESEJ: agence nationale de soutiennes à l'emploi des jeunes.

BM : Banque mondiale.

CICA: code des taxes sur le chiffre d'affaire.

CID: code des impôts direct.

FCCL: fonds commun des collectivités locales.

FMI : fond monétaire international.

FG : fonds de garanties

IPS: impôt sur le patrimoine.

MPAT: ministère de la planification et de l'aménagement du territoire.

OSC: organisation sociétés civils.

OC: organisation communautaire.

OCDE: organisation commerciale développement économique

PMUD: Programme nations Unies pour le développement

PCD: plans communaux de développement.

PLI : programme communaux développement.

PME : petite moyenne entreprise

PAS : plan d'ajustement structurel.

PSRE : plan de soutien à la relance économique.

PCSCE: plan complémentaire de soutien à la croissance économique.

PAW: plan d'aménagement de territoire de wilaya.

PPDRI: projets pros mite de développement rural intégré.

PANADAR : plan national de développement agricole et rural.

PAT: programmes d'action territoire

SRAT: schémas régionaux

SDAA: schéma directeurs d'aménagement des aires métropolitaines.

SNAT: schémas national d'aménagement de territoire.

TF: taxe foncières.

TA: taxe d'assainissement.

TAP: taxe sur l'activité professionnelle.

TVA: taxe sur la valeur ajoutée.

TANC: taxe sur l'activité non-commerciale.

La liste des tableaux :

Tableau n°1 : La taille de l'échantillon de la Daïra d'azeffoun.

Tableau n°2 : Classement des entreprises de l'échantillon selon leur chiffre d'affaire.

Tableau n°3 : Taille et composition de l'échantillon final.

Tableau n°4 : Densité de la population par commune.

Tableau n°5 : les logements de tous segments confondus.

Tableau n°6 : cycle primaire.

Tableau n°7 : cycle moyen.

Tableau n°8 : cycle secondaire.

Tableau n°9 : capacité d'accueil des touristes à Azeffoun.

Tableau n°10 : Recensement des décharges publiques.

Tableau n°11 : Secteur Santé : Les infrastructures rattachées à l'E.P.S.P.

Tableau n°12 : les infrastructures de la jeunesse et des sports.

Tableau n°13: l'attachement des acteurs à la daïra d'azeffoun.

Tableau n°14 : les motifs de l'attachement des acteurs avec leurs territoires.

Tableau n°15 : représentation des critiques faites par les acteurs.

Tableau n°16 : les atouts économiques de la daïra de Bejaia.

Tableau n°17 : les secteurs qui ont le plus de projets de développement.

Tableau n° 18 : motifs exprimés par les acteurs quant au manque de projets.

Tableau n°19 : les acteurs bénéficiant ou pas de projets de développement.

Tableau n°20 : le rôle des acteurs dans le processus de développement.

Tableau n°21 : rôle des acteurs dans la gestion des affaires.

Tableau n°22 : Besoin en termes de projets de développement.

Tableau n°23 : Hiérarchisation des acteurs dans le processus de gouvernance.

Tableau n°24 : degré d'existence d'une gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun.

Tableau n°25 : si elle existe, quel en est votre jugement ?.

Tableau n°26 : motifs d'existence de la gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun.

Tableau n°27 : Secteur caractérisés par l'exercice d'une gouvernance des territoires.

Tableau n°28 : répartition des acteurs prioritaires pour la réalisation d'une situation de bonne gouvernance

Tableau n°29 : Les avantages apportés au processus de prise de décision.

Tableau n°30 : motifs de la non-participation des citoyens à la prise de décision.

Tableau n°31 : La concentration entre acteurs.

Tableau n°32 : Nature des relations entre acteurs de la Daïra.

Tableau n°33 : choix des relations de l'ensemble des acteurs de la daïra d'azeffoun.

Tableau n°34 : rôle pris en charge par les acteurs dans le processus de gouvernance.

Tableau n°35 : résultats liées à l'existence d'une gouvernance territoriale au sien de la Daïra.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale.....	1
Chapitre1 : Notions générales de la gouvernance.....	5
Introduction	5
SECTION 1 : Définitions et notions de base:	6
1-Notion de la gouvernance	6
2- Définition du concept de la gouvernance	8
2-1. caractéristiques de la gouvernance.....	12
2-2. les ambiguïtés de la gouvernance.....	13
2-3. les implications de la gouvernance	13
2-4. Gouvernance territoriale et collectivités territoriales.....	14
3- La bonne gouvernance :.....	16
Section 2 : Enjeux de la gouvernance des territoires.....	20
3-1. Les principes de la bonne gouvernance.....	21
1. Les notions d'agent et d'acteur.....	21
2. Les acteurs de la gouvernance	22
3. Les enjeux de la gouvernance des territoires.....	22
Conclusion.....	24
Chapitre 2 : la Décentralisation Gouvernance des Territoires en Algérie.....	24
Introduction	24
Section 1: La décentralisation financière et ça politique en Algérie :.....	25
1- Le cadre conceptuel de La décentralisation :.....	25
1-1- Définition de la décentralisation :.....	25
1-2- Définition de l'autonomie financière :.....	27
1-3- La conception de la décentralisation dans l'économie publique :.....	28
1-4- Les formes de la décentralisation :	29

2-Le local dans la vision multidimensionnelle de la décentralisation :.....	31
2-1- La subsidiarité comme principe de répartition des tâches :.....	31
2-2- La proximité comme un lien entre gouvernants et gouvernés :.....	32
2-3- La démocratie comme une résultante de la décentralisation :.....	33
2.4- La gouvernance : un atout pour impliquer le local dans la gestion publique :.....	34
2.5 - La décentralisation : jonction entre territoire et développement local :.....	34
3. La politique algérienne de décentralisation :.....	39
3-1. La démarche algérienne vers la croissance :.....	41
3-2. La problématique du financement :.....	44
3-2-1. Les recettes propres aux communes :.....	45
3-2-2 Les recettes partielles des collectivités locales :.....	46
3-2-3. La limite des dispositifs de financement du développement local :.....	47
3-3. Développement local et gouvernance et jeux des acteurs :.....	48
Section 2 : Stratégies de développement et Politiques d'aménagement du territoire :.....	49
1-Les stratégies Algériennes de développement 1962-1999 :.....	49
1-2 Les stratégies de développement 1980-1999 :.....	51
2. Vision Nouvelle de Valorisation du Territoire Algérien :.....	52
2.1. Définition du SNAT :.....	52
2.2 Organisation du SNAT (horizon 2025) :.....	52
2-3. Mise en œuvre du SNAT :.....	53
Section 3 : Valorisation du territoire : projets prévus et réalisés :.....	54
1-Transport :.....	54
2. Agriculture et développement rural :.....	56

3. Ressources en eau :.....	57
4-Environnement :.....	57
5-Education et formation :.....	58
Conclusion	59
Chapitre 3 : Illustration des résultats à partir de la Daïra d'Azefoun :.....	60
Introduction :.....	60
Section 1 : Présentation de l'enquête de terrain et de l'échantillon :.....	61
1-Objectifs de l'enquête de terrain :.....	61
2- Présentation de l'échantillon ciblé et final :.....	61
2-1-La taille et la structure de l'échantillon :.....	61
2-2- liste des acteurs questionnés :.....	63
2-3- Description des acteurs questionnaires :.....	64
3-Les outils méthodologiques de l'enquête :.....	64
4-Structure et contenu du questionnaire :.....	66
5- Les entretiens :.....	68
Section 2:PRESENTATION DE LA DAIRA D'AZEFOUN :.....	69
1-La population de la Daïra :.....	69
2- Les infrastructures liées à l'habitat :.....	70
3- L'éducation et enseignement dans la Daïra d'azefoun :.....	71
4-le tourisme :.....	73
5-Environnement :.....	74
6- Santé -Culture, jeunesse et le sport dans la Daïra :.....	75
7-infrastructures :.....	77
8- L'agriculture :.....	77
9- Projets de développement :.....	78
SECTION 3 : Analyse des informations et résultats de l'enquête :.....	79

1-Etat des lieux de la daïra d'azeffoun :.....	79
1-2- L'attachement des acteurs à la daïra d'azeffoun :.....	79
1-3- Les atouts économiques de la Daïra d'azeffoun :.....	83
1-4- Les secteurs qui ont le plus de projets de développement :.....	84
1-5-Le rôle des acteurs dans la gestion des affaires :.....	89
2-La gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun :.....	91
3. les enjeux de la gouvernance des territoires dans la daïra d'azeffoun :.....	101
4- Synthèse des résultats de l'enquête :.....	105
Conclusion :.....	108
Conclusion générale :.....	109
Bibliographie :.....	111
Table de matière :.....	116
Liste des tableaux :.....	120
Liste	
figurations :.....	122
Liste des abréviations :.....	123
Annexes.	

Introduction générale

Chapitre 1

Chapitre 2

Chapitre 3

Conclusion générale

Bibliographie

Annexes

Résumé.

Le présent travail s'inscrit dans la problématique générale de la gouvernance territoriale. Celle-ci traite des relations de coordination entre les acteurs du territoire, pour l'aboutissement des mécanismes de la gouvernance. C'est dans ce cadre, que s'inscrit notre problématique portant sur la déduction d'existence ou non d'une gouvernance territoriale au sein de la daïra d'azeffoun. Dans un premier temps, une revue de littérature a été menée afin de cerner tous les aspects théoriques concernant le sujet d'étude. Puis, dans l'objectif d'affirmer ou d'infirmier nos hypothèses, nous avons mené une enquête de terrain auprès des différents acteurs de la daïra d'azeffoun. Finalement, les résultats de l'enquête ont démontré qu'il existe une gouvernance territoriale dans la daïra d'azeffoun. Cependant, celle-ci est de qualité moyenne, elle est caractérisée par la dominance de l'acteur public (administrations de l'état). Cette situation affecte négativement sur le développement local, c'est pourquoi la daïra souffre d'un manque flagrant en termes de projets et confirme le fait que la gouvernance territoriale constitue une condition essentielle au progrès de la daïra. Il ressort également, que les acteurs sont davantage guidés, dans leurs actions, par leurs intérêts individuels.

Mots clés : gouvernance, territoire, développement, acteurs, décentralisation, coordination, concertation, interaction, proximité,